

BULLETIN OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

8^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987

(69^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

3^e séance du mercredi 12 novembre 1986

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE MESTRE

1. Loi de finances pour 1987 (deuxième partie). - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 6169).

Défense (suite)

MM. Marcel Bigeard,
Pierre Sergent,
Paul Quilès,
Jacques Rimbault,
Jean-Marie Daillet,
Jacques Peyrat,

M^{me} Edwige Avice,

MM. Yvon Briant,
Jean-Guy Branger,
Yves Le Drian,
Loïc Bouvard,
Hubert Gouze,

M^{me} Florence d'Harcourt,

MM. Pierre Joxe,
Jean Roatta,
Georges Mesmin.

M. Jacques Boyon, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la défense.

M. André Giraud, ministre de la défense.

Suspension et reprise de la séance (p. 6191).

Réponses de M. le ministre aux questions de :

MM. Emile Koehl, Jacques Peyrat, François Porteu de la Morandière, Jean-Claude Dessenin, Michel Sainte-Marie, Joseph Gourmelon.

Article 36 (p. 6194)

Amendement n° 217 de M. Peyret : MM. Michel Peyret, Yves Guéna, rapporteur spécial de la commission des finances, pour le titre III ; François Fillon, président de la commission de la défense ; le ministre. - Rejet.

Adoption de l'article 36.

Article 37 (p. 6195)

MM. Arthur Paecht, rapporteur spécial de la commission des finances, pour les titres V et VI ; le ministre.

Titre V (p. 6195)

Amendement n° 224 de M. Montdargent : MM. Robert Montdargent, Arthur Paecht, rapporteur spécial ; le président de la commission de la défense, le ministre. - Rejet.

Amendement n° 220 de M. Paecht : M. Arthur Paecht, rapporteur spécial.

Amendement n° 221 de M. Paecht : MM. Arthur Paecht, rapporteur spécial ; le président de la commission de la défense, Gérard Fuchs, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour la section air ; le ministre. - Retrait des amendements n° 220 et 221.

Adoption, par scrutin, du titre V.

Titre VI. - Adoption (p. 6198)

Adoption de l'article 37.

Etat D. - Adoption (p. 6198)

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. Retrait d'une proposition de loi (p. 6198).

3. Dépôt de projets de loi (p. 6198).

4. Dépôt d'un rapport (p. 6198).

5. Ordre du jour (p. 6198).

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE MESTRE,
vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1987

(DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1987 (nos 363, 395).

DÉFENSE (suite)

M. le président. Nous poursuivrons l'examen des crédits du ministère de la défense.

Cet après-midi, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits dans la discussion des crédits.

La parole est à M. Marcel Bigeard. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. Pierre Mauger. Nous payons d'avance, faudra pas nous décevoir ! (*Sourires.*)

M. Marcel Bigeard. Monsieur le ministre de la défense, c'est la douzième fois que je participe à la discussion sur le budget de la défense et vous en êtes le sixième ministre ; présent dans l'hémicycle en qualité de secrétaire d'Etat, puis de président de la commission de la défense nationale, aujourd'hui de député - il y en a qui, dans la carrière, montent, moi je dégingole ; ce n'est pas grave ! (*Sourires.*)

J'ai vécu personnellement quarante années comme exécutant dans nos armées, dont vingt années de guerre. J'ai beaucoup entendu, beaucoup vu. Aussi, si vous le permettez, je vous donnerai un point de vue strictement personnel, autrement dit ma vérité.

Pour moi, 1940 c'était hier : la débâcle, 100 000 morts, un million de prisonniers. Je me souviens, j'étais dans les groupes francs : « Nous vaincrons parce que nous sommes les plus forts » ; j'avais un bel insigne : « On ne passe pas ! »

J'imagine ce qui s'est passé dans cet hémicycle lorsque Daladier est revenu de Munich applaudi à tour de bras par tous les députés qui se levaient.

Il y a eu 1945-1954 : dix ans d'Indochine pour terminer lamentablement à Diên Biên Phu alors que, en 1946, Leclerc avait dit : « Il faut traiter avec Hô Chi Minh ».

J'imagine aussi ce qui s'est passé dans cette assemblée après la chute de Diên Biên Phu. On est allé chercher Mendès France et on a applaudi parce qu'il a dit : « Il faut régler ce problème. Il faut ramener les prisonniers ». On était bien content parce qu'on ne mangeait plus ; on n'avait plus rien : 70 p. 100 d'entre nous sont morts en quelques mois. Il était temps de se faire rapatrier.

Et puis 1955-1961 : cette longue guerre d'Algérie. Un monde politique débordé, dépassé, déboussolé faisait appel au général de Gaulle. Là aussi, on ne savait plus où l'on en était.

Permettez-moi, monsieur le ministre, une certaine méfiance vis-à-vis du monde politique, et de moi-même puisque j'en suis depuis dix ans, il faut bien le reconnaître ! Je n'ai pas toujours dit la vérité, mais il faut la dire de temps en temps.

Monsieur le ministre, et si demain, ou si vendredi soir - parce que tout le monde est en permission le vendredi - il se passait quelque chose ? Que ferions-nous ? On serait bien embêté.

Aujourd'hui, un consensus existe. Profitons-en ! Les années ont passé, les socialistes sont prêts à mourir pour le nucléaire. M. Quilès voulait m'emmener avec lui à Mururoa, j'y serais allé volontiers, mais j'avais un coup de palu à ce moment-là.

M. Hernu et M. Quilès ont été les défenseurs du nucléaire. Ils ont maintenu le service national à un an. Ils ont poursuivi la politique de leurs prédécesseurs - et vous, monsieur le ministre, vous restez dans la même ligne - la politique du général de Gaulle, celle de Georges Pompidou, celle du Président Giscard et de M. Mitterrand. Tout ça se rejoint, avec des évolutions : par moment on défendait l'hexagone. A mon avis, c'est périmé. Le général de Gaulle qui était le grand défenseur de l'hexagone serait là, il aurait, j'en suis persuadé, terriblement évolué.

Certes, M. Hernu, promu ministre, attaquait le retard pris par notre loi de programmation. C'est vrai, on avait presque neuf mois de retard.

Vous pouvez aussi, monsieur le ministre, nous parler d'un héritage plus lourd : un budget qui a stagné de 1982 à 1986 aux environs de 3,70 p. 100 du P.I.B.M., des crédits votés qui n'ont pas été donnés - 15 à 20 milliards de francs, ça représente une somme ! Et c'est difficile de rattraper les retards dans les armées. Mais à quoi bon se jeter des chiffres à la figure ? La situation est ce qu'elle est et, au cours de ma carrière, j'ai connu bien pire.

Cet après-midi, monsieur le ministre, j'ai apprécié votre discours, vous n'avez pas cherché à dire : « Voilà ce que l'on m'a laissé en héritage ». Vous avez élevé le débat et je crois que vous avez bien fait.

Quel sera votre héritage à vous, monsieur le ministre ? Allez savoir. Malgré votre sérieux, vos connaissances, vous m'avez dit que ce serait maintenu, mais avec un baril multiplié par deux, avec un dollar à 10 francs, avec une crise quelque part, vous savez, il se passe bien des choses ; je l'ai vu au cours de longues années. Ou alors, il faudrait pouvoir dire, monsieur le ministre, que notre budget de la défense continuera à progresser pour arriver, comme le souhaitait l'ancien Président de la République, M. Giscard d'Estaing, à 20 p. 100 de notre budget national, soit aujourd'hui quelque 200 milliards de francs. Ce n'est qu'un rêve et pourtant c'est bien ce qu'il faudrait pour se sentir plus à l'aise lorsqu'on pense que l'U.R.S.S. dépense 15 p. 100 de son P.I.B. pour entretenir, améliorer constamment sa force colossale, que personne ne songe à attaquer, mais qui seulement, par sa présence, paralyse le reste du monde : Prague, Varsovie, Budapest. Quand les chars russes sont arrivés à Prague, qu'est-ce qu'on a fait ? Quand ils sont arrivés à Budapest, qu'est-ce qu'on a fait ? On ne peut rien faire. L'Afghanistan, que pouvons-nous faire ? Des pancartes revendicatrices ! L'Afrique Noire, le Boeing descendu, que pouvons-nous faire ? Quand on pense à cette Allemagne coupée en deux, quand on pense à Berlin isolé, qu'est-ce qu'on peut faire ? Rien.

En 1975, monsieur le ministre, j'arrivais comme secrétaire d'Etat avec 3,34 p. 100 du P.I.B.M., les soldats défilaient dans les rues, les comités de soldats. En 1976 avec

M. Bourges, on obtenait 3,40 p. 100 du P.I.B., c'est-à-dire seulement 50 milliards de francs. On était fier de les obtenir et puis, d'année en année, le budget a progressé, 1980 : 3,76, 1981 : 3,85. En 1982, vous le savez, on devait avoir 3,94 du budget. M. Henu n'a pas pu les avoir. Je crois que son premier budget était, comme le vôtre, de 3,79 mais avec un P.I.B.M. qui était moins fort que maintenant. J'avais voté le premier budget de M. Henu, mais je n'avais pas voté les autres. Messieurs les socialistes, j'ai entendu dire que vous ne voteriez pas ce budget. Il est quand même supérieur aux vôtres. Il faut donc le voter : soyez honnêtes ! Ou alors, je ne vous comprends plus. Monsieur Quilès, vous qui avez été ministre de la défense, faites voter ce budget ! Je vous en serai très reconnaissant. (*Sourires sur les bancs du groupe socialiste.*)

Cinq budgets socialistes, dont j'ai voté le premier, qui plafonnaient à 3,79-3,73 avec des crédits votés et annulés. L'an dernier, M. Quilès avait 158 350 millions. Vous obtenez, monsieur Giraud, 169 200 millions pour 1987. Il faut le faire et j'imagine les difficultés que vous avez rencontrées pour les obtenir. Il a fallu vous battre, j'en suis sûr et ça n'a pas dû être facile.

Vous le voyez, en presque une décennie, monsieur le ministre, les progrès sont minimes - 3,40, 3,75 - et ce n'est pas ce qu'il faudrait. Pourtant, vous connaissez les soucis des chefs d'état-major de chaque armée : ce qui manque, ce qui est périmé, ce qu'il faut remplacer, et cela coûte des milliards et encore des milliards.

Monsieur le ministre, il y a longtemps que je crie partout dans mes réunions : « Faisons l'Europe, l'hexagone est dépassé ! Politiques, militaires, unissons nos efforts car au jeu actuel, en l'an 2 000, cette Europe plus peuplée que l'U.R.S.S. et que les Etats-Unis - 320 millions contre 230 millions et 270 millions - avec ses richesses, sa matière grise, sa domination mondiale si récente, ne pésera pas lourd entre les deux blocs et la progression de l'Asie. » Il faut voir les choses telles qu'elles sont.

Je crois que c'est à la France de donner le ton : il faut se battre ! Un ministre de la défense peut se battre pour essayer d'amener les autres Etats à faire un armement commun et à essayer de voir ce que l'on peut faire ensemble. C'est très important. On ne se défend plus sur le Rhin ; on se défend sur l'Elbe.

Nous avons notre force nucléaire stratégique et tactique, ce qui nous permet d'être parmi les grands. Maintenons-les à la pointe de la technicité, c'est ce que vous faites. Mais il ne faut pas rêver. Quelque 12 millions de kilotonnes en Russie ! En 1966, un grand leader socialiste écrivait : « Nous avons la force stratégique, la France n'attaque personne et si elle est attaquée, on presse sur le bouton ! » - D'accord ! Mais dix minutes après, la France est vitrifiée ! - « Quel est l'homme, pût-il s'appeler le général de Gaulle, qui oserait presser sur le bouton ? » Cela demande réflexion, en effet !

La vraie force, est-ce vraiment ces quelque 100 000 kilotonnes que nous pouvons avoir ? Personnellement, je ne crois pas à un conflit nucléaire. Etats-Unis et Russie ont une telle force qu'ils peuvent se vitrifier plusieurs fois. Tant qu'ils resteront à peu près au même point, je crois qu'ils ne le feront pas. Croyez-moi, la Russie ne tient pas à vitrifier l'Europe, ce n'est pas ce jeu qu'elle joue ; ce n'est pas ce qui se passera ! Ils ne sont pas fous !

L'U.R.S.S. a dit : « Nous avons une force colossale, mais nous n'agissons que lorsque vous serez minés de l'intérieur », ou encore : « Nous sommes puissamment armés, mais nous n'agissons pas avec nos chars ». Je pense que c'est vrai !

La guerre future - je dirai présente - elle est là, autour de nous, à savoir terrorisme, pacifisme, drogue, désinformation : des forces morales sérieusement ébranlées peuvent amener un pays à baisser les bras alors que la guerre est économique, scientifique, démographique, monétaire, voire subversive.

On parle de la force de l'U.R.S.S., mais il n'y a pas d'otages là-bas alors qu'un pays comme la France est obligé de discuter, de marchander pour libérer quelques otages. Je vous le dis comme je le pense : pour un pays comme la France, je trouve ça un peu gros.

Plusieurs députés du groupe Front national (R.N.). Bigeard avec nous ! Bigeard avec nous !

M. Marcel Bigeard. Le général Delaunay, qui a quitté l'armée, écrivait : « Il est plus facile de changer un système d'armes que de changer les mentalités » ou encore : « Le

cancer, plus probable que la foudre. » Oui, je ne vois pas les forces russes arriver, mais par exemple le cancer est là et ils en profitent.

Le général Copel qui a aussi quitté l'armée - il faut écouter ce que disent ces gens qui brisent leur carrière pour dire ce qu'ils pensent - a parlé de la guerre chimique. On en parle maintenant. On se rend compte qu'il avait raison, pas sur tout, mais là, il avait raison.

L'urgence est au réarmement moral de la nation, s'appuyant sur un fort pourcentage de notre jeunesse de 1986, qui dans l'ensemble a besoin de croire. Elle est bien cette jeunesse. J'ai des contacts avec des jeunes de quinze-seize ans qui m'écrivent qu'ils croient à nouveau au drapeau tricolore, en un idéal. Il faudrait peu de choses pour que ça reparte. Monsieur Fillon, je suis pour le service national, pour la nation, pour le peuple dans l'armée ; il faut que le cousin y soit, que le fils y soit. Tout cela c'est un consensus à créer, croyez-moi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

La véritable force ne serait-elle pas celle représentée par nos 250 000 appelés qui passent tous les ans ? En dix ans, monsieur le ministre, ça fait 2 500 000 hommes qui n'ont pas plus de trente et un ans. Voyez ce que pourraient donner des gens qui seraient près de l'endroit où on pourrait les armer rapidement à la moindre alerte. S'il y avait ce consensus, s'il y avait cet esprit, ce réarmement moral de la nation, monsieur Fillon, cela vaudrait largement la force nucléaire, croyez-moi. Regardez ce que font les Afghans. Vous ne croyez pas qu'on serait capable de faire des choses comme ça ? Ils maintiennent une force face à la Russie. (« Bravo ! Très bien ! » sur les bancs du groupe Front national [R.N.]

Une telle force de combattants soutenus par un peuple tout entier donnerait à réfléchir à ceux qui voudraient s'aventurer sur notre terre. Comme disaient les responsables chinois - je suis allé en Chine quinze jours - : « Il n'y a pas de problème : les Russes veulent nous envahir ? On ne pourra pas les arrêter, mais il n'y en a pas un qui en sortira ! » Je crois que c'est une bonne formule ! (*Rires sur divers bancs.*)

Un député du groupe socialiste. A méditer !

M. Marcel Bigeard. La jeunesse, elle est bien ; moi je crois en elle. Il faudrait peu de chose pour qu'elle reparte.

Compliments, monsieur le ministre, pour le maintien du service national à un an, et aussi pour votre intention de lutter contre ces 25 ou 30 p. 100 de jeunes qui ne font pas leur service. Ce sera difficile, vous le savez comme moi. Vous voulez y arriver, il y aura des problèmes, mais enfin c'est bien. Je ne comprends pas qu'ils ne participent pas à la défense nationale, mais surtout à la défense de la liberté, parce que tout est là actuellement : nous défendons la liberté.

Vos crédits de paiement atteignent 474 milliards de francs. C'est bien. M. Paecht, avec beaucoup de courage, et plusieurs rapporteurs vous ont dit ce qui nous manquait.

Certes, *Le Richelieu*, les chars Leclerc, le Rafale ou son dérivé, nécessaires aujourd'hui, arriveront mais bien tard. Quand ils arriveront, il se produira peut-être autre chose. Les Awacs ? Un système de défense aéroporté particulièrement utile, mais si coûteux : 80 milliards de francs les trois, d'après ce qu'on m'a dit. Où peut-on aller chercher cet argent ? Et cet avion de transport long courrier dont on a besoin, on l'a vu pour Kolwezi ? Le mode d'emploi du nucléaire stratégique et tactique a fait quelques vagues ces temps derniers. Mais le problème n'est pas uniquement dans ce matériel manquant, ni dans ces querelles nucléaires qui sont cependant à régler. Il faut bien reconnaître qu'au point de vue de l'arme tactique, si on joue avec le Pluton, sur notre hexagone, on frappe sur les Allemands ; ce n'est pas valable. Il y en a qui disent qu'on ne peut pas intervenir devant, l'autre engin n'étant pas encore disponible. Je pense que tout cela mérite d'être mis au point. Ce n'est pas très clair. Mettez-vous à la place des Allemands !

Ce qui compte ce sont les forces morales. Les Indochinois nous ont battus. Ils ont infligé la première défaite à la grande Amérique, et pourtant avec quelques fusils en se cachant. Ces petits Vietnamiens qui étaient trop petits pour faire des soldats, disait-on, on en faisait des ambulanciers et pourtant ils ont sorti la première infanterie du monde qui nous a battus et qui a battu la puissante Amérique. Moi je dis, les forces morales, ça vaut tout votre matériel. Du matériel, il en

faut, certes, mais il faut autre chose. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*) Les Afghans, contre toute attente, résistent encore.

D'un côté, il y a l'idéologie. Un Giap fut commandant en chef pendant trente ans. Quel est le général européen capable de commander en chef pendant trente ans, comme il l'a fait, s'il n'est pas soutenu par une idéologie ? Moi j'en ai une, c'est la défense de la liberté. Je le dis toujours, si je continue à me battre, c'est parce que je crois en la liberté. Cette idéologie vaut l'autre et c'est ce qu'il faut ramener en France. Le matériel, les crédits, il les faut. Vous vous êtes battu et je dis bravo à tout ce que vous avez dit. Vous avez insisté sur les forces morales, mais il faut insister davantage parce que la jeunesse est prête à nous suivre. Il faudrait peu de choses pour que ça reparte.

Vive la France ! Vive la liberté ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F., du R.P.R. et Front national [R.N.]*)

M. le président. La parole est à M. Pierre Sergent.

M. Pierre Sergent. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, « De quoi s'agit-il ? » demandait invariablement le général Foch avant d'envisager l'utilisation des moyens. La question convient parfaitement au débat d'aujourd'hui.

Trop souvent, le choix politique concernant l'organisation politique des forces armées a précédé le choix de la politique de défense. Soyons clairs, il ne s'agit pas de la défense des armées, il s'agit de définir une politique au service de laquelle doivent être constituées nos armées. C'est de cette politique dont je parlerai au nom de mon groupe, et mon ami Jacques Peyrat entrera dans le détail des chiffres.

Aujourd'hui, toutes les études militaires commencent par l'analyse des menaces. Je récuse ce terme. La notion de menace implique l'idée d'un danger futur, voire imaginaire. C'est un contresens : en cette fin de XX^e siècle, la réalité est bien différente. Nous sommes en pleine guerre mondiale. Je ne veux pas seulement parler des conflits qui concernent d'autres peuples au Moyen-Orient, en Asie, en Afrique, en Amérique latine, je veux dire que, lorsque la France intervient au Tchad, saute à Kolwezi, va au Liban ou au Togo, elle participe, elle aussi, à cette troisième guerre mondiale.

Ces interventions, monsieur le ministre, ne constituent que la guerre de surface, c'est-à-dire une infime partie du conflit global engagé. L'autre partie, la partie invisible de l'iceberg, c'est la guerre de sape livrée par l'empire soviétique, une guerre définie par Lénine dès 1920, et poursuivie inlassablement par ses successeurs.

Il faut avoir conscience de cette offensive permanente jalonnée d'interventions armées, comme en Hongrie ou en Afghanistan, mais dont la plus grande partie se déroule dans l'ombre. Il faut savoir que l'Union soviétique y consacre des moyens considérables en hommes et en matériels. Ces guerres politiques et subversives s'appuient sur trois piliers : l'action psychologique par propagande, désinformation, démoralisation ; l'espionnage sous toutes ses formes ; l'entretien et l'exploitation de foyers d'agitation par tous les moyens, y compris la violence.

Cette guerre est encore plus dangereuse lorsque l'ennemi feint de vouloir la paix. Prenons garde ! Depuis l'arrivée au pouvoir de M. Gorbatchev, l'Occident est victime d'une nouvelle offensive de charme, dans laquelle son épouse Raïssa joue un rôle certain. En octobre 1985 à Paris, Yves Saint-Laurent lui a offert le parfum qu'elle préfère, *Opium*. Cela ne manque pas d'humour car il est évident que la détente est l'opium des démocraties.

Ah ! nous semblons bien loin des préoccupations budgétaires. Et pourtant, tout se passe comme si les hommes chargés de la défense du monde libre ne voyaient que les forces ennemies massées à nos frontières.

Et si ces forces n'étaient qu'un leurre, monsieur le ministre ? Et si l'ennemi ne faisait toute cette mise en scène que pour détourner notre attention ? Etes-vous bien sûr, vous-même, de ne pas vous tromper de guerre ? Etes-vous bien sûr de ne pas préparer une guerre nucléaire qu'on ne fera sans doute jamais, tandis que l'ennemi continue avec obstination de creuser des sapes et de mener la France ?

En Asie et en Afrique - le général Bigeard s'en souvient sans aucun doute - nous avons appris qu'on ne se bat pas contre des idées à coups de canon. Je suis certain qu'on ne combat pas non plus un virus avec un marteau-pilon.

A ces données générales du problème de notre défense, s'ajoute un facteur malheureusement essentiel : l'effondrement de la volonté de défense du peuple français. Car je ne partage pas votre optimisme, monsieur le ministre, ni celui des orateurs qui m'ont précédé à cette tribune. Cet effondrement est un facteur capital parce qu'on ne défendra pas le peuple français malgré lui. Les raisons de cet effondrement ne sont pas toutes du domaine militaire, mais l'une d'elles est liée directement au choix que les gouvernements successifs font délibérément depuis vingt-cinq ans et que vous continuez de faire : c'est la dissuasion nucléaire.

Au risque de rompre le consensus de cette assemblée, je dirai que si notre groupe est partisan des armements nucléaires, afin de donner les armes les plus puissantes et les plus modernes à nos soldats, il dénonce l'effet pervers majeur de la doctrine qui fait de la dissuasion nucléaire la « clé de voûte » de tout notre système de défense.

Si la ligne Maginot a laissé un mauvais souvenir dans l'inconscient national, ce n'est pas à cause de la brèche qui restait ouverte entre Longuyon et la mer du Nord, c'est parce que les gouvernements, trahissant l'esprit des fondateurs du système, en ont fait un absolu. A elle seule, la fameuse ligne devait empêcher toute invasion et, surtout, elle dispensait l'armée de tout combat en terrain découvert. C'est la raison d'ailleurs pour laquelle cette ligne a été condamnée par le général Foch qui pensait qu'elle ôterait à l'armée française son esprit offensif.

Le haut commandement lui-même n'a pas su utiliser ce très bel outil dans le cadre d'une stratégie globale. Cette ligne aurait pu servir de base, en effet, à des opérations offensives. Elle n'a servi à rien.

Il en est exactement de même aujourd'hui avec la force nucléaire stratégique. Ses partisans, inspirés par de mauvais prophètes, dont je préfère ne pas donner les noms, sont tombés dans un dogmatisme qui discrédite leur entreprise. En garantissant la non-guerre aux Français, ils ont achevé de tuer leur volonté de défense déjà fortement entamée par la philosophie pacifiste.

En proposant le tout ou rien, en pratiquant le manichéisme stratégique, en confiant à un seul homme - le Président de la République - le soin de choisir à leur place, on a fini de démobiliser les citoyens. Ils croient désormais que leur argent suffit à les défendre. Je ne sais pas si notre force nucléaire dissuade les Soviétiques de nous attaquer. Ce dont je suis certain, en revanche, c'est qu'elle dissuade les Français de porter les armes.

Dans ce contexte global nettement défavorable à notre pays, quelle doit donc être notre politique de défense ? Je pense que la situation nous commande de lui donner les trois axes suivants par ordre de priorité : livrer vigoureusement la guerre qui nous est faite : s'apprêter à riposter à une attaque frontale ; préparer la guerre du XXI^e siècle qui sera évidemment la guerre de l'espace.

Premier axe : livrer la guerre qui nous est faite. C'est le seul domaine, monsieur le ministre, dans lequel vous n'avez pas le choix. Quand le feu est à la maison, il faut s'employer à l'éteindre. Il faut agir. Il ne s'agit pas d'une menace hypothétique, il s'agit d'une réalité quotidienne. Pour intervenir outre-mer, pour protéger nos concitoyens, sauvegarder nos intérêts, pour aider tous ceux qui se battent pour leur liberté, il nous faut en toute priorité des forces d'intervention dotées des moyens nécessaires. Voilà pourquoi, par exemple, les avions de transport à long rayon d'action nous sont indispensables. Il est inadmissible de confier la vie de nos soldats à des compagnies aériennes civiles dépendantes de personnels syndiqués.

Quand nos parachutistes ont sauté sur Kolwezi, l'ennemi le savait. Des agents d'Air France l'avaient renseigné !

M. Jean Auroux. Ne racontez pas n'importe quoi !

M. Pierre Sergent. Je possède toutes les preuves et je vous les donnerai si vous le voulez.

M. Jean-Pierre Destrade. Aucune preuve, comme d'habitude !

M. Pierre Sergent. Il s'agit même de syndicats que je connais et d'un canal que j'ai parfaitement étudié.

Les porte-avions font aussi partie des moyens indispensables pour maintenir la présence française dans le monde. Est-il nécessaire pour autant de dépenser des fortunes pour

les rendre invulnérables en cas de guerre mondiale ? Je ne le pense pas car ils constituent maintenant des cibles trop faciles à atteindre.

Ajoutons que nos forces d'intervention doivent être constituées exclusivement de professionnels hautement qualifiés et dotés d'armes perfectionnées.

A propos de la désinformation, vous avez dit qu'il fallait inventer des réponses, faire un effort d'imagination. Je n'ai pas eu le temps de le faire totalement mais je vous fais une suggestion. Je pense que la guerre qui nous est faite, la guerre des médias dont vous avez parlé, exige la création d'un grand service de la communication, que vous pourriez très bien confier au général Bigeard.

M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

M. Pierre Mauger. Vous voilà reconverti, mon général !

M. Pierre Sergent. Chargé de l'information, ce service devrait aussi s'occuper du réarmement moral des Français.

La diminution des crédits du S.I.R.P.A., service d'information et de relations publiques des armées, prouve malheureusement que nous n'avons pas intégré dans la notion de défense l'importance de la communication. Quelques revues, aussi bien faites soient-elles, sont parfaitement insuffisantes pour lutter efficacement contre la désinformation devenue l'une des armes les plus modernes de la panoplie ennemie.

La guerre menée par un adversaire dont le théâtre d'opération est la planète, on l'oublie trop souvent, exige enfin la rénovation et surtout l'adaptation de nos services de renseignements.

Les informations sur l'offensive ennemie sont terrifiantes dans ce domaine. Il est plus que temps de prendre conscience du rôle des services spéciaux ennemis dans le monde entier. Seuls des services d'une ampleur inconnue en France jusqu'à ce jour pourront redonner confiance aux Français dans l'issue de la bataille clandestine engagée.

Le deuxième axe d'effort, c'est la préparation d'une riposte à une attaque frontale.

A la question préalable qui se pose sur les limites du « sanctuaire » à défendre, la réponse de notre groupe est nette : il faut élargir ce sanctuaire. Il faut le porter jusqu'à l'Elbe. Ce n'est plus sur le Rhin que nous devons nous apprêter à nous battre, c'est sur l'Elbe. C'est la seule façon d'éviter une O.P.A. soviétique sur l'Allemagne fédérale. C'est la seule façon de rassurer les Allemands. C'est la seule façon de les empêcher de succomber aux sirènes neutralistes.

Et puis, l'accumulation des forces considérables du pacte de Varsovie nous impose de nous prononcer clairement pour la constitution d'une union européenne de défense. Elle seule sera capable, à terme, de rassembler des moyens de défense suffisants pour empêcher l'invasion du territoire européen.

Car enfin, 350 millions d'Européens vont-ils confier éternellement à 220 millions d'Américains le soin de les protéger contre 180 millions de Soviétiques ? Non ! L'Europe doit se décider à prendre en main son destin.

Dans cette perspective, nous préconisons : la mise à niveau des efforts financiers consentis par les nations européennes à leur défense, car ces efforts sont très inégaux ; l'établissement d'une politique de défense commune ; la création, sans doute peu compliquée, d'un état-major permanent de coordination ; l'harmonisation progressive des armements, des matériels, de la formation et de l'entraînement des unités ; la constitution d'unités mixtes - la légion étrangère devrait vous donner quelques idées à cet égard - et la répartition des missions nationales en fonction de la position géographique.

En attendant cette union européenne de défense, notre force stratégique nucléaire reste un élément important de notre panoplie. Il faut la moderniser - personne ne le nie. Nous savons que le plateau d'Albion est d'ores et déjà périmé, inutile et ruineux.

M. Gérard Freulet. Très juste !

M. Pierre Sergent. Nous ne pensons pas pour autant qu'il soit indispensable de conserver à tout prix, comme on nous le répète sans cesse, des composantes multiples. La nécessité de missiles balistiques mobiles n'est pas démontrée. En tout cas, elle n'a pas convaincu beaucoup d'officiers de l'armée de terre. Mieux vaut, semble-t-il, poursuivre les

efforts entrepris pour doter notre marine de sous-marins nucléaires lance-engins qui font peser sur l'ennemi une menace effective qu'il reconnaît lui-même.

Trop souvent, monsieur le ministre, des considérations techniques, l'intervention de lobbies industriels, comme c'est le cas pour ces missiles, ou même des intentions sociales prennent le pas sur les nécessités militaires. On ne construit pas des missiles pour faire plaisir à des industriels. De même, on ne met pas en chantier des bateaux pour créer des emplois. A chacun sa tâche. La vôtre comme la nôtre, est de doter nos armées des armements et des matériels dont elles ont vraiment besoin.

Il nous semble, par ailleurs, indispensable de réaliser les satellites militaires d'observation. On a longtemps menti aux Français en leur disant que leur force de dissuasion était indépendante car, dans ce domaine, nous dépendons entièrement des Américains.

Il faut évidemment aussi doter notre pays d'un système de surveillance aérienne afin de compléter un réseau radar qui est notoirement insuffisant. Notre réseau radar est une passoire ; il suffit de le regarder sur une carte de la France pour savoir que tous les avions ennemis pourraient survoler notre pays sans qu'on s'en aperçoive.

Plus important, le nombre de blindés ennemis nous oblige à doter toutes nos unités d'armes antichars - toute l'armée en est convaincue. Mais pour autant faut-il entreprendre la construction de ce char de cinquante tonnes, comme le préconisent les cavaliers ? Je ne le pense pas. Les trois guerres conventionnelles récentes : la guerre du Kippour, le conflit Iran-Irak et l'occupation de l'Afghanistan par les Soviétiques ont démontré la vulnérabilité des chars. La bombe à rayonnement renforcé, la fameuse bombe à neutrons, dont il faut absolument nous doter, ne fera qu'accroître l'aspect anachronique du char lourd - je dis bien : l'anachronisme du char lourd - et je ne suis pas certain que le général de Gaulle ne se soit pas trompé lorsque, en 1963, il a établi un programme de construction de 1 400 chars lourds. Peut-être déjà préparait-il lui-même la guerre d'autrefois. Dans ce domaine de la lutte antichar, les missiles sur véhicules légers et les hélicoptères semblent des chasseurs de chars infiniment plus efficaces.

Et puis, soyons cohérents. Nous n'avons pas tellement d'argent et la première armée a une mission de « sonnette » - on nous l'a redit cent fois. Alors faut-il vraiment que cette sonnette soit en or massif ?

Derrière ces troupes de couverture, nul doute qu'il faille organiser une défense opérationnelle du territoire. On en parle comme si elle existait en partie ; or elle n'existe absolument pas. Il faut donc la créer de toutes pièces. Mais sommes-nous encore capables de mobiliser le peuple français ? C'est votre volonté, monsieur le ministre, j'en suis convaincu ; mais votre projet de service national me paraît bien compliqué.

Notre système militaire est d'ailleurs devenu beaucoup trop complexe. Nous sommes tombés dans la bureaucratie. C'est un vice. Que deviendraient les ramifications inraimentables des état-majors en cas de crise ? Le moindre grain de sable dans ces rouages bloquerait la machine. Tous ceux qui ont fait la guerre savent que la simplification du commandement est l'un des facteurs essentiels du succès.

Le débat armée de métier - armée de circonscription est périmé. L'évolution des mentalités, des matériels et des techniques impose de toute évidence de confier les forces d'intervention à des professionnels. Mais, puisqu'il est plus nécessaire que jamais de mobiliser le peuple français, il faut organiser la défense opérationnelle du territoire, soit avec des volontaires, soit par un système de conscription spécifique entièrement refondu, simple et cohérent. Il faut notamment abandonner totalement les grandes unités, car les divisions de D.O.T. ne signifieront plus rien du tout. Il faut certainement en rester au niveau du bataillon. C'est largement suffisant ; à ce niveau la mobilisation pourrait se dérouler, comme l'a expliqué tout à l'heure le général Bigeard.

Quelle que soit la formule retenue, il est prioritaire de mettre l'accent sur les éléments humains du problème militaire, c'est-à-dire le recrutement, le niveau de vie des cadres et de la troupe, l'entraînement des hommes et des unités ; ce sont toujours les hommes qui finissent par gagner les guerres.

Celui qui motive l'apprenti-soldat, c'est son chef, et je n'ai jamais vu renâcler un « bleu » quand il s'agissait d'aller au tir, de faire un entraînement intéressant ou de participer à

une manœuvre bien montée. Encore faut-il donner aux unités les moyens nécessaires. Il faut y consacrer les crédits suffisants, beaucoup plus importants que ceux qu'on leur consacre maintenant.

La caserne est souvent la mère de tous les vices, elle est toujours la mort lente d'une armée.

Préparer la guerre du XXI^e siècle, la guerre de l'espace, tel est le troisième axe de nos efforts.

La France doit être « en veille scientifique », elle doit se placer et rester à la pointe du progrès en matière d'armement et de technologie, nous le savons tous, et dans les prochaines décennies n'auront des stratégies spatiales qui rendront caducs les plans à long terme et la majeure partie de nos armements actuels.

Ce principe de modernité nous incite à approuver l'augmentation des crédits affectés à la recherche nucléaire. Mais nous voudrions que la France participe activement aux recherches tendant à créer un bouclier spatial.

M. le président. Mon cher collègue, je suis obligé de vous demander de bien vouloir envisager de conclure.

M. Pierre Sargent. J'ai presque terminé, monsieur le président.

Nous souhaitons que la France prenne de nouvelles initiatives pour susciter un grand programme de recherches européennes dans le domaine de la « guerre des étoiles ». A défaut, nous pensons nécessaire que l'Europe s'organise pour négocier avec les Etats-Unis les conditions de leur participation à un programme mixte.

Un budget, monsieur le ministre, ne doit pas être une habitude administrative. Un budget doit se trouver à la hauteur du problème posé. C'est l'expression exacte de la volonté de défense, non pas des Français, mais du Gouvernement et c'est sur la part des ressources qu'il veut consacrer à la défense qu'il est jugé.

Tout à l'heure, un camarade de mon groupe vous indiquera ce que devrait être, selon nous, cette part. Nous pensons que 5 p. 100 du P.I.B.M. est le niveau minimum, seul capable de nous maintenir au rang de nos partenaires principaux. Et je vous rappelle qu'en 1981, au moment de la campagne présidentielle, c'était la position de M. Jacques Chirac.

Au lieu d'une loi de programmation ou en complément de celle-ci nous aurions aimé, quant à nous, que vous établissiez un plan de quelques années pour atteindre cet objectif.

Monsieur le ministre, on ne peut évoquer les problèmes militaires du monde contemporain sans poser la question qui me paraît contenir la clé de l'avenir : pourquoi avons-nous une mentalité d'assiégés ? Pourquoi la France ne propose-t-elle pas à ses alliés d'Europe et d'Amérique une politique menant à la victoire contre l'empire soviétique, puisque celui-ci se comporte en ennemi déclaré du monde libre ?

Cette politique à long terme implique, bien entendu, la libération des nations asservies depuis 1945 : la Pologne, les Etats Baltes, la Hongrie et tant d'autres. Elle implique bien sûr, la réunification de l'Allemagne au sein des nations libres et sous certaines conditions.

Pour gagner cette guerre que l'empire soviétique nous impose, il ne s'agit pas de lancer des chars contre le rideau de fer, ni même d'envoyer notre flotte dans la Baltique, comme M. Rocard l'a proposé en 1981 pour aider *Solidarnosc*. Il s'agit d'aider ouvertement et fermement, partout dans le monde, ceux qui résistent à l'envahisseur et se battent pour leur liberté.

Cette politique pourrait être le ciment de l'Europe en lui donnant l'enthousiasme qui lui fait défaut.

L'avenir, monsieur le ministre, c'est de la crainte ou de l'espérance. Et je vous pose cette question : existe-t-il de plus grand dessein pour un homme politique que de transformer la crainte du lendemain en lueur d'espérance ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. le président. La parole est à M. Paul Quilès.

M. Paul Quilès. Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, lorsque l'on discute d'un budget, on parle normalement de chiffres - cela a commencé - mais la valeur de la défense d'un pays ne se mesure

pas seulement au montant des crédits budgétaires qui lui sont consacrés ni même aux performances de ses systèmes d'armes. Elle dépend de la motivation des hommes qui la mettent en œuvre et je voudrais - car je les ai vus vivre - rendre hommage ici, avec peut-être moins de fougue et de talent que le général Bigeard, à la qualité des hommes qui ont pour tâche de défendre notre pays.

Je pense, bien entendu, à ceux qui se trouvent sur les théâtres extérieurs : au Tchad, avec l'opération Epervier que j'ai engagée et qui continue, au Liban avec les forces françaises de la F.I.N.U.L., sans oublier, bien entendu, tous ceux qui en permanence, en France et à travers le monde, mettent leur disponibilité au service de notre défense.

Mais, au-delà même de cette motivation, la valeur de notre défense dépend de l'adhésion profonde de la population à la politique suivie et de la détermination des responsables politiques à mettre en œuvre des choix diplomatiques et stratégiques cohérents.

De ce point de vue, on ne peut que se réjouir de voir que le consensus sur la défense s'est renforcé dans notre pays, comme vous l'avez vous-même souligné tout à l'heure, monsieur le ministre. Au cours de la législature précédente, le Président de la République, les deux Premiers ministres et leurs ministres de la défense se sont attachés à préserver et à renforcer le consensus sur les questions de défense. Et, malgré les querelles engagées ici ou là, les grands choix stratégiques de la France ont été généralement préservés des polémiques stériles, et la continuité de nos options militaires a été affirmée avec force et reconciliée par nos partenaires internationaux.

L'attitude ferme et déterminée du Président de la République, tant dans l'affaire des euro-missiles que dans la conduite des crises, n'y a certainement pas été étrangère.

Je note avec satisfaction que l'adhésion des Français à notre politique de défense, et notamment à la dissuasion nucléaire, n'a cessé de se renforcer au cours des dernières années, ainsi que les appréciations positives sur l'efficacité de nos armées. D'après les sondages, en effet, entre les deux tiers et les trois quarts de nos concitoyens expriment une opinion favorable aux mesures prises en matière militaire.

Mais le consensus ne doit pas être un alibi pour éviter les vrais débats sur les orientations de notre politique de défense. On peut se demander, à cet égard, si certaines imprécisions qui apparaissent dans ce budget comme dans le projet de loi de programmation n'ont pas pour objet de masquer des divergences au sein du Gouvernement ou de la majorité.

Il faut dire qu'au cours des huit derniers mois et jusqu'à très récemment, j'ai éprouvé, comme la plupart de ceux qui s'intéressent aux questions militaires, une inquiétude qui allait en s'amplifiant. Vos déclarations, monsieur le ministre, celles du Premier ministre, celles de certains des membres de votre majorité pouvaient en effet laisser craindre une sérieuse remise en cause des grandes orientations de notre politique de défense.

C'est ainsi qu'on a pu croire un moment que la France participerait à l'I.D.S., que nous allions aider à la reconquête du nord du Tchad ; que nous devions abandonner toute présence française au Liban ; que le missile mobile SX serait le programme autour duquel allait s'articuler la nouvelle loi de programmation militaire ; que les Plutons pourraient être stationnés sur l'Elbe, que le porte-avions nucléaire *Richelieu* ne verrait pas le jour ; qu'une refonte M4 d'un S.N.L.E. serait supprimée ; que la construction du char Leclerc serait abandonnée au profit d'un achat à l'Allemagne fédérale de chars Léopard ; que le programme Hadès pourrait être remis en cause ; que le missile M5 serait retardé de plusieurs années ; que le site du plateau d'Albion serait inutilisable après 1996 ; enfin, que les recherches sur ce qu'on appelle les aides à la pénétration ne présentaient pas un grand intérêt.

Dans le même temps, certains de vos amis s'interrogeaient sur la conscription ou réclamaient une réduction drastique des effectifs de l'armée de terre.

Enfin, à travers les discours gouvernementaux, apparaissait la remise en cause d'un concept fondamental, puisque l'on évoquait la possibilité que les armes nucléaires préstratégiques ne servent plus à donner un ultime avertissement avant l'emploi des armes stratégiques, mais soient utilisées comme arme de champ de bataille, sous la forme de ce que certains ont appelé une super-artillerie.

Fort heureusement, la réaffirmation par le Président de la République, chef des armées, des principes de notre politique de défense a pu, en quelque sorte, recentrer le débat. Finalement, je constate avec satisfaction que le projet de loi de programmation semble avoir levé certaines inquiétudes que l'on pouvait nourrir depuis huit mois.

J'en viens maintenant au projet de budget pour 1987 que vous nous présentez aujourd'hui. D'une certaine façon, on peut considérer qu'il s'inscrit - certains orateurs l'ont fait remarquer - dans le prolongement de ceux de la précédente législature.

En effet, je constate que l'effort de défense mesuré par rapport au produit intérieur brut marchand est pratiquement égal à celui qui était prévu par le projet de budget de 1986, puisqu'il est de 3,79 p. 100 pour 1987, contre 3,77 p. 100 en 1986.

Comme en 1986, la baisse du prix de l'énergie permet d'augmenter l'activité des forces.

La priorité à l'équipement, qui a marqué l'action des gouvernements depuis 1977, est conservée.

Aucun des programmes majeurs d'armements lancés par moi-même ou par mon prédécesseur n'a été remis en cause : le sous-marin nucléaire lance-engins de nouvelle génération, le char Leclerc, le Mica, le Saam, le programme Orchidée, le Drone CL 289. J'ajoute que la poursuite de la fabrication du porte-avions nucléaire *Richelieu* constitue à mes yeux un point essentiel.

Je note également la prise en compte de la dimension spatiale de notre défense qui est confirmée par la poursuite des deux programmes décidés antérieurement, Helios et Syracuse II ; enfin le choix de l'aéromobilité pour l'armée de terre est maintenu. L'acquisition de Super-Puma et de Gazelle-Hot supplémentaires prouve que nous avions eu raison de créer, malgré à l'époque certains sarcasmes, la division aéromobile et la force d'action rapide.

Malgré ces aspects positifs, votre projet de budget, monsieur le ministre, comporte des imperfections qui sont loin d'être négligeables, notamment en ce qui concerne les personnels.

Je note, en effet, plusieurs points négatifs :

La suppression de l'indexation de la rémunération des ouvriers des arsenaux sur celle des ouvriers de la métallurgie parisienne, ce qui constitue une atteinte sérieuse à un droit auquel sont attachés ces personnels ;

La forte baisse des crédits d'équipement social de l'Institut de gestion sociale des armées, l'I.G.E.S.A., qui passent de 39 millions de francs à 4 millions, ce qui montre bien la rigueur avec laquelle sont traités les salariés de l'Etat ;

Les insuffisances des crédits d'infrastructure : stagnation des crédits de paiement pour l'armée de terre, régression sensible des autorisations de programme pour la gendarmerie, ce qui est la preuve d'une inflexion par rapport à la politique de rénovation des casernements entreprise ces dernières années ;

Enfin, la stagnation regrettable des effectifs de V.S.L. de l'armée de terre. Je pense, au contraire, que le développement du volontariat « service long » pourrait permettre une adaptation du service national. En le rendant plus efficace, on pourrait prendre des mesures répondant à la fois aux besoins de nos armées et aux aspirations des jeunes. J'ai fait des propositions en ce sens, vous aussi, monsieur le ministre. Je souhaite que ces réflexions puissent se matérialiser aussi rapidement que possible.

Au chapitre des inquiétudes, j'ajouterai que l'examen des sections terre, mer et air fait apparaître le risque d'impasses pour l'avenir.

En ce qui concerne l'armée de terre, le chiffre d'affaires du compte de commerce régresse de 18,3 p. 100 à 16,8 milliards, soit une baisse de 8 p. 100 en francs constants. Vos choix budgétaires n'améliorent pas la situation : baisse de 30 p. 100 des commandes d'AMX 30 B2, de 60 p. 100 des canons de 155, de plus de la moitié pour les véhicules tactiques par rapport aux prévisions antérieures. Il serait très utile que vous nous disiez quelles mesures vous comptez prendre pour remédier à cette sous-charge du G.I.A.T. et de ses sous-traitants, dont vous avez d'ailleurs reconnu tout à l'heure la situation particulièrement difficile.

En ce qui concerne la marine, je suis inquiet pour l'avenir de notre flotte classique : le programme de la frégate légère de 2 500 tonnes est abandonné, ainsi que les commandes

d'une corvette et d'un bâtiment logistique. Aucun financement n'est prévu pour les corvettes anti-aériennes 3 et 4, pour les T.C.D. 2 et 3, pour les pétroliers ravitailleurs 5 et 6. Cela se traduit par une baisse considérable des autorisations de programme « Constructions neuves ». Dans ces conditions, l'avenir de notre flotte classique ne me semble pas assuré correctement.

En ce qui concerne la section air, je note que les crédits votés pour 1988 sont pratiquement égaux au montant du budget air 1987. Cela signifie que les commandes que vous prévoyez préparent une grave crise de trésorerie à l'horizon 1988-1989.

Enfin, le titre III est sous-estimé, mais nous aurons l'occasion d'en reparler au moment du collectif budgétaire de fin d'année, s'il y en a un !

Au-delà de ces points particuliers, je voudrais souligner la procédure, étonnante - le mot est faible - du point de vue du fonctionnement du Parlement, qui consiste à faire discuter et adopter un budget censé représenter la première année d'exécution d'une loi de programme dont le Parlement n'a pas encore débattu.

A quoi devons-nous nous référer ? A la précédente loi de programme, que vous contestez, mais qui est toujours en vigueur pour l'instant, tant que la suivante ne l'a pas abrogée, ou à la future qui n'a pas encore été adoptée ? Dans ce cas, devons-nous supposer que le Parlement renoncera à l'amender ? Je ne le crois pas. Je crois avoir lu très récemment, sous la plume de M. Fillon, des propositions d'amendements à cette loi de programme. Ces amendements seront probablement nécessaires, car les zones d'ombre ne manquent pas dans votre projet. Il faudra, par exemple, s'interroger sur l'absence d'enveloppe pour le titre III, ce qui peut faire craindre une dangereuse compression des dépenses de fonctionnement. Ne retrouve-t-on d'ailleurs pas là, l'arrière-pensée de certains membres de votre majorité qui voudraient financer les équipements par une déflation massive des effectifs de nos armées ?

Telle est donc, monsieur le ministre, l'analyse que nous faisons du budget que vous nous présentez. Comme je l'ai montré, certains aspects nous semblent positifs, certains discutables, d'autres encore, ambigus. Les évolutions récentes de vos positions, la connaissance tardive d'une loi de programmation - dont le budget est la première année d'application mais qui ne sera discutée et votée que beaucoup plus tard - tout cela, vous en conviendrez, ne contribue pas à la clarté indispensable à un débat budgétaire.

M. Charles Miossec. Prétexpte !

M. Paul Quilès. Malgré cela, et contrairement à l'attitude traditionnelle d'une opposition, nous ne voterons pas contre ce budget, parce que nous préférons retenir que c'est finalement la continuité qui a prévalu, et cela grâce à l'action ferme et déterminée du Président de la République. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Marcel Bigeard. Ce n'est pas chic, vous auriez dû le voter !

M. le président. La parole est à M. Jacques Rimbault.

M. Jacques Rimbault. Mon intervention au nom du groupe communiste, monsieur le ministre, sera consacrée à la situation de nos arsenaux et de leurs salariés au moment où ces derniers manifestent un vif et légitime mécontentement inspiré par votre politique.

M. Jean-Pierre Bechter, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la recherche et l'industrie d'armement. Ah ! non.

M. Jacques Rimbault. En effet, sans que l'on puisse l'imputer à une diminution des crédits affectés à la fabrication d'armes, les plans de charge des établissements ne cessent de diminuer.

Il en est de même des effectifs.

Depuis le début du mois d'octobre, on a enregistré plus de 165 licenciements concernant les personnels sous contrat, et il est question de milliers de suppressions d'emplois en 1987.

Dans le même temps, la mobilité, la flexibilité du travail se développent. Le pouvoir d'achat des actifs et des retraités recule et va reculer encore beaucoup plus avec la suppression de l'indexation des salaires sur ceux de la métallurgie parisienne.

Les déroulements de carrière et l'avancement sont entravés. Les libertés syndicales sont de plus en plus fréquemment bafouées.

En vous appuyant sur les coups déjà portés par le précédent gouvernement aux arsenaux, sur le rapport du député socialiste Boucheron qui parlait d'un sureffectif de 30 000 emplois...

M. Jean Auroux. C'est vrai !

M. Jacques Rimbault. ... et sur celui du député R.P.R. Bechter - qui parle de rationalisation indispensable -, vous vous apprêtez, en fait, à démanteler l'outil que représente ce secteur national de l'industrie d'armement.

Pourquoi un tel choix ?

Sans aucun doute parce que vous préférez répondre aux exigences des groupes financiers privés français et étrangers qu'aux véritables besoins de notre défense nationale.

Ce projet de budget pour 1987 en fournit d'ailleurs la saisissante illustration. Alors que les crédits du titre V s'élèvent, les arsenaux auront moins de travail.

C'est la preuve que vous voulez transférer une partie importante des commandes et des crédits à l'industrie privée française et étrangère. C'est ainsi que vous avez entrepris parallèlement de privatiser, en les livrant aux appétits financiers privés français et internationaux, des industries nationalisées productrices d'armement.

Cette orientation se trouve aussi confirmée lorsque vous dites que vous ne voyez pas pourquoi la France n'achèterait pas des armes sur le marché international. Il en est de même lorsque vous annoncez le développement de coopérations avec l'étranger en matière de production d'armement.

C'est toujours le même esprit qui vous anime lorsque vous affirmez que l'industrie nationale aurait vocation à fabriquer les armements les plus sophistiqués et que le reste pourrait être réalisé ailleurs. Vous savez bien, en fait, qu'en renonçant à produire des armements dits classiques - qui souvent atteignent un niveau technologique de pointe - on ne tarderait pas à voir arriver les constructeurs américains, japonais et ouest-allemands...

M. Jean-Marie Daillet. Et russes !

M. Jacques Rimbault. ... qui ne se contenteraient pas des productions les moins nobles.

Un tel choix est non seulement injuste pour les salariés des arsenaux, mais il est aussi dangereux pour notre pays dont l'indépendance serait menacée s'il devait, pour les armements essentiels, dépendre des firmes étrangères ou des firmes privées dont les capitaux pourraient être détenus par l'étranger.

Les arsenaux, les établissements de l'Etat sont un gage d'indépendance irremplaçable pour le dispositif de défense de la France. Ce qui est à l'ordre du jour, ce n'est pas de porter atteinte à leur potentiel industriel, c'est au contraire de développer la part qu'ils prennent dans la fabrication des armements essentiels à la France. C'est alors, monsieur le ministre, qu'il serait possible de parler de lucidité. Ce n'est malheureusement pas le cas. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Marie Daillet.

M. Jean-Marie Daillet. Monsieur le président, mesdames, messieurs, le climat du débat sur le budget de la défense est cette année entièrement nouveau. Depuis quatre ans, nous avions à nous plaindre de l'exiguïté des crédits. Cette année, tout le monde se plaît à reconnaître, monsieur le ministre, que vous présentez un bon budget.

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les titres V et VI. Sauf M. Quilés !

M. Jean-Marie Daillet. Même M. Quilés, mon cher collègue, a décerné quelques satisfecit au Gouvernement en reconnaissant les aspects positifs du projet qu'il nous soumet. Et, puisque vous m'en donnez l'occasion, permettez-moi de rappeler à l'ancien ministre que, en 1982, l'U.D.F., au nom de laquelle je m'exprime ce soir, avait voté un budget moins bon que celui d'aujourd'hui...

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial. Beaucoup moins !

M. Jean-Marie Daillet. ... mais qui lui paraissait cependant aller dans le bon sens. Malheureusement, les années qui ont suivi ne nous ont pas encouragés à poursuivre dans cette approbation !

Votre budget est bon, monsieur le ministre. Le restera-t-il ? Vous nous avez rassurés quant à l'enveloppe des crédits en ce qui concerne la programmation, en tout cas pour les matériels. Force est cependant de reconnaître que le titre III ne progressera pas dans les mêmes proportions. Il y a là un sujet d'inquiétude, et vous avez été sans aucun doute sensible aux arguments avancés par différents intervenants sur ce point.

J'ai été, quant à moi, sensible au ton de votre discours. Il y avait là quelqu'un qui savait ce que parler veut dire et vous me permettez d'avoir pensé, en vous écoutant, qu'il y avait en vous quelque successeur de Lazare Carnot. (*Exclamations sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*) Je le dis comme je le pense.

Nul n'ignore la carrière que vous avez faite comme ingénieur, dans l'énergie atomique en particulier. Aujourd'hui, les considérants que vous avez émis, l'analyse globale de la menace à laquelle vous vous êtes livré, votre allusion aux fronts multiples que la France risque de devoir affronter vous ont conduit à suggérer une stratégie globale, et vous avez parlé de nos relations avec nos alliés européens et atlantiques.

Vous ne vous étonnez pas que, pour ma part, m'embarquant demain matin même, avec plusieurs collègues, pour les rives du Bosphore où vont pendant cinq jours se discuter, au cours de la session générale de l'assemblée de l'Atlantique Nord, d'importants rapports, notamment à propos du flanc Sud, j'aie été particulièrement sensible au passage de votre discours qui traitait de la coopération, laquelle a d'ailleurs été évoquée par plusieurs rapporteurs que je félicite sur ce point, et notamment par M. Baumel en ce qui concerne les armes futures.

Par ailleurs, votre analyse géopolitique de ce qui se passe et de la croissance des dangers était en quelque sorte une invitation à ne jamais oublier, quand nous parlons défense, la situation internationale, et, quand nous discutons affaires étrangères, les aspects de sécurité. Une suggestion me vient à l'esprit : pourquoi cette assemblée n'aurait-elle pas, comme le Sénat, une commission commune des affaires étrangères et de la défense ?

Mme Florence d'Harcourt. Bonne idée !

M. Jean-Marie Daillet. L'interpénétration des disciplines diplomatiques et de défense ne serait pas une mauvaise chose, même si les traditions des deux assemblées sont légèrement différentes. En tout cas, pourrions-nous espérer que les deux commissions travaillent plus souvent ensemble ? Nul, je pense, n'y trouverait à redire, et je tiens, ce disant, à rendre hommage au président de la commission de la défense, en particulier.

Vous nous avez, bien sûr, parlé de l'intégrité du territoire. Sur ce point, un mot. Certains, non sans raison, ont envisagé l'Elbe comme nouvelle frontière de la défense nationale, puisque les « approches », comme l'on dit, ne sont pas si lointaines de ce côté de la carte.

Mais, monsieur le ministre, vous n'avez pas parlé des départements et territoires d'outre-mer, si ce n'est par allusion, notamment à propos du porte-avions nucléaire. Or les départements et territoires d'outre-mer, dont la population française a tout autant le droit que celle de la métropole d'être défendue en cas de crise, n'est pas assurée totalement d'une défense suffisante, puisque vous ne disposez pas de la flotte de surface qui permettrait de prépositionner des éléments de notre marine.

Nous avons entendu sur ce point certaines doléances, et c'est sans doute un des points faibles du projet de budget que vous nous soumettez, reconnaissons-le !

Vous n'avez pas parlé non plus des sous-marins nucléaires d'attaque. Or ces bâtiments sont aujourd'hui les *battle-ships* des temps modernes et l'on peut envier nos voisins britanniques qui ont une flotte beaucoup plus complète que la nôtre. J'aimerais que vous nous rassuriez sur ce point : le rythme de fabrication de ces sous-marins rapides et à long

rayon d'action ne va-t-il pas être ralenti ? Est-ce que vous allez le maintenir ? N'envisagez-vous pas d'en améliorer la production ?

Vous avez évoqué d'un mot, que je trouve excellent, les armes chimiques. Je vous félicite d'y avoir fait allusion car, face à la menace potentielle, force est à la France de prendre elle aussi quelques dispositions dans ce domaine.

M. Gérard Froulet. Construire des abris !

M. Jean-Marie Daillet. Pour terminer, puisque le temps m'est extrêmement mesuré, je veux me réjouir aussi que vous ayez défini la défense comme une locomotive de l'économie.

Cela dit, vous avez paru considérer que l'on pouvait abandonner sans trop de risques la référence au produit intérieur brut marchand. Mais, pour établir les comparaisons internationales - comparaisons qui sont favorables à la France dans le budget que vous nous présentez - il nous faudra bien une base de calcul qui, au moins en fin d'exercice, nous permette de convaincre nos alliés et nos adversaires potentiels que nous avons accru notre effort. Car présentement, le changement se trouve là, et c'est l'un des messages que je voulais délivrer à M. Quilès !

Monsieur le ministre, aucune responsabilité n'est plus grande, pour le chef de l'Etat, pour le Gouvernement de la France, que la sécurité extérieure du pays. Je vous félicite d'avoir obtenu ce budget et aussi la loi de programmation militaire que vous soumettez prochainement. Je doute cependant qu'elle suffise. Sur ce point, je ne manquerai pas d'évoquer l'idée, qui m'était venue en 1980, d'abonder les crédits budgétaires par une autre forme de ressources.

Je me suis prononcé à plusieurs reprises en faveur d'un emprunt. Vous avez, semble-t-il, une hésitation sur ce point. Je suis de ceux qui pensent, comme Arthur Paecht le soulignait dans son excellent rapport, que la liberté ne coûte jamais si cher que lorsqu'on l'a perdue. Il ne faut pas hésiter à faire appel au civisme des Français, à leur contribution financière à ce surcroît d'effort dont la France avait tant besoin pour redresser sa défense.

L'emploi à dessein le mot de « redressement » que vous avez prononcé vous-même, monsieur le ministre, et que nous, membres de l'U.D.F., avions utilisé, de concert avec nos alliés du R.P.R., lorsque nous avons établi ensemble la plateforme que vous savez et que nous vous félicitons de suivre avec la plus grande fidélité. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

M. le président. La parole est à M. Jacques Peyrat.

M. Jacques Peyrat. Monsieur le ministre, le groupe Front national votera votre budget.

D'abord, il marque un arrêt nécessaire dans le dangereux processus de dégradation qui vit décroître de 1983 à 1986 la part du produit intérieur brut marchand allouée à la défense nationale de 3,92 p. 100 - vous l'avez-vous même rappelé - à 3,77 p. 100.

Ensuite, il présente, avec un montant de 169 milliards de francs, contre 158 milliards en 1986, une augmentation notable de 6,85 p. 100, faisant remonter à 3,793 p. 100 la part du P.I.B.M. consacrée à la défense.

Par ailleurs, il fait porter un effort majeur sur les crédits d'équipement du titre V qui, pour la première fois, dépassent les crédits de fonctionnement du titre III afin, avez-vous dit, d'enclencher les programmes nouveaux tout en maintenant les programmes déjà en cours.

Enfin, peut-être le présentez-vous bien, monsieur le ministre, ainsi que le rappelait à l'instant notre collègue Daillet.

Pour ces raisons, notre groupe ne rompra pas sur le plan du vote de ce budget un consensus qui semble heureusement s'installer dans cette assemblée.

M. Pierre Mauger. Bonne nouvelle !

M. Jacques Peyrat. Cela dit, je romprai ce consensus, au nom de mon groupe, dans les présentes explications de vote.

En effet, ce budget, comme celui de la loi de programmation dévoilée la semaine dernière, est certes satisfaisant pour le portefeuille du contribuable, qui rechigne toujours à consentir des efforts financiers pour tel ou tel budget particu-

lier - et, en ce sens, le consensus que je rappelais à l'instant s'explique aisément - mais la question fondamentale, la seule que nous devons nous poser, est de savoir s'il est aussi satisfaisant pour, je ne dirai pas notre défense, mais pour nos forces armées.

Je réponds non, d'abord parce qu'il ne permet pas de rattraper le retard accumulé par les gouvernements successifs précédents. Ensuite, parce que j'ai lu dans votre plaquette de présentation que, pour les cinq ans à venir, l'effort de défense sera de 4 p. 100 du P.I.B. en fin de loi de programmation, c'est-à-dire en 1991 seulement.

Je suis persuadé, comme l'auteur que je cite maintenant, que « la puissance d'une nation, le respect qu'elle inspire, le poids qu'elle pèse dans les affaires du monde, se mesurent aux preuves qu'elle donne de sa volonté de défense. C'est là que réside la garantie première de son avenir ».

Volonté de défense, esprit de défense qui s'expriment, certes, dans la capacité pour nos jeunes gens de s'engager dans le combat et de mourir pour la patrie s'il le faut, mais aussi dans l'effort financier de tous les autres pour procurer les moyens nécessaires à la défense du pays tant en hommes qu'en matériel.

Rompant, monsieur le ministre, avec le consensus de cette assemblée, j'affirme de la façon la plus solennelle que cet effort est insuffisant.

Il est insuffisant pour, tout à la fois, faire face, seul, aux montées en force des armées du Pacte de Varsovie, pour maintenir crédible notre stratégie de dissuasion nucléaire du faible au fort, pour fabriquer les armements dits « conventionnels » à la fois qualitativement et quantitativement nécessaires, pour entraîner les personnels performants qu'ils impliquent pour les mettre en œuvre, pour suivre les progrès des technologies nouvelles et le coût débridé des armements nouveaux, coût qui serait multiplié par dix tous les cinq ans, selon un expert américain, insuffisant, enfin, pour rester dans le peloton de tête qui, déjà, à l'avant-veille du troisième millénaire, s'ouvre sur l'espace et la guerre spatiale.

La France ne pourra pas arriver à tenir son rang de puissance « moyenne » ayant des ambitions, donc des interventions, européennes et internationales, si elle doit à la fois moderniser sa panoplie de défense - classique, nucléaire, spatiale - et former et entretenir à un niveau constant les capacités des personnels habilités à les mettre en œuvre, sans consacrer davantage de ses ressources nationales à ses forces armées. Elle ne pourrait, surtout, monsieur le ministre, faire face aux menaces actuelles qui nous ont été rappelées en commission, en votre présence, par le chef d'état-major des armées et qui entraînent des obligations corrélatives, que je vais énumérer maintenant.

Permanence de la nécessité d'une dissuasion atomique indépendante : notre pays est avec les Etats-Unis, l'U.R.S.S. et la Chine, le seul à disposer d'une force nucléaire à trois composantes : terrestre, aérienne et navale.

Les deux premières - vous l'avez dit - si elles conservent pour l'instant leur valeur dissuasive, auront atteint en 1996 une durée de service qui en fera des instruments dépassés. Là aussi, on a tardé à se décider. Aussi, maintenant, se pose de manière très aiguë la question de l'aménagement d'une nouvelle composante par rapport à la composante navale, satisfaisante encore pour quelque temps.

Entre différentes solutions envisagées, il a été retenu celle, terrestre, d'un missile de neuf tonnes environ, mobile, sur camions à roues multiples, le SX, assez voisin dans ses caractéristiques générales du Pershing II, programme qui coûtera, pour trente missiles, 20 milliards de francs, sans les leurs ni les têtes nucléaires.

Personnellement, je désapprouve ce choix, sur lequel j'ai exprimé mes réserves en commission, réserves qui tiennent à la mobilité réelle de ce missile, à la trop faible étendue de notre territoire et à l'excessive vulnérabilité aux attaques terroristes.

La pitoyable protection de nos bases aériennes par des systèmes de défense anti-aérienne manifestement insuffisants, tout autant que les protections illusoirement contre des attaques de commandos terroristes, me font prolonger mes craintes sur la façon dont la promenade sur les autoroutes françaises est envisagée pour ce missile mobile.

Je regrette, en ce qui me concerne, que l'on ne se soit pas dirigé vers un missile de croisière, subsonique pour l'instant, supersonique le jour où notre technologie pourra le maîtriser.

Permanence de la menace des forces conventionnelles du pacte de Varsovie. Elle est écrasante. En face de nous, 8 000 avions dont 4 200 affectés au secteur Ouest, dans « la zone satellite avancée » avec les puissants bombardiers TU 22 Blinder-Blackfire et bientôt Blackjack, 2 000 hélicoptères et 7 000 chars.

Avant que notre stratégie de dissuasion soit contournable par le dessus, c'est-à-dire par un enjeu dans l'espace militarisé elle l'est présentement - vous l'avez concédé - par le dessous, du fait du gigantesque effort de guerre classique des forces soviétiques et de leurs alliés, crainte partagée par l'O.T.A.N. et le général Rogers.

Face à ce risque permanent, nous avons, de restructuration en restructuration, pallié un manque de moyens en déshabillant Paul pour habiller Pierre.

Une aviation qui peut mettre 450 avions en ligne, « un triste minimum » ! Nous avons moins d'avions de combat que la Tchécoslovaquie, la Suède ou la Libye, à peine plus que la Suisse, alors qu'il est considéré comme raisonnable par les aviateurs, et vous le savez, le chiffre de 525 avions avec un entraînement non de 180 heures, mais de 196 heures par an et par pilote.

Le sénateur Palmero, un de mes amis, malheureusement décédé, aimait à rappeler qu'au moment du Front populaire en 1936, les responsables militaires, et notamment le général Vuillemin, avaient déjà vraiment attiré l'attention des gouvernements sur l'impréparation de la France, particulièrement de son aviation, devant les menaces hitlériennes, et qu'en mai 1940 sur les routes de la retraite, désarmés et désespérés, nos pères et peut-être certains dans cette assemblée, si elle était pleine tout au moins, juraient de ne plus retrouver la France dans un tel état de dénuement.

Quant à l'armée de terre, un seul corps d'armée sur trois bénéficiera d'un appui sérieux du fait du manque de chasseurs bombardiers. Ajoutons-y une arme blindée cavalerie dotée d'un char AMX 30 dépassé et d'un AMX 30 B2 revalorisé en attendant le nouveau char Leclerc, une artillerie dotée d'un beau canon de 155, mais insuffisant en nombre, en portée et, en dotation de munitions avec un manque notoire de lance-roquettes multiples, avec une force d'action rapide chargée d'aller loin de l'avant par sa mobilité et de délivrer les feux anti-chars, alors que l'indispensable hélicoptère d'appui-protection pour contrer les hélicoptères soviétiques MI 24 ou MI 8 sont sacrifiés sur l'autel de la coopération franco-allemande.

Permanence de la menace sur nos intérêts en Méditerranée - Libye, Syrie, Algérie, Liban.

Permanence de la menace dans le Golfe persique.

Permanence de la violence dans les départements et territoires d'outre-mer avec un constat d'augmentation des enjeux autour de ceux-ci, particulièrement de la Guyane.

Permanence de l'assistance aux pays africains qui la réclament - opérations Manta, Epervier au Tchad, intervention au Togo, récemment.

Tout cela assuré par une marine dont certains bâtiments n'ont pas été renouvelés et dont d'autres prennent de l'âge : 180 navires en 1974 ; 145 aujourd'hui ; 120 en 1992.

Les retards se sont accumulés dans les forces navales. Notre flotte est insuffisante en nombre. Elle a vieilli : 55 p. 100 de nos navires étaient à 52 p. 100 de leur potentiel au 31 décembre 1985.

Je crois que le manque d'effort concernant notre marine de surface est l'un des postes les plus inquiétants à l'heure actuelle.

A ces menaces, j'ajouterai, comme vous l'envisagiez d'ailleurs, monsieur le ministre, la montée en puissance des fanatismes, particulièrement religieux, et le développement des actions terroristes et des prises d'otages.

Cette nouvelle menace dont la France vient de redécouvrir, après la guerre d'Algérie, mais cette fois sur le sol national, le prix, met en cause la défense opérationnelle du territoire.

Cette D.O.T. voulue par le général de Gaulle comme une organisation complémentaire du nucléaire et du classique conventionnel, n'est pas suffisamment aménagée, alors qu'elle doit prendre dans toute son importance un rang considérable.

Bref, des moyens financiers substantiels doivent être dégagés tant dans le budget de l'équipement que dans le budget de fonctionnement.

J'ajoute, pour le chef d'état-major des armées, quatre autres efforts à entreprendre.

Un effort capital sous-tend tous les autres : il consiste à développer dans notre jeunesse l'esprit de défense - ainsi d'ailleurs que dans tous les rouages de la nation. Car il ne sert à rien de se doter de moyens matériels sophistiqués, s'il n'existe pas de combattants pour les mettre en œuvre avec courage, compétence et esprit de sacrifice. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Un effort dans le domaine technologique et spatial : la France doit prendre en compte les nouvelles formes de la défense aérienne, les nouveaux aspects des communications et de la guerre électronique. La micro-électronique et l'informatique connaissent aujourd'hui une véritable explosion : leur progrès assureront l'observation du champ de bataille par des moyens informatisés - vous nous le disiez en commission d'ailleurs - avec vision de nuit, détection de trajectoires et emploi de contre-mesures, je vous cite.

L'arsenal classique est supplanté déjà par les armes à auto-guidage terminal, dites « armes intelligentes », et les réseaux intégrés de renseignements, de traitement et de commandement en temps réel, qui assureront une réduction progressive du délai d'alerte dont nous disposons.

Dans les laboratoires de Californie, et probablement d'U.R.S.S., il se met en œuvre à l'heure actuelle des bombes à micro-ondes, à rayonnement gamma, à impulsion électronique, à laser optique, armes destinées à opérer des dommages « chirurgicaux » sur les composants électroniques des missiles ennemis, sur ses réseaux de communication et les centres de commandement.

Enfin, l'espace devient un nouveau théâtre. En l'an 2000, les U.S.A. et l'U.R.S.S. resteront de loin prédominants dans le club restreint des cinq à six pays à capacité spatiale dont il faudra impérativement être.

Un effort, enfin, sur les conditions de la vie des personnels militaires. Le coup d'accélérateur, nécessaire bien sûr, donné à l'équipement vous a obligé à baisser de 1 p. 100 les crédits de fonctionnement, et donc à contraindre les armées à subir d'importantes économies de gestion dans leur vie de tous les jours. « L'armée doit s'imposer des économies drastiques, a-t-on pu lire.

Economies drastiques, c'est-à-dire d'une rigueur contraignante.

Bref, elle doit sacrifier son confort immédiat, ses soldes, ses retraites, le chauffage, l'essence, l'habillement, pour assurer la défense de l'an 2000. Les militaires doivent « se serrer la ceinture ». Jusqu'à quand ?

Enfin, un très important effort concernant la défense civile. Bien que son budget ne soit pas compris dans celui des forces armées, je ne peux m'empêcher de la mentionner, juste la mentionner, parce que la défense civile est le complément indispensable de la défense nationale.

Mme Florence d'Harcourt. Vous avez raison !

M. Jacques Payrat. Merci, madame Florence d'Harcourt !

La défense civile est une sorte de dissuasion civile car rien n'est possible sans un esprit de défense populaire - je vous cite, madame : loin d'affaiblir la dissuasion, elle la renforce en manifestant la volonté de la nation de se défendre, même en face d'une agression atomique.

Comment envisager sérieusement, pour le Président de la République, d'appuyer sur le « bouton rouge », en provoquant l'apocalypse, en sachant pertinemment que nos populations ne disposent d'aucune protection et qu'elles sont condamnées à mourir ?

Le budget de la défense civile, déjà maigre, puisque représentant 2,83 p. 100 des crédits militaires, a baissé de 26 p. 100 en autorisations de programme et de 21,7 p. 100 en crédits de paiement en 1987 par rapport à 1986 ! Un effort très sérieux est à consentir dans ce domaine.

Alors, si, comme l'a rappelé lui-même le Premier ministre au camp de Suijpes, il faut, tout à la fois, « sanctuarier » la France avec la dissuasion nucléaire stratégique, défendre l'Europe avec une armée conventionnelle de pointe, venir en aide dans le quart d'heure à nos alliés africains, de Dakar à Djibouti, assurer des missions nouvelles comme la présence dans les départements et territoires d'outre-mer, l'escorte rapprochée des pétroliers français dans le Golfe par notre marine - aide réclamée par l'association française des capitaines de navire - et la lutte contre le terrorisme, comment

sérieusement envisager de remplir sans faillir ces missions avec l'effort financier insuffisant du budget de 1987 et, je le crains, de votre loi de programmation ?

La France est présente dans le monde un peu partout. Elle entretient cinq bases. Elle est stationnée dans les départements et territoires d'outre-mer. Elle est présente dans la F.I.N.U.L. Elle a été au combat et a subi des pertes en hommes et en matériel à Kolwezi, au Tchad et au Liban. Elle est pratiquement intervenante constante dans les problèmes africains et les problèmes du Proche-Orient et du Sahara.

C'est le pays le plus engagé dans le monde avec les Américains et les Russes dont les budgets sont sans commune mesure avec les nôtres.

Alors, que reste-t-il à faire ?

Réintégrer l'O.T.A.N. ? Ce n'est pas souhaitable.

Organiser une défense européenne commune ? Cela me paraît souhaitable mais difficilement réalisable dans l'immédiat.

Ou bien se décider, enfin, à un véritable effort financier et consacrer à notre budget des forces armées, un pourcentage avoisinant 5 p. 100 du P.I.B.M.

D'autres pays le font autour de nous, en dehors des Etats-Unis, de l'U.R.S.S. et d'Israël bien entendu.

Des taux variant entre 5 et 7 p. 100 sont acceptés par la Grande-Bretagne qui entretient, il est vrai, une armée de professionnels, mais qui, en contrepartie, ne développe qu'une composante atomique stratégique protégée par des accords très étroits avec les U.S.A. La Yougoslavie, l'Allemagne de l'Est et même la Suisse consentent cet effort.

D'ailleurs, nous-mêmes avons déjà par le passé pratiqué ces taux.

En 1957, par exemple, alors que notre niveau de vie était inférieur à ce qu'il est aujourd'hui, nous consacrons 7,5 p. 100 de la richesse nationale à notre budget de défense.

En 1779, le comte de Guibert notait : « Ce qu'il y a de plus cher et de plus onéreux, c'est d'avoir une demi-armée car, avec cela, on n'est jamais au niveau de sa politique, ni de son rang, ni du rôle que l'on doit jouer et toute dépense qui est insuffisante est celle qu'il faut regretter. »

Vous avez cité le général de Gaulle, monsieur le ministre ; mais je citerai, plus de quatre siècles auparavant, en 1513, Nicolas Machiavel qui dégageait dans *Le Prince*, ce principe, toujours d'actualité : « Le devoir du prince est d'avoir une bonne armée et de bons amis ; celui qui a une bonne armée a toujours de bons amis. »

Si l'importance de nos forces armées est une question de moyens, la décision de les lui donner est une question de volonté : et cette volonté est notre affaire à tous - à cet égard, vous pouvez compter sur nous ! Mais c'est particulièrement votre affaire, parce que c'est vous qui gouvernez ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. le président. La parole est à Mme Edwige Avice.

Mme Edwige Avice. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, ce projet de budget, dans sa présentation, valorise la politique d'équipement d'un ministre qui est l'un des plus grands investisseurs en matière de recherche et qui doit, pour assurer la crédibilité de notre dissuasion, prévoir les modernisations et les innovations nécessaires pour les matériels.

Mais lorsqu'il s'agit de réaffirmer notre stratégie - la dissuasion - et surtout si l'on considère qu'elle ne peut être que globale, c'est-à-dire impliquant, au-delà des forces nucléaires et conventionnelles, tout un pays décidé à défendre la paix, il est important de rappeler que le support de la défense, ce sont les personnels militaires, et particulièrement les dizaines de milliers de jeunes accomplissant leur service national.

A cet égard, je rappelle les propos tenus par le Président de la République, le 27 mai 1986, à Coëtquidan : « Si une armée se doit d'être constamment préoccupée du futur, et si elle doit rester bien enracinée dans le terreau de son histoire, elle ne doit non plus jamais oublier - c'est l'explication de tout - que, derrière la technologie, les grands mots de stratégie ou de tactique, derrière la machine, en somme, il y a les hommes. »

C'est pourquoi, monsieur le ministre, je vous poserai trois questions qui se rattachent à ce que l'on a coutume d'appeler « le lien armée-nation », et qui intéressent tout d'abord la jeunesse de ce pays. La première portera sur le service

national. La deuxième sur les protocoles d'accord avec les autres ministères. La troisième enfin sur le devenir des écoles militaires.

S'agissant du service national, vous connaissez notre attachement au principe de la conscription. Notre point de vue a toujours été qu'il fallait améliorer le contenu du service, en diversifier les formes et mieux articuler sa phase active avec ce qui se passe en amont en aval, c'est-à-dire les préparations militaires et les réserves.

La diversification du service est en cours. Près de 30 000 jeunes l'accomplissent déjà comme volontaires en service long, dont 200 jeunes femmes dans le service de santé ; 23 000 d'entre eux font un service de dix-huit mois, 2 300 de vingt-quatre mois.

Les formules du service national se sont élargies bien que cette évolution ne concerne encore qu'une minorité d'appelés : coopération, aide technique, service des objecteurs, gendarmes auxiliaires, et, plus récemment, service national dans la police pour 400 jeunes.

Certaines formes particulières du service sont traditionnelles. C'est le cas pour les 4 500 appelés du service de santé. D'autres le sont moins : il en va ainsi pour les 700 volontaires formateurs en informatique ou pour les 2 300 jeunes affectés aux U.I.S.C. ou dans les sapeurs ou marins-pompiers.

Compte tenu de cette diversité, tant dans la durée que dans les formes, avez-vous, monsieur le ministre, l'intention de poursuivre une telle évolution, et de quelle manière ? Vous avez déclaré que vous renforciez le rôle des V.S.L. - le budget prévoit certaines dispositions financières à cet effet - pour les inciter à accomplir un service de quinze à vingt-quatre mois. En ce cas, ils percevront, en effet, trois fois la solde des appelés correspondant à leur grade.

Quels sont vos projets pour l'avenir ? S'il apparaît nécessaire, à l'image de ce qui se passe chez quelques-uns de nos voisins, de mieux adapter le service national aux évolutions technologiques et d'offrir à des jeunes motivés la possibilité de parfaire des connaissances techniques, il faudrait cependant continuer de rendre le service plus attractif pour l'ensemble des appelés.

En analysant d'abord les perspectives pour les V.S.L., j'ai bien noté que les nouveaux pourcentages prévus sont de 10 p. 100 pour l'armée de terre, 25 p. 100 pour la marine, 15 p. 100 pour l'armée de l'air, 40 p. 100 pour la gendarmerie, 17 p. 100 pour le service de santé. J'ai très objectivement trois remarques à formuler.

La première : ce pourcentage est-il suffisant pour l'armée de terre ?

La deuxième : comment s'effectuera l'encadrement dans la gendarmerie ?

La troisième : a-t-on prévu d'affecter des appelés infirmiers et personnels paramédicaux supplémentaires au service de santé ?

En ce qui concerne maintenant le plus grand nombre des appelés, ceux qui ne seront pas V.S.L., qu'adviendra-t-il des réformes mises en œuvre ou envisagées dans les années récentes, pour rendre plus rationnel l'ensemble du dispositif du service national et en améliorer le contenu ?

Je rappelle, d'une part, - et il s'agit d'un point de vue technique - qu'avec le conseil d'étude des réserves, une importante réforme des préparations militaires a été lancée pour permettre notamment à ceux qu'une spécialité intéressait d'avoir un parcours cohérent allant de la préparation militaire à l'incorporation puis à l'affectation dans la réserve.

D'autre part, sous l'impulsion de ce même conseil, le ministère de l'intérieur avait décidé de réunir toutes les administrations concernées afin de donner un contenu à la protection des populations et à la défense civile. Les propositions exprimées prévoyaient notamment la création de corps de défense civile où les réservistes auraient pu être dans leur très grande majorité affectés. Cette réforme, étudiée dès 1985, n'aurait pas manqué, si elle avait été prolongée, d'avoir à terme des conséquences sur l'organisation de la D.O.T. et sur l'organisation même du service national actif.

Vous avez précisé, monsieur le ministre, devant la commission de la défense, que vous portiez le plus grand intérêt à de telles idées. Le budget de l'Etat suivra-t-il ? Les contradictions sont nombreuses sur un tel sujet.

Si les crédits d'entraînement des réserves de la gendarmerie doublent presque, en 1987, pour la mise en place de la D.O.T. et les deux exercices nationaux, la défense civile,

quant à elle, piétine ainsi que l'a montré le rapport de Mme d'Harcourt. Certains axes de travail, sur la sécurité des transports, des approvisionnements ou des secours, seront laissés en suspens. Une telle discontinuité n'est pas propice aux innovations !

Au cours de la période récente d'autres réformes sont intervenues sur le contenu et les conditions de déroulement du service national.

Ma deuxième question, monsieur le ministre, portera plus particulièrement sur les protocoles d'accord liant le ministère de la défense à d'autres administrations de l'Etat et sur la suite qui leur sera donnée.

En effet, ces réformes, comme les quinze mesures de 1986 et les trente mesures antérieures, ne permettaient pas seulement une amélioration de la vie courante : meilleure localisation, augmentation du prêt du soldat, commissions consultatives et nouveau régime de discipline. Elles avaient aussi pour objectif de faire participer les armées à une politique d'insertion des jeunes les plus défavorisés et les moins formés.

C'est ainsi que les armées ont contribué à la lutte contre l'illettrisme, au rattrapage scolaire, à la formation en informatique, à l'orientation professionnelle. Elles ont également aidé les jeunes, grâce à l'efficacité des officiers-conseils, à retrouver leur ancien emploi.

Par accord avec l'A.F.P.A. et avec la mission pour la mobilité professionnelle, de nombreux certificats de pratique professionnelle ont été délivrés. Monsieur le ministre, pouvez-vous poursuivre cette politique qui correspond à un besoin réel, rapproche l'administration militaire de l'éducation nationale, des ministères du travail et des affaires sociales ? C'est une politique qui a une bonne image dans la population et qui fait mieux comprendre l'organisation et les efforts de l'institution de défense. Pouvez-vous nous dire quels seront les moyens consacrés en 1987 à de telles actions ?

Ma dernière question portera sur les écoles militaires.

D'abord, elles sont en quelque sorte le creuset de l'institution de défense, mais ces écoles constituent aussi un lien puissant avec le monde civil, soit qu'elles forment ultérieurement pour lui des ingénieurs et des techniciens, soit qu'elles servent de référence parce qu'elles disposent souvent d'outils pédagogiques ultramodernes et perfectionnés et pratiquent plus que d'autres la formation continue.

Ces écoles ont connu ces dernières années de nombreuses améliorations qualitatives, ainsi qu'une politique générale d'allongement de la durée des études ou de renforcement de l'enseignement scientifique. Elles se sont un peu ouvertes aux personnels féminins.

Il semblerait que sur certains points des mesures plus restrictives aient été décidées.

La féminisation sera-t-elle poursuivie, notamment à Saint-Cyr ?

Qu'en ira-t-il pour l'école de l'air, ouverte aux O.R.S.A. du personnel navigant, mais pas aux candidates femmes ?

En ce qui concerne l'Ecole polytechnique, dont il faut rappeler qu'elle fut une création de la Révolution française, ayant pour but de permettre aux enfants du peuple les plus doués de devenir, sans condition de classe ou d'argent, les savants dont le pays avait besoin, quelles sont aujourd'hui les intentions ?

Polytechnique accueille à 55 p. 100 des enfants issus de professions libérales et de parents cadres supérieurs. Alors qu'il avait été envisagé d'élargir peu à peu le recrutement d'une vingtaine de places par an, pendant quatre ans, sans pour autant baisser le niveau de l'école, afin de former, grâce à ce remarquable outil pédagogique, davantage de chercheurs et d'ingénieurs pour rivaliser avec les autres pays européens, cette politique a été stoppée.

Pourquoi ce malthusianisme ? Que va-t-on faire de cette école, quels seront ses liens à l'avenir avec l'industrie - ce qui n'est pas un mince problème aujourd'hui ?

Les écoles militaires ne peuvent pas vivre à l'écart des évolutions du pays. C'est pourquoi aussi il importe de savoir si les liens avec les universités seront maintenus, en particulier grâce aux conseils de perfectionnement, aux jurys d'examens et pour la reconnaissance des équivalences de diplômes avec les écoles d'ingénieurs civils et le troisième cycle universitaire. Le problème s'est notamment posé pour l'école navale et pour Saint-Cyr.

Pourriez-vous aussi nous indiquer d'une manière globale quels seront les crédits affectés en 1987 à la politique de formation au sein des armées et à combien de personnels ils bénéficieront sous forme de scolarité ou de stages ?

Par ces questions, monsieur le ministre, j'ai cherché, en quelques minutes à rassembler ce qui constitue pour la grande masse des Français la politique de la jeunesse au sein du ministère de la défense.

Convaincue, par l'expérience de cette institution, que les armées ont mené des recherches approfondies dont certaines sont en cours - c'est le cas pour le service national - et qu'elles ont eu à cœur de réaliser des réformes dont certaines sont encore mal connues, comme c'est le cas pour les accords interministériels et les écoles militaires, je souhaite que vous éclairiez les parlementaires sur les perspectives que vous leur donnez, alors que nous savons tous que nombre de ces sujets ne peuvent être traités correctement qu'à moyen terme.

Y aura-t-il remise en cause ? Arrêt ? Ou, au contraire, prolongement ? Ou innovation ?

Il nous importe aujourd'hui de le savoir. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. Yvon Briant.

M. Yvon Briant. Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames et messieurs, le projet de budget que nous examinons aujourd'hui marque - et la plupart des orateurs qui m'ont précédé l'ont signalé - une très nette reprise de l'effort de défense dont le Gouvernement s'est engagé à faire l'une de ses priorités.

Le C.N.I. (Murmures sur les bancs du groupe Front national [R.N.]) se félicite bien évidemment d'une telle orientation présentée dans la loi de programmation comme la première étape d'un effort désormais continu.

Toutefois, en dépit de l'accroissement très net du budget par rapport aux années précédentes et notamment de l'augmentation de 11,2 p. 100 des crédits des titres V et VI, on peut encore déplorer certaines insuffisances. Par exemple, à propos de la marine nationale, il me faut souligner, après M. Quilès, le problème du renouvellement de la flotte de surface.

Certes, il est indispensable d'affecter des crédits très importants au programme du porte-avions à propulsion nucléaire, autrement plus importants, en tout état de cause, que les 400 millions de francs de crédits de paiement alloués jusqu'alors, mais il ne faudrait pas négliger plus longtemps le reste de la flotte.

La France dispose, en effet, outre-mer d'une assise importante qui lui assure la troisième zone exclusive mondiale avec 10,5 millions de kilomètres carrés. Il est donc impératif que notre marine soit capable, grâce à une capacité opérationnelle accrue, d'assumer les missions de défense de notre souveraineté, de notre influence, de nos intérêts.

Il est par ailleurs, monsieur Quilès, extrêmement regrettable que ce ne soit qu'avec le budget pour 1987 que l'effort de défense mentionne vraiment l'objectif satellitaire.

M. Paul Quilès. C'est faux ! Vous n'étiez pas là, l'année dernière !

M. Yvon Briant. En outre, les crédits qui lui sont affectés, en augmentation très sensible, monsieur le ministre, restent encore, à notre avis, très insuffisants. Ce n'est pas avec 0,4 p. 100 de son budget utilisés à développer les projets Hélios ou Syracuse II, contre par exemple, 6 p. 100 aux Etats-Unis alloués aux seuls satellites, que la défense française sera vraiment à même d'affronter les risques de conflit du troisième millénaire.

Quant à l'aviation, trop d'incertitudes pèsent encore sur les projets relatifs à l'avion de combat tactique, car l'armée de l'air aura besoin d'un nouvel avion de combat dès 1995, comme la marine aura besoin, à la même époque, d'un appareil polyvalent capable d'équiper son porte-avions nucléaire.

En outre, l'avion de transport à long rayon d'action prévu pour être opérationnel en 1995 est déjà repoussé jusqu'en 2003. Cela hypothèque d'autant plus gravement nos capacités d'intervention que les commandes d'appareils de substitution prévues dans le budget sont notoirement insuffisantes.

On peut également regretter la limitation très stricte des dépenses du titre III. La défense exige bien évidemment des équipements à la pointe de la technologie, mais les hommes

demeurent l'un des piliers essentiels de nos armées. Ainsi ne faudrait-il pas que l'entretien des matériels et l'entraînement des troupes soient par trop négligés. Nous savons tous combien est nécessaire l'entraînement de nos armées. Les différents exercices réalisés, par exemple, par l'armée de terre ont montré que la mise en ordre de combat d'une unité nécessite déjà des délais très importants et qu'une diminution de l'entraînement ou de la motivation conduirait à allonger ces délais à un point tel que nous perdriions en fait toute opérationnalité.

Par ailleurs, si l'on doit se féliciter de l'augmentation sensible des moyens accordés à la D.G.S.E., on peut regretter que les crédits supplémentaires ne concernent que le titre III. Ces moyens, il faut en convenir, restent notablement insuffisants. Comme Jacques Peyrat le rappelait dans son excellent rapport, les services français disposeront de 558 millions de francs en 1987, alors que les Britanniques disposeront de 3 milliards de francs, soit cinq fois plus. Je souhaite que la continuité de l'effort du Gouvernement permette notamment de recruter davantage dans l'avenir. Nos services comptent en effet moins de 2 700 personnes, contre 6 500 personnes en R.F.A. et 12 500 personnes en Grande-Bretagne. Nos services sont trop faibles. Ils manquent cruellement de moyens.

On ne peut que se réjouir de l'accroissement de l'effort de défense qui met un terme à plusieurs années de stagnation des crédits militaires. Il est heureux que l'on manifeste la volonté d'opérer la remise à niveau des moyens de nos forces. Les grandes ambitions annoncées dans la loi de programmation de 1984-1988 n'ont en effet pas été tenues. La progression de croissance des crédits d'équipement prévue par exemple à 4,5 points en 1985 n'a été exécutée qu'à 1,2 point. En 1986, année où l'on prévoyait une croissance des crédits de 6,6 points, un point seulement aura été atteint. De 1983 à 1986, les crédits de paiements destinés au financement des programmes d'équipement classique auront été simplement reconduits en volume.

Le rattrapage des lacunes constatées et la dynamique de relance nécessaires pour faire face aux défis nouveaux qui marquent ce budget pour 1987 sont donc à approuver. Je regrette que le groupe socialiste ait décidé de s'abstenir lors du vote. La politique de défense de la France devrait être à l'abri des considérations politiciennes. Je n'ai, pour ma part, aucune difficulté à rendre hommage à la qualité du travail accompli à son poste de ministre de la défense par M. Charles Hernu, particulièrement apprécié de nos armées, avec lesquelles d'ailleurs il a su réconcilier les socialistes. M. Charles Hernu a dressé, en outre, un constat d'une grande lucidité sur le déséquilibre dans le rapport des forces conventionnelles en Europe, le risque d'érosion de la dissuasion ou l'aggravation de la menace, chimique en particulier, que la loi de programme prendra enfin en compte.

M. Gérard Froulet. Votez Hernu !

M. Yvon Briant. La défense devrait être par nature le domaine privilégié du consensus. D'ailleurs, au sommet de l'Etat, les responsabilités sont très imbriquées entre le Président de la République et son Premier ministre. La Constitution de 1958, mais aussi les textes fondamentaux relatifs à l'organisation de la défense nationale impliquent une parfaite concordance de vues.

Il me paraît donc clair que la cohabitation présente en ce domaine certains dangers quant à la cohérence de notre défense, surtout lorsque le consensus peut servir de paravent à des compromis discutables.

A ce propos, l'exemple du projet de missile à déploiement aléatoire me paraît caractéristique. Alors que nous sommes tous conscients de la grande vulnérabilité du site d'Albion, le nouveau vecteur sera néanmoins considéré comme fixe. Oui, mais simplement jusqu'aux prochaines élections présidentielles et, éventuellement, plus tard, il pourra être transformé en missile à roulettes !

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial. Au moins, il sera fait !

M. Yvon Briant. Au-delà de la loi de programme, dans le domaine de l'industrie de l'armement notamment, il serait souhaitable de prévoir un schéma directeur à échéance plus longue que cinq années, capable d'orienter positivement notre industrie d'armement vers les techniques d'avenir.

La défense est, virtuellement, la première protection sociale de la nation. La défense est militaire certes, mais aussi civile. Celle-ci, et plusieurs orateurs l'ont souligné, est encore très insuffisamment prise en compte. Il n'est pas acceptable que le pays ne consacre à sa défense qu'à peine plus de 3 p. 100 de son P.I.B.M., alors que le secteur social, au sens courant du terme, en reçoit plus de 25 p. 100.

Je me félicite donc, et le C.N.I. avec moi,...

M. Gérard Froulet. Quel C.N.I. ? Vous avez été élu avec les voix de Le Pen !

M. Yvon Briant. ... de l'effort particulier entrepris au profit de notre défense, et je souhaite naturellement que cet effort soit constant et régulier.

Monsieur le ministre, votre budget, qui est, en fait, la première annuité de la loi de programme, jugée sérieuse, raisonnable et cohérente par le Président de la République, ne sera pourtant pas voté par les socialistes. Je doute que les électeurs, qui semblent inspirer ce comportement, le comprennent vraiment. N'oublions jamais que les efforts de défense, comme le disait le président Hoover, sont des investissements dans des valeurs qui n'ont pas de prix, la liberté et la paix.

M. le président. La parole est à M. Jean-Guy Branger.

M. Jean-Guy Branger. La teneur de vos propos tout à l'heure, monsieur le ministre, a conforté l'institution militaire, s'il en était besoin, et a sécurisé les femmes et les hommes qui la servent. De cela, je tenais d'abord à vous remercier.

Votre projet de budget, par son ampleur, recueille la grande majorité des suffrages. Il témoigne de la volonté de la majorité d'accorder à la défense l'importance que requièrent la situation internationale et notre rôle dans le monde.

Il est rassurant de constater qu'aujourd'hui les principes de notre défense, unanimement acceptés, donnent à notre pays une politique originale. Notre dissuasion nucléaire, qui est bien une dissuasion défensive, demeure, en raison de nos moyens, une défense du niveau le plus élevé. De ce fait, nous pouvons œuvrer pour la paix et, au nom de notre dissuasion, demander aux superpuissances une réduction des armements intermédiaires.

Notons que le caractère de notre dissuasion, s'il nous permet d'éviter d'être bellicistes, nous empêche d'être neutralistes. La querelle du déploiement des armes nucléaires à moyenne portée n'a pas atteint la France, tant il est vrai que ce problème nous concernait moins et parce que nous pouvions de nous-mêmes renoncer à ce type d'armes, ce qui n'a pas été le cas de nos partenaires.

Enfin, notre dissuasion nous rendant maîtres de notre engagement militaire, elle nous permet de jouer aussi, auprès de nos alliés en Afrique et au Moyen-Orient, un rôle stabilisateur. Ce fut le cas au Congo, cela l'est toujours au Tchad. Notre aide est toujours demandée au Liban, malgré les difficultés, et hier elle le fut au Togo.

Notre programme militaire, fondé sur la dissuasion, sans négliger les forces classiques, destinées au soutien de nos alliés en Europe et partout dans le monde, est donc cohérent, continu et tourné vers une adaptation constante à l'évolution des techniques.

Vous me permettrez cependant une question concernant le rôle de notre armée de l'air.

Certes, en apparence, les crédits qui lui sont affectés sont en augmentation, mais son rôle réel ne sera-t-il pas, à terme, diminué ? La composante aérienne stratégique semble devoir disparaître à l'horizon 1996 avec la fin du Mirage IV. Or, l'avion représente une dissuasion plus fine que celle des sous-marins chargés des représailles massives, ou celle des missiles terrestres, dont le maniement est lourd et, au fond, limité. Les U.S.A. et l'U.R.S.S. n'ont pas renoncé au bombardier stratégique dont la souplesse d'emploi et la précision permettent d'améliorer le contenu même d'une dissuasion défensive.

Bien plus, un vecteur piloté ne serait-il pas plus abordable pour nos techniques et plus conforme à notre volonté de prévenir l'adversaire avant d'engager des représailles massives ?

Une autre composante aérienne de nos forces me paraît également délaissée : celle d'un avion de transport de grande capacité à grand rayon d'action. Notre action en dehors des frontières reposera toujours sur le Transall dont on connaît

toutes les qualités, mais aussi le défaut majeur, son rayon d'action. En ne se dotant pas de l'appareil nécessaire, la France ne risque-t-elle pas d'être obligée de demander l'assistance de certains pays, et d'être donc soumise à des pressions politiques ?

Il ne s'agit là que de questions à l'occasion de l'examen d'un projet de budget plus que satisfaisant, monsieur le ministre, et qui recueillera certainement l'assentiment très large de notre assemblée.

Le temps me manque pour exprimer mon attachement au droit au travail - je n'en ai pas entendu parler ce soir. J'assiste à beaucoup de congrès et je puis vous dire, monsieur le ministre, que les retraités militaires, toujours prêts à servir la nation, méritent une attention toute particulière de notre part. Vous avez montré votre attachement à leur égard. Je vous demande de poursuivre votre effort dans cette voie dans la mesure de vos possibilités.

Pour terminer, j'évoquerai devant vous une question qui relève plus de la deuxième partie de la discussion, mais, puisque je ne suis pas inscrit parmi les auteurs de questions, je me permets de vous soumettre cette préoccupation.

Depuis des années, le patrouilleur de la gendarmerie maritime qui surveille les côtes de la Vendée à la frontière espagnole est stationné à Rochefort-sur-Mer. De l'avis de tous, ce stationnement est idéal puisqu'il permet des interventions dans des temps acceptables.

Le bateau affecté peut être entretenu, si besoin est, avec l'aide des chantiers civils de La Rochelle, qui causent beaucoup de soucis tant aux élus locaux qu'au Gouvernement puisque nous recherchons ensemble des solutions pour maintenir leur plan de charge.

La marine a terminé la rénovation du casernement des gendarmes en 1978 et le coût en valeur 1986 serait de 8 millions de francs.

Or nous avons appris hier avec stupéfaction qu'il était envisagé de transférer le stationnement du patrouilleur - qui sera renouvelé en 1987 - à Lorient sous prétexte d'assurer son entretien dans un arsenal militaire.

M. Jean-Yves Le Drian. C'est bien normal ! *(Sourires.)*

Plusieurs députés du groupe socialiste. Bravo, Le Drian ! *(Rires et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Pierre Meuger. Quelle honte ! *(Sourires.)*

M. Jean-Guy Branger. Il arrive parfois qu'on applaudisse à des erreurs !

Cette décision, si elle devait devenir définitive, ne saurait être comprise, et donc acceptée, sur le plan régional. En effet, comment pourrait-on la justifier ?

D'abord, la main-d'œuvre sur place est compétente.

M. Jean-Yves Le Drian. A Lorient aussi !

M. Jean-Guy Branger. Deuxièmement, il faut environ vingt-quatre heures pour aller de Lorient à la frontière espagnole.

Troisièmement, le patrouilleur passe 140 jours à la mer par an. S'il doit accomplir les mêmes missions, il lui faudrait 170 à 180 jours.

Quatrièmement, ce serait supposer que les problèmes de la marine n'existent pas au sud de la Loire.

Cependant, les événements dans le golfe de Gascogne puis, l'an dernier, au large des Sables-d'Olonne, sont là pour nous rappeler à l'ordre. D'ailleurs, dans ce dernier cas, et bien que l'incident ne se soit pas produit dans sa zone de compétence, c'est bien le patrouilleur de Rochefort qui a effectué la mission à la demande de la deuxième Région, qui jugeait l'intervention trop lointaine.

Enfin, dernier point : le départ de quinze familles affaiblirait la présence maritime à Rochefort, en diminuant le nombre des actifs dans un département où le pourcentage de demandeurs d'emplois dépasse 15 p. 100.

Monsieur le ministre, vous et votre ministère, je voudrais vous remercier pour ce que vous faites pour la ville de Rochefort, première garnison de France par son nombre, avec 6 000 hommes. Je vous fais confiance, parce que, pour une large part, la substance économique de la ville de Rochefort est d'origine militaire.

Je souhaite que la position de la marine sur le point que je viens d'évoquer soit reconsidérée. Je vous remercie très sincèrement de ce qu'il vous sera possible de faire. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

M. le président. La parole est à M. Jean-Yves Le Drian.

M. Jean-Yves Le Drian. Monsieur le ministre, je ne vais pas engager une discussion stratégique sur le positionnement réciproque des ports de Rochefort et de Lorient *(Sourires)* et ouvrir, avec mon collègue Branger, une guerre des patrouilleurs, mais j'ai cru comprendre, au-delà de son observation, que l'un des défauts du titre V, dont on a dit par ailleurs qu'il était bon, réside dans l'insuffisance du renforcement de la marine de surface. Les patrouilleurs en faisant partie, si cette marine de surface était renforcée, il n'y aurait plus de problème de rivalité entre les deux ports !

Vous avez souligné, dans l'annexe de la loi de programmation, qu'il nous fallait des bâtiments suffisamment nombreux et modernes pour assurer la sécurité des approches maritimes et notre présence sur les mers. Le Premier ministre a rappelé cette nécessité à l'I.H.E.D.N.

Par ailleurs, il est clair qu'un porte-avions n'a de sens que s'il est accompagné, renforcé et protégé par des unités performantes de divers types. Force est de constater qu'à ce niveau un point très bas a été atteint et qu'il faut aller chercher fort loin les origines de cette chute de tonnage de notre flotte. Chacun, ici, est conscient de cette situation. Plusieurs orateurs y ont insisté et je souhaiterais, monsieur le ministre, que vous nous précisez vos intentions dans ce domaine.

Il serait souhaitable, en particulier, que vous nous donniez des éclaircissements sur le bâtiment de combat de 2 500 - 3 000 tonnes inscrit sous le nom de F.L. 25, puis remplacé sous le nom de B.L. 97. Des crédits d'étude sont inscrits au projet de budget pour 1987. Nous serions heureux d'obtenir des informations sur les échéanciers et sur le programme d'un tel bâtiment.

Nous souhaiterions également des informations plus précises sur l'ensemble de notre flotte anti-mines, en ce qui concerne tant la poursuite de la série des chasseurs de mines tripartites que les bâtiments océaniques anti-mines.

Par ailleurs, des bruits et des informations variées laissent entendre que le programme de la corvette A.S.L. n° 8 serait poursuivi.

Au total, nous attendons de votre part une réelle clarification sur un dossier qui ne peut être clos, même avec des éléments positifs, tant la marine de surface a aujourd'hui de handicaps à surmonter.

Si le titre V, en dehors de ce point, laisse entrevoir un plan de charge des arsenaux convenable, force est de reconnaître que le titre III fait les frais de ce budget. Plusieurs orateurs, y compris de votre majorité, ont émis des réserves à ce sujet. Vous avez vous-même reconnu devant la commission de la défense nationale que ce titre III est comprimé au maximum et il est vrai qu'une augmentation de 0,87 p. 100 est somme toute insignifiante. Même si vous argumentez sur la baisse du prix du carburant, la revalorisation est inférieure à l'inflation attendue.

Déjà auparavant, des efforts importants avaient été consentis pour limiter ce budget de fonctionnement. Il nous semble qu'en 1987 le seuil de l'intolérable risque d'être dépassé. Que vous le vouliez ou non, ces restrictions auront des conséquences sur l'entretien de nos forces, sur la qualité des entraînements, sur celle de la vie quotidienne et surtout sur la situation des personnels des établissements d'Etat pour lesquels il s'agit en fait d'un titre III d'austérité.

Tout d'abord, que ce soit clairement ou non - je ne sais quelle hypothèse retenir - vous abandonnez de fait l'application des décrets salariaux. Il est indiqué, en effet, dans le rapport de M. Guéna, à la page 17, que, désormais, l'ensemble des emplois de la défense relève du même régime, celui des fonctionnaires. Or il s'agit d'une affaire sensible. Un de vos prédécesseurs avait voulu supprimer ces décrets ; ils ont été rétablis par le gouvernement Mauroy. Vous semblez les supprimer à votre tour sans explication ni contrepartie.

Plus inquiétant, à moins que vous ne leviez des ambiguïtés ou qu'il ne s'agisse de ma part d'une mauvaise lecture du budget, il est prévu que, désormais, les salaires des ouvriers d'Etat seront indexés sur ceux de la fonction publique, les-

quels n'ont pas bougé depuis février 1986. On peut donc penser qu'en 1987 il y aura une revalorisation. Or il nous semble *a priori* que les crédits inscrits à la section commune pour revalorisation aux chapitres 31-94 et 31-05 sont insuffisants. Vous risquez donc de vous trouver devant l'alternative suivante. Ou bien il y a une revalorisation conforme à l'inflation, mais alors comment la finance-t-on, surtout si le collectif budgétaire ne vous permet pas de couvrir l'ensemble des dépenses dues aux opérations extérieures ? Ou bien on ne revalorise pas et il faut déclarer tout de suite que les salariés des arsenaux subiront l'an prochain une perte de pouvoir d'achat. Je souhaiterais que vous nous éclairiez car, devant la commission de la défense nationale, vous avez tenu à ce sujet des propos assez incertains.

Vous auriez peut-être pu compenser cette situation en mettant en avant des revendications plus catégorielles formulées par les syndicats. A cet égard, j'observe malheureusement une certaine modestie des engagements. Un million de francs sur un budget de fonctionnement de 83 milliards : avouez qu'il n'y a pas de quoi attendre des merveilles.

Sans avancée de ce côté, nous aurions pu attendre des mesures structurelles plus ambitieuses. Ainsi chacun s'accorde à reconnaître la nécessité de renforcer l'encadrement d'Etat. Or vous déclarez sans suite le projet de réforme du cadre technique discuté depuis deux ans entre les organisations syndicales et l'administration. Ce projet avait pourtant fait l'unanimité du comité technique paritaire. Il prévoyait en particulier la revalorisation du corps des T.E.F. et des I.T.E.F. et la création d'un corps d'ingénieurs civils. Voilà une mesure qui aurait pu renforcer la qualité de notre outil. Certes, vous créez quarante-cinq postes d'ingénieur à différents titres, mais vous supprimez par ailleurs 1450 emplois.

M. Jean-Michel Boucheron (Charente). Hélas !

M. Jean-Yves Le Drian. En réalité, pour faire face à la modernisation de nos arsenaux, il conviendrait de mieux évaluer les besoins en personnel qualifié et les nécessaires mutations technologiques. Le rapport Boucheron - que certains, semble-t-il, ont mal lu - contenait à ce sujet des propositions innovantes. Il conviendrait en particulier de reprendre ses orientations en matière de formation aux technologies nouvelles, de formation continue et de promotion sociale. Malheureusement, aucun des engagements précédents n'est repris dans vos propositions budgétaires.

On aurait souhaité aussi trouver dans votre budget des éclaircissements quant aux procédures de mobilité des personnels des arsenaux. On entend dire ici ou là, et sans doute parfois avec raison, qu'il est nécessaire, sous certaines conditions, d'obtenir des mutations de personnels pour assurer les mutations des plans de charge. Encore faudrait-il savoir comment, qui, pourquoi, à quel moment, et préciser au moins les mesures d'accompagnement qui seront décidées. Là aussi, il régne une très grande incertitude.

A la vérité, monsieur le ministre, ce titre III n'est pas acceptable en l'état. Votre projet de budget revient à faire porter le chapeau d'un bon titre V à un fonctionnement fragilisé. On ne peut pas dire qu'il soit équilibré. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Loïc Bouvard.

M. Loïc Bouvard. Est-il besoin de dire ma satisfaction en présence d'un budget qui s'accroît dans des conditions sinon inespérées du moins inhabituelles par rapport à ce que nous avons connu au cours des dernières années ? Laissez-moi donc, en commençant, monsieur le ministre, vous féliciter, et avec vous le Gouvernement issu du scrutin du 16 mars dernier.

Ce budget, entre autres, nous assure enfin l'acquisition d'un système de détection aéroporté et le maintien en ligne de 450 avions de combat, ce qui reste malgré tout le minimum indispensable pour assurer notre défense.

Ayant pendant huit années, et surtout en 1982 et 1983, en ma qualité de rapporteur des crédits de l'armée de l'air, mis en garde les gouvernements successifs contre l'insuffisance des ailes françaises, je me réjouis de leur renouveau à travers la lecture de ce budget, comme l'a très bien montré M. Louet tout à l'heure, et de ce que nous savons déjà de la loi de programme. Je ne partage donc aucunement les appréhensions, les doutes et les inquiétudes du rapporteur pour avis.

Pour autant, qu'il s'agisse de l'armée de l'air, de la marine ou de l'armée de terre, il ne saurait y avoir aujourd'hui d'opérations militaires sans maîtrise des techniques spatiales. L'espace !

Telle doit être désormais l'une des grandes ambitions du monde libre, et notamment de la France.

Tel est le sujet dont je voudrais vous entretenir brièvement. Point d'opérations, en effet, sans connaissance du déploiement des forces adverses, c'est-à-dire sans satellites d'observation, d'écoute, d'alerte avancée !

Point d'engagement de nos forces sans connaissance des conditions météorologiques !

Point de conduite de la bataille sans satellites de télécommunications !

Sans doute la France a-t-elle, dans ces divers domaines, conduit, dès l'origine, une action honorable, mais hélas, au moment même où, au début des années 80, il eût fallu déculper cette action, vint le reflux décidé par le précédent gouvernement.

Notre collègue, M. Jacques Baumel, dont je salue l'intervention de ce matin, a bien montré, dans son rapport sur l'espace et les forces nucléaires, la médiocrité des crédits dégagés au cours des cinq dernières années : 733 millions de francs en faveur du programme spatial militaire français en 1981, 697 millions de francs seulement en 1986, soit une chute de 50 p. 100 en francs constants.

Qui s'étonnerait dans ces conditions qu'ait été repoussé en 1982 le programme de satellite militaire de reconnaissance optique lancé sous la responsabilité du président Giscard d'Estaing ?

Le budget de 1987 porte le nécessaire coup d'arrêt à cette regrettable évolution mais, quelle que soit l'importance de cette relance, nos moyens restent et resteront, par la force des choses, à un niveau modeste.

Devrons-nous, monsieur le ministre, nous contenter de plates-formes civilo-militaires qui, par leur polyvalence, s'avèrent moins coûteuses mais aussi moins performantes, et devons-nous admettre que certains aspects du durcissement du satellite Syracuse II soient abandonnés ?

Que dire, dans ces conditions, de notre aptitude à suivre les efforts entrepris dans le domaine de ce qu'il est convenu d'appeler la « guerre des étoiles », sujet capital dont il conviendrait de débattre dans cette enceinte ?

La guerre des étoiles ! Diverses publications récentes - je songe notamment au très remarquable rapport de notre collègue Genton au Sénat - viennent à point nommé rétablir quelques vérités obscurcies par une vision trop hexagonale des réalités mondiales.

Et d'abord qu'il s'agit moins, de la part du président Reagan, d'une Initiative que d'une Réaction de défense stratégique ! Ce ne sont pas, en effet, les Américains, mais les Soviétiques qui, les premiers, se sont engagés dans la voie de la militarisation de l'espace ; qui chaque année satellisent une bonne centaine d'engins militaires ; qui ensèrent leur capitale de défenses anti-missiles récemment modernisées ; qui violent le traité A.B.M. par la mise en service du radar de Krasnoïarsk.

Ensuite, les systèmes de défense antimissiles, pour être d'application encore lointaine, apparaissent moins invraisemblables que certains ne le disent, situation qui nous impose de nous maintenir au niveau le plus élevé.

Or le budget, satisfaisant, dont disposera notre défense en 1987 avec 1 milliard 500 millions de francs en faveur du programme spatial militaire fait apparaître, mieux que toute autre considération, les limites qui s'imposent à toute nation isolée. Vous l'avez très bien dit vous-même tout à l'heure, monsieur le ministre, les nations isolées ne sauraient rester compétitives. S'il est vraisemblable que notre pays conservera longtemps encore les moyens d'une contre-offensive nucléaire et s'il est indispensable qu'il continue à la développer sans relâche, il me paraît incontestable que l'espace dictera aux puissances européennes le souci de regrouper leurs efforts.

Elles peuvent répondre au défi qui leur est posé par une association avec notre puissant allié américain. Après tout, la France ne s'est-elle pas « abonnée » au système de navigation Navstar ?

Elles peuvent aussi décider de s'associer entre elles, constituant ainsi ce second pilier de l'Alliance atlantique que beaucoup appellent de leurs vœux. L'exercice est lui-même difficile : l'échec du satellite d'observation franco-allemand, le

développement par la France et la Grande-Bretagne de deux systèmes de télécommunications spatiales très différents l'un de l'autre en apportant la preuve. Mais *a contrario*, l'accord qui est en vue à propos du programme Hermès nous donne toutes les raisons d'espérer.

Sauf à voir, à l'aube du XXI^e siècle, définitivement compromise l'autonomie de notre continent, il convient de renforcer, dans le domaine de l'espace comme dans les autres domaines, l'unité de l'Europe. Je ne doute pas, monsieur le ministre, que le Gouvernement de la France, et d'abord vous-même, ne s'y emploie avec détermination et avec vigueur dans le cadre de la prochaine loi de programme militaire. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

M. le président. La parole est à M. Hubert Guze.

M. Hubert Guze. En se rendant le 13 octobre dernier au camp militaire de Caylus, le Président de la République, au côté duquel vous vous trouviez, monsieur le ministre, a pu constater la capacité opérationnelle d'éléments de la 11^e division parachutiste, l'une des composantes de la force d'action rapide.

C'est précisément à la force d'action rapide que je voudrais consacrer mon intervention. Pour souligner, d'abord, l'importance que nous attachons à la crédibilité de la F.A.R. créée le 1^{er} juillet 1984.

L'évolution de la situation internationale exigeait que l'armée de terre diversifie ses moyens d'intervention pour répondre aux nouvelles formes de menaces qu'elle devait prendre en compte.

Sur le plan stratégique, le concept de la force d'action rapide répondait à trois objectifs : capacité de projeter une action d'envergure dans un temps limité sur un territoire extérieur ; capacité de gérer des crises avant qu'elles ne dégénèrent en conflits ouverts ; création d'un outil accordant les délais nécessaires au remaniement de notre dispositif en cas de menace en Europe.

Sur le plan tactique, il s'agissait de mettre en place une unité ayant une grande efficacité militaire grâce à sa mobilité, sa polyvalence et sa puissance de feu.

Dotée d'un commandement national et autonome, la F.A.R. possède ainsi sa propre cohérence, tant sur le plan de l'organisation que sur celui de la décision. Sa mise en œuvre, en tout ou en partie, ne désorganiserait en aucun cas les autres grandes unités du corps de bataille.

En premier lieu, la F.A.R. peut naturellement être amenée à participer directement à la défense du territoire national. Elle peut aussi, en cas de crise en Europe, concrétiser les engagements de la France auprès de ses alliés. Enfin, elle est appelée à être présente outre-mer. La sauvegarde des intérêts nationaux, la protection des ressortissants français et la contribution active que la France entend apporter au maintien de la paix ouvrent un vaste champ d'action à la force d'action rapide.

Il s'agit là, certes, de missions traditionnelles et dans lesquelles plusieurs unités de la 11^e division parachutiste ou de la 9^e D.I.M.A., désormais intégrées à la F.A.R., ont déjà trouvé l'occasion de s'illustrer.

Pour résumer l'apport de la F.A.R. au concept dissuasif, il faut souligner que son originalité réside dans la disponibilité d'unités dont l'espace d'action n'est pas prédéterminé et qui ne sont pas gelées dans un rôle spécifique. Cette capacité est de nature à donner au pouvoir politique le moyen de manifester concrètement, en cas de crise, sa volonté de défense et d'affirmer clairement les limites qu'il fixe à l'inacceptable.

Il importe, par conséquent, de réaffirmer l'indépendance de décision de la France quant à l'emploi de la F.A.R., dans son principe comme dans ses modalités d'application. L'adversaire potentiel ne doit pas savoir où, quand, comment interviendra la F.A.R. Cela exclut par conséquent tout « créneau » préétabli dans une quelconque « bataille de l'avant ».

Les caractéristiques essentielles de la F.A.R. sont fonction des qualités foncières des personnels, des moyens matériels dont ils disposent et du style d'entraînement auxquels ils s'astreignent : disponibilité opérationnelle déterminée par un régime d'alerte rigoureux ; capacité d'intervention rapide par l'utilisation habituelle de la troisième dimension ; capacité de combattre dans des styles variés : combat décentralisé du type commando sur les arrières, combat antichar, combat de nuit, combat en zone urbanisée.

Dans une interview à la revue *Héraclès*, en juin dernier, vous avez reconnu, monsieur le ministre, que « le statut de la F.A.R. était adapté à la souplesse et à l'efficacité qu'on avait voulu lui conférer ».

La valeur dissuasive de notre système de défense passe aussi par la modernisation de nos forces conventionnelles. Pour faire face à ses missions, la F.A.R. doit accroître sa mobilité et sa puissance de feu. Où en est-on, monsieur le ministre, des études sur l'aviation de transport à grand rayon d'action, sur les programmes d'équipement en certains types de matériel, en particulier sur les hélicoptères dans leurs différentes versions ?

Je souhaiterais donc, monsieur le ministre, que vous puissiez nous apporter des précisions sur l'avenir de cette innovation dans notre système de défense que constitue la F.A.R. et sur la façon dont vous entendez faire profiter aussi bien les unités de combat que les unités de soutien des dernières évolutions de la technologie. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à Mme Florence d'Harcourt.

Mme Florence d'Harcourt. Monsieur le ministre, le budget de la défense est un bon budget au niveau des crédits et, sur ce point, il marque la volonté du Gouvernement de placer la sécurité du pays au-dessus des contingences politiques et économiques.

En faisant sur les crédits des armées un effort triple de celui accordé au reste du budget, le Gouvernement a certainement voulu mettre un terme à la dégradation constatée au cours de ces dernières années dans l'exécution des programmes militaires. C'est bien la marque d'une politique résolument tournée vers le maintien de nos forces militaires au niveau nécessaire pour permettre à la France de jouer son rôle en Europe et dans le monde.

Malgré cela, ce budget donne l'impression d'un budget d'attente de la loi de programme militaire et le débat qui a lieu aujourd'hui est, à l'évidence, un peu décousu. En effet, les orientations définitives de la politique à venir de modernisation n'étaient pas encore arrêtées au moment de l'élaboration de la loi de finances.

Mes réflexions porteront donc sur les trois grands thèmes qui sont sous-jacents à vos crédits : l'avenir de la défense nucléaire, la défense civile et les implications internationales de notre défense.

Il est certainement un point sur lequel nous pouvons maintenant tous nous féliciter, c'est le consensus que l'on peut estimer définitif de l'ensemble de la nation sur le principe d'une sécurité fondée sur la dissuasion nucléaire.

Cela dit, la dissuasion évolue au rythme du progrès scientifique : elle évolue dans sa structure et elle évolue dans sa place au sein de l'ensemble du système de défense. Ce sont ces évolutions qui doivent être déterminées avec précision, car leur poids financier en matière de recherche comme de réalisation est énorme.

Aujourd'hui, ce système repose sur nos trois composantes - terrestre, aérienne et maritime - la deuxième arrivant à obsolescence avec la fin de carrière du Mirage IV.

Nous savons, depuis le conseil des ministres du 5 novembre, que l'avenir reposera essentiellement sur le renforcement de la composante sous-marine et sur une nouvelle composante terrestre « mobile » à partir de la composante fixe du plateau d'Albion.

Cette composante terrestre mobile pourra-t-elle être efficacement déployée dans des régions suffisamment discrètes et néanmoins hors des zones trop urbanisées ? La France n'est ni les Etats-Unis, ni l'U.R.S.S. Elle rencontrera certainement des difficultés de mise en œuvre pratique.

C'est pourquoi on peut s'étonner que ce choix paraisse laisser de côté définitivement la composante aérienne. Votre budget, monsieur le ministre, comporte pourtant des crédits pour la poursuite de l'étude d'un avion adapté au transport d'armes nucléaires et équipé de missiles air-sol. Mais cet avion sera-t-il stratégique ou seulement tactique ?

Cela conduit à poser également la seconde question, celle du niveau de dissuasion.

Même si vous maintenez le principe de la dissuasion totale, vous envisagez, comme toutes les puissances nucléaires, la possibilité d'une dissuasion intermédiaire. Ce

rôle appartiendrait au missile Hadès, dont le programme sera poursuivi activement et même amélioré avec la possibilité de deux tirs par éléments de batterie.

C'est ici que se pose la question du choix entre ce missile et un vecteur aérien piloté. Je ne suis pas convaincue que la solution terrestre soit la meilleure. Elle ne me paraît pas être la plus souple ni celle qui posera le moins de problèmes politiques, en particulier avec nos amis allemands. L'avion permet un meilleur choix des cibles éventuelles, des portées mieux adaptées et il ne poserait pas la question du stationnement ou non des missiles français sur le territoire allemand.

Enfin, je remarque que votre budget - la loi de programme le confirmera sans doute - abandonne complètement l'idée d'une arme à neutrons. Là encore, les raisons de cet abandon ne sont pas totalement claires. Le prétexte est que l'arme à neutrons risquerait d'échapper au pouvoir politique. Cette raison paraît peu convaincante. En revanche, dans sa conception initiale, c'était une arme défensive qui aurait pu compléter l'action des armes nucléaires à moyenne portée. Il serait nécessaire, monsieur le ministre, que vous nous fournissiez des précisions sur ce choix.

Si les choix de la dissuasion paraissent maintenant clairs, en revanche il semble que des indécisions demeurent sur certains équipements fondamentaux.

Pour ma part, je regrette que paraisse presque totalement abandonné le projet d'un avion de transport à long rayon d'action, capable de soutenir nos forces d'action extérieure. Son remplacement par la réquisition d'avions civils prétendument adaptés me paraît une solution de fortune. Malgré la différence d'échelle, j'ai peur que cette formule ne soit aussi peu efficace que le serait la réquisition de véhicules destinés à l'armée de terre en temps de guerre. Le rôle international de la France implique qu'elle puisse intervenir rapidement et en force. La célérité - on l'a vu lors de l'opération de Kolwezi - est un facteur de réussite. Votre solution garantit-elle cette célérité ? J'en doute.

Egalement hasardeuses apparaissent les hésitations en matière de détection aéroportée. La solution franco-anglaise peut sembler de nature à renforcer nos liens avec notre alliée, mais ne risque-t-elle pas d'aboutir à un projet dépassé quant à l'avion porteur et incertain quant aux moyens de détection qui ne sont pas au point ? Ne vaudrait-il pas mieux, dès maintenant, se tourner vers l'acquisition du système Awacs qui, lui, est parfaitement au point ? La raison d'être de l'Alliance atlantique n'est-elle pas de nous permettre de bénéficier des réalisations de nos alliés lorsqu'elles sont les meilleures ?

Enfin, il est certainement une composante de notre défense qui n'a pas la priorité dans votre budget bien qu'elle ne demande pas de crédits très importants. Elle nécessite plutôt une réflexion qui n'est guère approfondie. Il s'agit de la dissuasion populaire, la défense civile.

Depuis des années je proteste contre la dispersion de cette dissuasion entre les autorités politiques et administratives, car elle conduit à la paralysie.

En effet, cette dissuasion est une, bien qu'elle ait une composante militaire et une composante civile. Il est dommage que lorsque l'on veut aborder ce sujet, on ne trouve pas d'autorité compétente sur l'ensemble.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, vous me permettez quelques réflexions que vous voudrez bien partager avec M. le ministre de l'intérieur.

Pour être réelle et efficace, la dissuasion populaire doit pouvoir assurer la défense du territoire contre toute agression non nucléaire et assurer aux populations un minimum de protection contre les conséquences d'agressions de tout type. Cette protection pourrait d'ailleurs s'exercer dès le temps de paix en cas de grandes catastrophes naturelles, nationales ou internationales.

Ce que l'on appelle la D.O.T. d'un côté, la protection civile de l'autre, ne sont que les deux volets d'une même action : la protection de la population civile, afin que celle-ci soit garante de la volonté nationale d'emploi de l'arme nucléaire.

A propos de la D.O.T., je vous pose une question, monsieur le ministre : quelles sont vos intentions ?

Un début de solution à ce problème de la dissuasion populaire me paraît résider dans vos déclarations sur une éventuelle réforme du service militaire. Deux points me semblent

particulièrement intéressants dans vos propos : d'abord le rétablissement pour tous les appelés d'un tronc commun égal pour tous ; ensuite, l'ouverture du service de défense sur toutes les composantes civiles et militaires de celui-ci : les forces classiques, la D.O.T., la protection civile - pompiers, police, corps spécialisés - et la représentation à l'étranger.

A mes yeux, une telle réforme pourrait être prolongée dans la constitution de réserves au profit de la défense civile. Celle-ci pourrait bénéficier de l'apport de ceux qui auront servi dans les unités civiles et peut-être d'une partie des coopérants, aujourd'hui totalement dégagés des obligations de réserve, ce qui est anormal.

Je serais heureuse si, aujourd'hui ou au cours du débat sur la loi de programme, vous pouviez apporter des précisions en matière de mise en œuvre de la dissuasion populaire qui est bien une, comme le rappelait le Premier ministre dans son discours inaugural de la présente session de l'I.H.E.D.N. le 12 septembre dernier.

Pour finir, je formulerai quelques suggestions au sujet de la coopération internationale.

L'évolution des techniques, des jeux stratégiques, si elle implique que la France assure par elle-même sa défense, nécessite néanmoins qu'elle collabore avec ses alliés. Il faut cependant bien constater qu'au niveau des forces et de leur équipement, les tentatives de collaboration ou d'association multinationales ou bilatérales sont restées limitées ou se sont soldées par des échecs.

Il est urgent de rétablir, avant même les coopérations techniques, un esprit de défense européen qui s'inscrit dans la défense atlantique mais existera d'une manière autonome. Pour ce faire, l'on dispose d'une institution qui a le mérite d'exister, même si elle est limitée actuellement dans ses participants et dans son objet. Il s'agit de l'Union de l'Europe occidentale.

Plusieurs gouvernements précédents, appartenant aux deux majorités, ont proposé sa relance. Elle devrait être un forum où l'Europe reprendrait conscience de la nécessité d'une défense commune et diffuserait cette idée dans l'opinion. Ce pourrait être également une enceinte dans laquelle s'élaboreraient les domaines de la collaboration. Où en sont les intentions du Gouvernement à l'égard de l'U.E.O. ? Son extension est-elle toujours envisagée ?

Lors de votre audition en commission, monsieur le ministre, vous avez regretté qu'il n'y ait pas, à la veille de la discussion de la loi de programme, un « livre blanc » sur la défense qui fasse le point de la situation et dégage les perspectives. C'est vrai, et c'est pourquoi l'on vous pose tant de questions. Un tel « livre blanc » permettrait, encore mieux qu'aujourd'hui, de vous apporter nos suffrages, le mien en tout cas.

Voilà, monsieur le ministre, ce que je voulais vous dire au sujet de votre budget. En tout état de cause, j'en voterai les crédits. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F., du R.P.R. et Front national [R.N.]*)

M. le président. La parole est à M. Pierre Joxe.

M. Pierre Joxe. Monsieur le ministre, les socialistes sont attachés à la défense nationale, à ses différentes formes, militaires et non militaires, et je note au passage, après Mme d'Harcourt qui vient de s'exprimer, les interrogations qui apparaissent dans votre majorité à propos de la défense civile. Si elle-même ne l'a pas dit ici, nous l'avons entendue le reconnaître au sein de la commission de la défense : l'effort civil de défense diminuera en 1987. Mais là n'est pas l'objet principal de mon propos.

Les socialistes sont donc attachés au consensus sur la défense et ils l'ont montré. Celui-ci s'est d'ailleurs renforcé depuis 1981. Votre gouvernement, lui, a voulu, au risque de porter atteinte à ce consensus, abroger la loi de programmation de 1983. Il est vrai qu'il en a le droit. C'est cependant la première fois qu'une loi de programmation militaire se trouvera annulée en cours d'exécution. Pourtant, celle-ci connaît un taux d'exécution inconnu jusqu'ici.

M. Jean Briane, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la section Forces terrestres. Tu parles !

M. Pierre Joxe. Soyez prudent !

Lorsque nous sommes arrivés en 1981, nous n'avons pas remis en cause la loi de programmation en cours, dont la mauvaise exécution était pourtant dénoncée jusque dans vos rangs. Le général Bigéard y faisait écho tout à l'heure. (*Très bien ! sur les bancs du groupe socialiste.*)

Nous en avons donc prolongé la durée d'exécution et, surtout, nous l'avons exécutée.

On nous demande aujourd'hui de voter un budget, première partie d'une nouvelle loi de programmation qui n'est pas encore adoptée par l'Assemblée. C'est rappeler que ce projet de loi de programmation militaire n'est pas la loi, n'est pas encore la loi. Nous ne savons pas ce que cette loi sera ; nous ne savons même pas, d'ailleurs, quand elle sera discutée. Dans quel cadre votre budget s'inscrit-il donc ? D'après ce que nous en savons à l'heure actuelle - puisqu'il a été déposé - le projet de loi de programmation militaire correspond bien aux orientations stratégiques définies par le chef de l'Etat. Mais rien ne préjuge son avenir devant l'Assemblée. Il peut être amendé, modifié, voire défiguré.

D'ailleurs, certaines de vos prises de position les plus récentes ne nous incitent guère à vous faire confiance. En effet sur bien des points, au cours des six derniers mois - porte-avions, M5, missiles mobiles, I.D.S. - vous êtes passé d'une position à une autre. Ce matin encore vous paraissiez remettre en cause la validité de certaines mesures qui figurent dans le projet de loi de programmation adopté en conseil des ministres il y a seulement une semaine.

Les socialistes auraient pu voter contre le budget de la défense, comme vous l'avez fait ces quatre dernières années. Ils auraient pu voter pour, si les circonstances avaient été différentes, ce qui ne tenait qu'à vous, je dirais même particulièrement à vous personnellement, monsieur le ministre. Mais, dans l'état actuel des choses, ce serait vous donner un blanc-seing et encore à l'aveuglette.

Les socialistes s'abstiendront donc et vous donnent rendez-vous à une date à votre convenance pour le débat sur la loi de programmation militaire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jean Roatta.

M. Jean Roatta. Comme l'ont déjà souligné plusieurs orateurs, votre budget, monsieur le ministre, est, contrairement à ce que vient d'affirmer M. Joxe, un bon budget, un budget dont la France avait besoin et même un grand besoin.

Après les années de stagnation que nous avons connues sous la précédente législature, cette première tranche de la loi de programmation militaire engage le renouvellement de notre capacité militaire et affirme sa crédibilité.

La loi de programmation, qui s'étalera sur cinq années, fera l'objet d'un autre débat, mais disons aujourd'hui qu'elle comble le manque laissé par les gouvernements précédents, un manque exprimé par les pourcentages d'augmentation en francs constants : 5,42 p. 100 en 1982, mais moins 1,17 p. 100 en 1983, 2,06 p. 100 en 1984, 1,37 p. 100 en 1985 et 1 p. 100 en 1986.

Cette année, le budget augmente globalement de 6,8 p. 100 par rapport au budget de 1986, et dépasse les 169 milliards de francs. Pour la première fois, les dépenses d'équipement - en augmentation de plus de 11 p. 100 - dépassent les dépenses de fonctionnement.

C'est un budget attendu par nos années, un budget qui rompt avec les budgets étiés d'un passé proche.

Il veut corriger une triste réalité, celle du vieillissement de nos matériels. C'est le cas de nos deux porte-avions, de nos bombardiers stratégiques Mirage IV, des avions d'appui Jaguar, des chars AMX 30, des deux tiers de nos appareils de transport Transall, ou encore de nos missiles intercontinentaux du plateau d'Albion.

Le catalogue de nos besoins est important, et le calendrier d'exécution sur cinq années trace des priorités.

Pour nous, tout devient prioritaire, compte tenu du vieillissement atteint par notre armement, en particulier par celui de nos forces nucléaires de dissuasion. La question posée est bien celle de la poursuite de nos efforts dans les années à venir. Les Français se souviendront de cette continuité nécessaire.

Aujourd'hui, certains socialistes font mine de se réjouir et le Président de la République affiche sa satisfaction d'avoir obtenu de la nouvelle majorité ce qu'il n'avait pu obtenir de l'ancienne. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

Je note la même satisfaction chez les deux anciens ministres des armées, qui osent parler de continuité, alors qu'ils avaient oublié, tous deux, de doter leur budget des moyens financiers nécessaires. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Paul Quilès. N'importe quoi !

M. Jean Roatta. Oui, aujourd'hui, ce budget fait espérer en une défense nouvelle, qui permettra à notre pays de retrouver et d'asseoir son prestige dans le concert des grandes nations démocratiques.

Sans entrer dans le détail, je tiens à souligner l'effort particulier consenti en faveur de la D.G.S.E. appelée à lutter contre la menace intérieure - 68 p. 100 d'augmentation en autorisations de programme, 65 p. 100 en crédits de paiement -, une menace intérieure, qui fait, de nos concitoyens, des victimes et des otages virtuels.

Pour terminer, je dirai que notre vote ne souffre d'aucune ambiguïté. Il est franc, et sans arrière-pensée. Nous votons pour cet excellent budget de la défense en vous remerciant, monsieur le ministre, d'avoir répondu à l'attente de notre pays, conformément à l'engagement qui a été pris dans la plate-forme commune de gouvernement R.P.R.-U.D.F., approuvée le 16 mars dernier.

Pour la mise en œuvre de ces programmes, il sera indispensable de développer notre volonté de coopération internationale en particulier à l'échelle européenne.

En recherchant les moindres coûts, en donnant une plus grande souplesse à nos projets, en prenant en compte les stricts besoins de nos armées, nous aurons accompli un grand pas vers une rénovation réaliste de notre défense, et dépassé ainsi toute préoccupation partisane et étroite qui pouvait nuire au prestige de notre pays.

Bien sûr, nous comprenons, monsieur le ministre, les difficultés qui sont les vôtres, et notamment les distorsions qui existent entre la volonté du Gouvernement et les vœux du Président de la République.

Mais, au-delà de l'indispensable rénovation de notre défense, et tout en réaffirmant la volonté d'indépendance de notre pays, il serait sans doute bon de songer que la France appartient à l'Europe. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. Louis Mexandeau. Quelle fin admirable ! Il n'y a pas longtemps que M. Roatta sait que la France appartient à l'Europe ! Il l'a appris cet après-midi ! (*Sourires.*)

M. Arthur Pescht, rapporteur spécial. C'était très bien !

M. le président. La parole est à M. Georges Mesmin.

M. Georges Mesmin. Monsieur le ministre, permettez-moi de vous rappeler les termes de la plate-forme de gouvernement R.P.R.-U.D.F. : « Redressement et renouveau sont des impératifs pour que la France retrouve son aptitude à faire face de manière efficace aux dangers qui la menacent et puisse pleinement jouer son rôle sur la scène internationale ».

Où en sommes-nous du redressement et du renouveau que nous estimions impératifs après cinq années de pouvoir socialiste ?

Le projet de budget militaire pour l'année 1987 - tous les intervenants l'ont dit - rend la priorité à la défense. De plus, le projet de loi de programmation prévoit un accroissement de 6 p. 100 par an, en francs constants, des crédits d'équipement pour les cinq années 1987-1991, ce qui devrait permettre d'atteindre les 4 p. 100 de P.I.B.M., taux fixé par la plate-forme R.P.R.-U.D.F., à la double condition que les crédits de fonctionnement suivent une évolution parallèle aux crédits d'équipement et que la loi de programmation soit exécutée intégralement, ce qui n'a pas toujours été le cas dans le passé.

La défense à laquelle la France prétend depuis un quart de siècle, indépendante, nucléaire, cohérente, nécessiterait sans doute d'aller jusqu'au niveau de 4,5 p. 100 de l'actuel P.I.B.M., cet objectif ne pouvant bien entendu être atteint que par paliers annuels d'accroissement. Je rappelle que la Grande-Bretagne consent un tel effort pour sa défense. Quoi qu'il en soit, si le projet de loi de programmation est voté - et tout laisse croire qu'il le sera -, le redressement sera en très bonne voie.

Qu'en est-il du renouveau ? De ce point de vue, les discours prononcés par le Premier ministre le 10 juillet au camp de Suippes et le 22 septembre devant l'Institut des hautes études de défense nationale annoncent des perspectives nouvelles tout à fait intéressantes. Jamais, depuis des décennies, on n'avait entendu dire aussi clairement que « si la survie de la nation se joue aux frontières du pays, sa sécurité, elle, se joue aux frontières de ses voisins ». Voilà reconnu le fait évident que notre sécurité commence sur l'Elbe, et la confusion qui régnait depuis longtemps sur le rôle imparti à l'arme nucléaire tactique dans le couple défense - dissuasion a été dissipée par le Premier ministre qui déclarait : « La dissuasion en Europe, qu'on le veuille ou non, passe par le couplage entre la manœuvre des forces classiques et la menace de recours aux armes nucléaires ».

Cela suppose que nos moyens conventionnels et nucléaires tactiques puissent être engagés dès lors que nos alliés seraient agressés. C'est ce à quoi la France s'est engagée par l'article 5 du traité de Paris aux termes duquel les signataires se porteront par tous moyens au secours d'un partenaire agressé.

Les deux notions de l'indépendance et de la solidarité, que l'on a trop souvent voulu opposer, redeviennent complémentaires et le problème central de la défense de la France, celui du rôle de l'arme nucléaire tactique dans notre stratégie, est posé dans des termes nouveaux, que l'on attendait. L'arme tactique de la France devient un moyen de montrer sa détermination à aider ses alliés à gagner la bataille de l'avant.

Cependant force est de se demander si certains blocages ne s'emploient pas à empêcher que les intentions se traduisent en actes. De ce point de vue, les propos tenus par le Président de la République au camp de Caylus et la réaffirmation par l'Elysée, le 5 novembre, de la stratégie de « l'avertissement ultime », qui réduit l'arme tactique à un rôle pré-stratégique, montrent qu'il y a plus que des nuances entre le Président et le Gouvernement. C'est un point important qu'il conviendrait d'éclaircir.

De même, force est de constater que certains engagements de la plate-forme de gouvernement R.P.R.-U.D.F., qui conditionnent le renouveau de la défense de la France, demeurent lettre morte.

Le Gouvernement issu des élections du 16 mars devait « prendre, dès 1986, l'initiative d'un vrai dialogue de la défense entre Européens, qui inclut en particulier les conditions d'emploi de l'arme nucléaire tactique ; dans un premier temps avec la République fédérale d'Allemagne et la Grande-Bretagne, en consultation étroite avec l'allié américain, en vue d'arriver si possible à une stratégie commune en Europe ».

Rien de concret, apparemment, ne semble se passer sur ces deux points. C'est grave car nous ne pourrions pas convaincre nos partenaires européens de s'associer avec nous pour forger une industrie d'armement européenne si nous n'affirmons pas clairement et fermement notre volonté de nous engager pleinement et immédiatement à leurs côtés en cas de conflit, si nous ne discutons pas avec eux de façon précise des modalités d'emploi de notre arme nucléaire tactique et si nous les laissons seuls s'engager aux côtés des Etats-Unis dans le projet de l'I.D.S.

Tout retard, toute hésitation risquent d'avoir des conséquences dramatiques, alors que sont présentes les tentations, en République fédérale, d'une ostpolitik, dont la logique est le neutralisme ; en Grande-Bretagne, d'un désarmement nucléaire unilatéral ; aux Etats-Unis, du repli sur la forteresse Amérique. Rien ne se passe, alors que la possibilité du découplage entre la défense de l'Europe et celle des Etats-Unis est inscrite dans l'éventuelle « option zéro », qui a failli être adoptée à Reikjavik.

Il est temps que se concrétise le « renouveau » de la défense, auquel s'engageaient les deux grandes formations politiques de la majorité quand elles constituaient l'opposition. Ce renouveau conditionne la crédibilité de la défense de la France comme celle de l'Europe, donc du monde libre. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la défense.

M. Jacques Boyon, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, à ce stade de la discussion du projet de budget de la défense et avant que

M. Giraud réponde aux principales questions qui ont été posées, je répondrai aux questions et aux remarques qui ont été présentées par les rapporteurs ou par les intervenants sur les domaines qui entrent dans la compétence du secrétaire d'Etat, tels qu'ils sont définis par son traditionnel décret d'attribution.

Les rapporteurs et les intervenants ont remarqué à juste titre combien il est difficile de séparer le projet de budget pour 1987 du projet de loi de programmation, qui est maintenant déposé, et donc connu, même si sa discussion n'a pas officiellement commencé. Le projet de budget pour 1987, première année d'exécution de la nouvelle loi de programmation en traduit bien les orientations, l'esprit et la volonté.

Tel est d'abord le cas de la défense opérationnelle du territoire. Même si la D.O.T. ne tient pas dans la loi de programmation une place aussi importante que les forces nucléaires ou les forces classiques, elle y est mentionnée de manière très précise. Plusieurs orateurs l'ont à juste titre souligné : M. Pougade dans son pénétrant rapport sur la gendarmerie, mais aussi M. Peyrat et Mme d'Harcourt. Ils ont insisté sur la D.O.T. et ont eu raison. Elle constitue en effet un élément important de la cohérence de notre défense illustrant d'ailleurs au mieux notre concept de la nation en armes puisqu'elle est constituée, en temps de mobilisation, par des forces actives pour 25 p. 100 et par les réserves pour 75 p. 100.

Après une phase de réorganisation, qu'a fort bien rappelée M. Robert Pougade, l'outil est en cours d'amélioration selon un processus progressif étalé sur plusieurs années, mais dont les objectifs et les moyens sont maintenant clairement définis. Simultanément toutefois se poursuivent des études qui sont destinées à affiner le concept ou à améliorer l'adéquation des moyens à la mission.

L'importance donnée à la D.O.T., et en particulier aux réserves qui y sont affectées, conduit à envisager trois orientations.

Première orientation : des moyens seront mis en œuvre pour accroître la mobilité et la rapidité d'intervention sur les points sensibles.

Deuxième orientation : l'équipement des forces affectées à la D.O.T. sera amélioré grâce aux possibilités financières plus larges ouvertes par le budget de l'année 1987. D'une façon générale, l'équipement de la réserve à partir de l'active reste indiscutablement le procédé le plus économique. Il n'exclut d'ailleurs pas, dans certains cas précis, le recours à des matériels non militarisés.

Enfin, troisième orientation : la mise sur pied des unités de D.O.T. doit être réalisée plus rapidement en utilisant au mieux la ressource.

Des mesures permettant de mieux employer les appelés ayant terminé leur service national viennent d'être prises.

L'amélioration des conditions de convocation est également souhaitable.

Des directives ont été données pour préparer les appelés, au cours de leurs derniers mois de service actif, au maniement des équipements qui seront les leurs dans les unités de D.O.T. L'entraînement de celles-ci sera également amélioré dès 1987.

L'effort financier compatible avec les ressources disponibles sera consenti. C'est la raison pour laquelle tout à l'heure le Gouvernement demandera le rejet de l'amendement déposé par M. Peyret.

M. Jean-Marie Chauveau a longuement traité de la féminisation de l'armée dans son rapport. Il a relevé la progression très rapide du nombre des personnels féminins des armées. Il y a actuellement - j'arrondis les chiffres - près de 20 000 femmes en service dans les armées : 1 000 officiers, 14 000 sous-officiers, 3 000 engagés militaires du rang et 2 000 volontaires féminines. Bien évidemment, les pourcentages sont très variables suivant les grades, les emplois et les armées qui ont des structures d'emplois totalement différentes les unes des autres.

Le nombre de femmes en service dans les armées - 20 000 dont seulement 2 000 volontaires - montre bien que ce n'est pas un service militaire féminin obligatoire qui a été recherché mais bien plutôt une large accession des femmes aux métiers militaires.

Deux idées ont prévalu dans ce domaine : d'abord la recherche de l'égalité professionnelle, ensuite la volonté d'augmenter le nombre des spécialités ouvertes aux femmes, dans le respect, bien sûr, des spécificités du métier militaire.

De grands progrès ont été réalisés dans la voie de l'égalité professionnelle et l'ouverture aux femmes de la plupart des écoles militaires, dont a parlé Mme Avice, est là pour en témoigner.

Pour répondre à une critique plus particulière qu'a exprimée dans son rapport M. Chauveau quant aux pourcentages des femmes dans la marine, je dirai qu'il n'y a pas de la part des services du ministère de la défense volonté de facilité ou de dissimulation. L'un des tableaux auxquels il se référerait faisait allusion aux emplois budgétaires, l'autre faisait allusion aux emplois effectivement occupés.

J'en viens à la défense civile, sujet qu'a traité Mme d'Harcourt qui est trop bien informée de ces problèmes auxquels elle s'intéresse depuis longtemps pour que j'aie besoin de lui rappeler que l'essentiel des responsabilités dans ce domaine appartient au ministère de l'intérieur et que le ministère de la défense se borne, pour sa part, à prélever sur son budget des crédits dont l'importance lui est notifiée par le secrétariat général de la défense nationale. Ces crédits sont d'ailleurs en augmentation pour 1987, par rapport à ceux de 1986. Ils atteignent 80 millions de francs en autorisations de programme et constitueront l'essentiel du programme civil de la défense. Quoi qu'il en soit, il faut savoir que le ministère de la défense n'a actuellement aucune marge d'appréciation, ni sur le volume des crédits qui sont consacrés à la défense civile, ni sur les opérations qui sont ensuite financées sur son budget sur des crédits qui lui sont retransférés du budget du S.G.D.N.

J'ai écouté avec beaucoup d'attention Mme Avice. C'est vrai, le support de la défense, c'est d'abord les hommes. M. Giraud l'a d'ailleurs dit très clairement à plusieurs reprises dans son discours.

Mme Avice a posé de très nombreuses questions, si nombreuses et si précises que j'ai eu quelque mal - elle me le pardonnera - à les noter toutes au passage. Je ne pourrai donc pas y répondre maintenant, mais je me reporterai au *Journal officiel* et lui répondrai rapidement de manière complète.

Le ministre de la défense répondra tout à l'heure précisément aux questions concernant le service national. Pour ma part, je traiterai trois autres questions qu'elle a abordées : les réserves, les protocoles passés avec d'autres ministères et le devenir des écoles.

En ce qui concerne les réserves, un bilan de l'activité du conseil d'études des réserves a été établi. Il fait apparaître que de très nombreuses propositions tout à fait positives ont été formulées par les associations qui sont représentées à ce conseil et par le conseil lui-même.

Deux directives ont été adressées aux états-majors et sont mises en application depuis le mois de septembre. Elles concernent, d'une part, la valorisation des préparations militaires et, d'autre part, l'amélioration de la gestion des personnels de réserve. Un premier bilan de ces actions pourra être établi dans le courant de 1987, dès lors qu'une période d'application significative permettra d'en tirer les enseignements.

Les demandes qui ont été présentées par le conseil d'études des réserves concernant la couverture des risques encourus par les réservistes pendant leurs activités seront prochainement l'objet d'un projet de modification du code du service national.

L'effort d'information entrepris pour mieux faire connaître le rôle des réserves dans la nation sera poursuivi. D'ores et déjà, je crois pouvoir dire que l'accent sera mis sur le rôle privilégié que, au-delà des affectations de mobilisation, les personnels de réserve jouent et peuvent jouer dans la diffusion de l'esprit de défense. Une réflexion générale est par ailleurs engagée sur la place des réserves dans la définition et la réorientation du service national à venir.

En résumé, le conseil d'étude des réserves s'est révélé être une bonne structure d'information, de réflexion et de proposition. Ses travaux seront poursuivis et approfondis sous une forme qui n'est pas encore tout à fait définie, mais qui le sera en concertation avec les associations intéressées.

En ce qui concerne les protocoles avec les autres ministères, le Gouvernement est d'accord pour développer les contributions que les armées peuvent apporter aussi bien en personnels qu'en matériels à différentes activités d'intérêt national. Ces activités sont très nombreuses. On connaît bien

celles qui relèvent du domaine de la santé. D'autres sont plus récentes, notamment l'action qui a été engagée récemment par le ministre de l'environnement en ce qui concerne la lutte préventive contre les feux de forêt. Ces actions - et je rejoins Mme Avice sur ce point - contribuent indiscutablement aux bonnes relations et à une meilleure compréhension réciproque entre les armées et la nation. Mais je crois que chacun ici sera d'accord pour veiller à ce que ces actions ne se développent pas au détriment de l'accomplissement des missions purement militaires des armées et ne soient pas non plus utilisées ou déviées comme un moyen qui aboutirait à fausser l'égalité devant le service national. Il serait très dangereux pour l'esprit de défense de donner aux Français l'impression que c'est quand elles s'occupent d'autre chose que de la défense que les armées sont le plus utiles à la nation.

S'agissant du devenir des écoles, l'action qui a été engagée sera poursuivie. Je ne pense pas qu'il existe dans le pays un autre secteur d'activités qui consacre plus de moyens de son budget et plus de temps de ses personnels à la formation et aux écoles. Cette action mérite donc d'être poursuivie et le sera. Je répondrai d'une manière plus précise aux questions très ponctuelles qui m'ont été posées en ce qui concerne ces écoles.

Telles sont, mesdames, messieurs les députés, les réponses que je tenais à apporter aux questions qui entraînent plus précisément dans le domaine de compétence qui m'a été attribué. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. André Giraud, ministre de la défense. Monsieur le président, mesdames, messieurs, les orateurs qui se sont succédé à la tribune ont pratiquement abordé, et parfois analysé de façon assez détaillée, tous les problèmes concernant la défense. Aussi, je me trouve assez embarrassé pour répondre à toutes leurs questions. Je vais essayer de le faire en les regroupant par thèmes et si jamais j'oubliais une question, je serais très heureux que l'honorable parlementaire qui l'a posée veuille bien me le signaler de façon que je puisse lui répondre directement.

Je commencerai par un problème capital qui a été évoqué par plusieurs orateurs, notamment par le président de la commission de la défense nationale, M. Fillon, par le général Bigard, par M. Guéna, par M. Sergent, par Mme d'Harcourt, par Mme Avice, c'est celui des forces morales qui se trouvent derrière la défense. C'est à dessein que je commence par ce sujet.

Je crois en effet que c'est la question la plus importante. Elle concerne tous les personnels de la défense, ceux qui composent l'armée de métier et qui, comme je le disais dans mon discours, doivent faire l'objet d'une attention particulière parce qu'ils se croient tenus à une certaine réserve. On ne les voit pas manifester, et nous devons donc être très attentifs à ce qu'ils pensent.

M. Albert Mamy. Très bien !

M. le ministre de la défense. Je voudrais qu'ils sachent que ceux qui en sont responsables feront de leur mieux. Je n'hésite pas à le dire clairement : c'est une des raisons pour lesquelles j'ai rapporté le décret qui garantissait une indexation des traitements des personnels civils. J'aurais trouvé parfaitement injuste, parfaitement inadmissible que la catégorie des personnels civils de la défense soit mieux traitée que la catégorie des personnels militaires. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.]*)

Ce problème concernant les forces morales rejoint celui de la formation de notre jeunesse, c'est-à-dire du service national.

C'est là un très grand sujet que nous devons aborder avec précaution. Quelles que soient les critiques que l'on peut porter de temps en temps sur le service national - tout n'est pas parfait, loin de là - il nous faut faire attention à ne pas faire pire en voulant faire mieux. C'est un débat d'importance nationale auquel il sera essentiel que tout le monde soit associé. Nous avons déjà commencé à en parler devant la commission de la défense, nous continuerons à le faire. Il intéresse les parlementaires et le pays tout entier.

Nous devons retenir quelques principes dont certains ont été rappelés au passage par M. Boyon.

Premier principe : celui de l'égalité des jeunes Français devant le service national. Il est totalement inadmissible que de jeunes Français, que vous rencontrez comme moi dans la rue, qui sont costauds et parfaitement capables d'assurer des fonctions de solidarité nationale, soient exemptés parce qu'ils ne répondent pas, pour une raison spécifique, aux normes qui sont retenues pour la sélection des futurs parachutistes ou des futurs gendarmes. Ce n'est pas admissible. Nous allons donc essayer de faire en sorte que tous les jeunes Français, si possible, participent à cette solidarité nationale, dans des conditions équivalentes, et qu'il n'y ait pas de privilégiés. Ne rêvons pas de l'idéal, mais enfin essayons au moins de faire en sorte qu'il n'y ait pas des privilégiés par système.

Le deuxième principe est d'utiliser les appelés selon leurs motivations. Je reçois par votre intermédiaire, mesdames et messieurs les députés, des lettres de jeunes gens qui demandent à tout prix à ce que l'on transgresse les règles pour qu'ils puissent devenir parachutistes, ce qu'on leur a refusé ; d'autres préféreraient ne pas être trop loin de chez eux pour pouvoir participer à la moisson ou pour rentrer pendant le week-end. Les uns et les autres ont des raisons d'avoir cette préférence. Je ne dis pas qu'il faut nécessairement leur donner satisfaction. Mais si cela est possible, pourquoi pas ?

Troisième principe : il est essentiel que les missions de la défense soient assurées. Il ne faut pas s'imaginer qu'il y a une grande disparité entre les pourcentages d'appelés des différentes armes. La gendarmerie n'en a que 11 p. 100, pour une raison que nous connaissons : comme les gendarmes sont directement sous-officiers, on ne peut pas trop augmenter ce pourcentage sans risquer de dégrader la qualité de cette arme. La marine en a près de 30 p. 100, l'armée de l'air près de 40 p. 100, et l'armée de terre, 60 p. 100.

Ces missions de la défense, nous allons essayer de les définir un peu mieux dans le sens qu'ont indiqué certains orateurs - je pense à M. Guéna et à ceux qui se sont fait les avocats de la spécialisation des unités d'intervention. Si certaines missions doivent être exercées par des spécialistes de haute formation et par des gens très motivés, d'autres missions peuvent l'être tout aussi bien, et peut-être mieux, par des catégories dans lesquelles il y a beaucoup de futurs réservistes. Il nous faut distinguer probablement un peu mieux les unités en fonction de ces deux catégories et sans changer de façon révolutionnaire la situation actuelle. Progressivement, nous devrions mieux répondre aux préoccupations qui ont été exprimées par M. Sergent, par M. Peyrat, par le général Bigeard et par beaucoup d'autres orateurs quant à l'amélioration de la D.O.T.

J'en viens au quatrième principe. Il y a des tâches de solidarité nationale qui touchent de très près la défense. Je cite souvent l'exemple de l'opération Epervier, au Tchad, qui, je le rappelle, n'utilise directement que 1 300 personnes. Et bien ! aujourd'hui - ou hier plus exactement car ce n'est peut-être plus vrai - il eût été préférable d'envoyer 1 000 agriculteurs pour aider les Tchadiens à développer leur économie plutôt que d'envoyer mille soldats supplémentaires qui, à l'époque, n'auraient pas été utiles.

Je pourrais certainement multiplier les exemples de cas où les jeunes pourraient agir dans le sens de la solidarité nationale, une fois les missions de défense qui sont, je crois, tout à fait prioritaires, dûment assurées. La forme même de leurs activités dans le cadre du service national doit être essentiellement inspirée par la volonté de leur faire acquérir l'esprit de défense. En effet, c'est la résistance de la nation, qui est à la base de notre défense. On ne le dira jamais assez.

Autre problème, celui du volume global du budget. Plusieurs orateurs se sont exclamés : mais tout augmente et les progrès technologiques vont très vite ! Un matériel qui valait un franc en vaudra deux dans la génération du lendemain. Il faut augmenter le budget de la défense ! Mais quand on fait la liste de tout ce qu'il faudrait faire, on est effrayé et l'on se dit qu'on n'y arrivera jamais !

Il faut cependant d'abord observer que lorsque l'armée allemande s'est rendue en 1918, on le disait hier, elle a restitué 17 000 avions. Aujourd'hui j'ai entendu parler de 525 avions alors que nous en programmons environ 450. Dans les plus grandes armées, les effectifs sont de cet ordre de grandeur, ce qui s'explique tout simplement par le fait que l'efficacité des matériels n'est plus la même. Le fantassin d'aujourd'hui n'est pas le fantassin d'hier, l'aviateur d'aujourd'hui n'est pas celui d'hier.

Par ailleurs, tous les pays se trouvent également confrontés à ce problème. La défense n'est pas un absolu et on ne peut pas satisfaire de façon illimitée toutes les demandes. Il s'agit de déterminer une orientation qui doit être efficace relativement à celles des autres pays.

Or, mesdames, messieurs les députés, il n'y a aucun doute là-dessus : de tous les budgets des grandes nations, c'est celui de la France qui augmentera le plus l'année prochaine du point de vue des crédits d'équipement. Aucun ne le dépassera. Cela mérite d'être noté.

Les pourcentages de produit intérieur brut que l'on peut consacrer à la défense ne peuvent pas être très différents d'un pays à l'autre si l'on reste dans un même système d'économie. Bien sûr, l'Union soviétique, quant à elle, consacre à la construction du matériel militaire un pourcentage de son P.I.B. infiniment supérieur à celui des démocraties occidentales. Mais avons-nous envie de changer de société ? Non, nous devons rester dans les normes, sans quoi nous ne serions pas compétitifs et nous ne pourrions pas bâtir une défense efficace sur une économie en ruine. Nous ne pouvons pas démolir notre économie avec notre effort de défense. Il y a une limite à ne pas franchir. Certains taux de progression ne peuvent être dépassés. Nous devons faire un effort pendant une année pour rattraper le retard que nous avons constaté, mais le rythme de 6 p. 100 environ de croissance des crédits d'équipement en volume que nous avons inscrit dans la loi de programmation est considérable. Hélas ! nous avons plusieurs années de retard que nous ne pouvons rattraper en un an. Ce n'est ni économiquement ni même techniquement possible.

Avec un certain volume budgétaire il faut en effet faire des choix. En arrivant dans cet hémicycle, je pensais que certains allaient peut-être reprocher au Gouvernement de manquer d'esprit de décision et de ne pas avoir fait des choix. Mais comme on nous a dit successivement que ce budget n'était satisfaisant ni pour l'armée de terre, ni pour la marine, ni pour l'armée de l'air, ni pour la gendarmerie, ni pour l'industrie de l'armement, ni pour la D.O.T., ni pour l'espace, ni pour le nucléaire, j'ai vraiment le sentiment que nous avons fait des choix, j'en suis même certain. Nous avons effectivement fait des choix.

En effet, mesdames, messieurs les députés, il y a des choses qui ne sont pas dans notre budget. Si nous n'avions pas fait des choix, il n'y aurait pas de défense cohérente. Nous avons réussi à les faire en gardant une défense globalement cohérente et en ayant, dans chacun des secteurs, quelque chose qui tient debout et, s'il y a des lacunes, celles-ci devraient être comblées à relativement court terme.

J'en viens maintenant aux questions qui ont été posées sur les différents chapitres du budget.

D'abord, l'armée de l'air. M. Louet, Mme d'Harcourt, M. Sergent ont parlé de l'avion de transport. C'est un de nos choix, je n'hésite pas à le dire. Le transport à longue distance a posé un problème pour Kolwezi et en a posé un autre pour l'opération Manta. Est-ce que nous devons équiper l'armée de l'air avec un avion de forte charge et de long rayon d'action qui serait employé tous les trois ou tous les cinq ans ? Ma réponse est non, parce qu'il y a une meilleure solution qui consiste à avoir un contrat de priorité, avec toutes les garanties nécessaires, tant sur le plan des équipages, si l'on a peur de connaître des difficultés du côté des équipages qui, normalement, utilisent ces matériels, que sur celui des aménagements que devra opérer le ministère pour que le matériel puisse être transporté. En effet, rien n'a été prévu, dans certains cas, pour que le matériel soit transportable. C'est ainsi que pour transporter des batteries de Crotale au Tchad, il a fallu les démonter puis les remonter comme dans un atelier parce qu'elles n'avaient pas été prévues pour rentrer dans un avion. C'est tout simple. Or rien n'empêche de trouver des systèmes modulaires tels que l'on puisse faire rentrer ces matériels dans des avions normaux, ce qui évite de fabriquer des avions anormaux !

Pour ce qui est de l'avion à court rayon d'action, rien n'est prévu dans le budget de 1987. Je ne vois pas pour quelle raison nous devrions être les seuls à faire un avion de transport futur. Je ne comprends pas pourquoi nous devrions avoir, nous, tout seuls, un avion de transport meilleur que celui de toutes les autres armées. Quand j'aurai compris, j'inscrirai peut-être les crédits nécessaires. (Sourires.)

Le problème de l'avion de combat futur a été posé par plusieurs orateurs, notamment M. Bechter et M. Fuchs. Il est en effet capital. On a aussi évoqué le problème de l'équipement des porte-avions. Quelle est la situation ? Des retards ont été pris. Par conséquent, rien ne pourra empêcher, sauf des achats à l'étranger que je trouverais regrettables, qu'il y ait un certain « décrochement » du nombre de nos avions. Il est trop tard pour l'éviter. Ensuite, en ce qui concerne l'avion nouveau, nous avons deux atouts majeurs entre les mains : la qualité du démonstrateur Rafale qui a été le clou du salon de Farnborough, d'une part, et, d'autre part, la qualité de notre moteur français que je suis allé voir moi-même et dont je peux attester qu'il sera parfaitement compétitif avec les matériels américains correspondants.

A partir de là, plusieurs stratégies s'offrent à nous : soit rester seuls, ce qui serait évidemment assez coûteux, soit nous unir avec des partenaires qui ont aussi leurs idées sur les avions dont ils ont besoin. De même, nous pouvons nous fixer des échéances courtes ou longues. Si l'échéance visée est trop courte, l'avion sera forcément moins performant que si l'échéance est plus lointaine. Mais si l'échéance visée est plus longue, que fera-t-on dans l'intervalle ? Trouvera-t-on une solution satisfaisante ? Ce sont ces questions qui sont actuellement étudiées.

Je dois avouer que je n'ai pas trouvé jusqu'à présent de solution pour remplacer les avions qui, au plus tard, dureront jusqu'en 1993 par des appareils qui seront prêts au plus tôt en 1995 ! On nous parle d'acheter des avions à l'étranger. J'espère que nous trouverons des solutions qui n'hypothéqueront pas la suite. Je vous décris simplement la réalité, mais j'ai la ferme conviction que si nous nous y prenons bien, nous pouvons parfaitement réussir un avion aux performances extraordinaires et parfaitement compétitif car la technologie française est dans certains domaines - pas tous - supérieure à celle dont disposent les meilleurs constructeurs d'avions du monde.

M. Fuchs m'a interrogé sur la détection aéroportée lointaine. Nous avons décidé de nous équiper avec des avions de détection lointaine. Le rapport que m'a transmis M. Quilès a été en effet très utile et nous l'avons étudié. Depuis, certains procédés retenus dans ce rapport, et qui reposaient sur des données fournies à la France il y a trois ans, ont reçu de très sérieuses améliorations.

Par ailleurs, nous avons réussi à nous arranger avec les Britanniques pour procéder à une évaluation en commun. Ainsi, si nous arrivions à la même conclusion, nous pourrions envisager d'effectuer des commandes groupées, afin de diminuer les prix de revient et, éventuellement, de nous unir pour entretenir les unités, gérer les stocks de pièces détachées, et bénéficier de la sorte d'un certain nombre d'avantages.

Tout cela est en cours. Je pense que quelques semaines sont encore nécessaires. Cela a, en outre, l'avantage de réintroduire une concurrence intéressante dont je n'aurais garde de nous priver.

En ce qui concerne l'armée de terre, M. Briane, en particulier, a évoqué ce matin tous les problèmes qui la concernent.

Nous avons en effet arrêté une priorité : le char moderne. M. Sergent estime qu'il n'est peut-être pas souhaitable d'avoir beaucoup de chars. Mais il est certain qu'on ne peut pas occuper le terrain uniquement avec des fantassins. Encore faut-il les entourer d'un peu de blindage. Et là on s'aperçoit que certains chars nécessitent beaucoup de blindage lorsqu'ils sont appelés à occuper certaines parties du terrain.

Il faut également remarquer que le projet de char Leclerc correspond à un matériel d'une exceptionnelle qualité, qui marquera un changement de génération. Voilà pourquoi il nous a paru préférable de donner la priorité à ce type de char.

M. Quilès s'est étonné qu'on ait moins commandé de modernisations d'AMX B2 que l'année dernière. L'explication est très simple : nous en commandons davantage que ce qui avait été financé pour 1986, car nos prédécesseurs avaient tout simplement prévu des commandes sans prévoir le financement correspondant. Evidemment, arithmétiquement, nous avons l'air d'en commander moins cette année, mais il est facile d'ajouter des commandes sans financement ! Cela, nous ne voulons pas le faire. Par ailleurs, il nous faut choisir : si nous accordons la priorité au char moderne, nous sommes bien obligés de laisser les chars anciens vieillir un peu plus ; je crois que c'est la meilleure ou la moins mauvaise solution, comme vous voudrez.

En revanche, j'ai retenu l'observation de M. Sergent, reprise d'ailleurs par d'autres parlementaires, sur l'importance des hélicoptères : ce qu'on doit désormais prendre en considération dans l'armée de terre moderne, c'est l'équilibre entre les chars et les hélicoptères ; cet équilibre peut d'ailleurs être modifié par l'évolution des performances respectives des chars et des hélicoptères.

A propos des hélicoptères, vous savez que ce domaine fait actuellement l'objet d'une coopération franco-allemande. On m'a en effet interrogé sur les problèmes de coopération - l'auteur de la question se reconnaîtra lui-même - auxquels nous attachons beaucoup d'importance. A ce propos, je ne suis pas d'accord avec certains orateurs qui ont manifesté la volonté de tout faire nous-mêmes en France. Non, ce n'est pas une bonne solution. Chaque fois que nous fabriquons en France un matériel qui nous revient beaucoup plus cher que si nous l'achetions - je parle d'un matériel courant dont l'achat ne remet pas en cause notre indépendance - nous gaspillons de l'argent qui pourrait être utilisé au bénéfice de la défense pour fabriquer un autre matériel que nous ne pouvons pas acheter à l'étranger. Cela me paraît d'une totale évidence.

Un certain nombre de problèmes se posent pour la marine, et en premier lieu, celui du porte-avion. Après mûre réflexion, nous avons décidé de poursuivre sa construction. En effet, nous devons nous assurer que nous disposerons dans les années à venir du financement nécessaire à sa réalisation et aux autres grands programmes, ce qui n'était pas du tout évident. Le calendrier de ce porte-avion sera donc tenu. Je peux le communiquer à ceux qui s'intéressent à cette question, en particulier MM. Brocard, Briant, Paecht et Daillet, qui m'ont posé des questions sur l'ensemble des problèmes de la marine.

Ce porte-avions a, en effet, besoin de ne pas être tout seul. Mais les conditions opérationnelles ne sont pas forcément les mêmes selon qu'on mène la bataille du Pacifique de la dernière guerre mondiale ou qu'on entend opérer en Méditerranée dans des périodes de crise. C'est pas le même problème. Quoi qu'il en soit, une protection de ce porte-avions est nécessaire. Il convient ainsi d'avoir à la fois des bâtiments de défense aérienne contre les avions et contre les missiles, et des bâtiments de défense, contre les sous-marins, notamment les sous-marins nucléaires d'attaque qui sont très redoutables. Nous considérons en outre qu'il faut accorder une importance, plus grande peut-être qu'on ne l'imaginait au début, à la défense de tous les bâtiments de surface par leurs propres moyens, et en particulier des porte-avions, en les dotant d'un système de missiles extrêmement performant. Néanmoins, une douzaine d'escorteurs anti-sous-marins modernes sont nécessaires pour être à jour sur le plan de la défense anti-sous-marine.

En ce qui concerne la défense anti-aérienne, nous avons en effet un problème. Celui-ci ne pourra pas être réglé rapidement, et il est en particulier retardé par le fait qu'il n'y a pas actuellement sur le marché de dispositif anti-aérien satisfaisant pour les bâtiments de surface. Le Tartare, qui existait, n'est plus actuellement produit, et c'est là l'origine de nos difficultés actuelles pour la construction de dispositifs anti-aériens.

Le porte-avions constitue l'une des priorités, et je vais préciser le calendrier : fin 1986, la dépêche de mise en chantier ; 1987, début d'usinage ; 1991, la mise à flot - ce sera une grande cérémonie ; 1994, divergence du cœur nucléaire ; en 1995, la présentation aux essais officiels. Cela devrait être accompagné du retrait du *Clemenceau*, mais certains avions devront être remplacés à bord du *Clemenceau* avant même que le porte-avions nucléaire ne sorte. Les avions de protection aérienne, les *Crusader*, sont en effet trop vieux, alors que les avions d'assaut, les *Super-Étendard*, sont modernisés de telle sorte qu'ils dureront jusqu'à la fin du siècle, ce qui rend la dépense plus supportable qu'avec d'autres méthodes. J'ai traité il y a un instant du remplacement des *Crusader*.

Pour la marine, les S.N.L.E. constituent la première priorité. Le porte-avions et les sous-marins nucléaires d'attaque forment la deuxième priorité, à peu près à égalité. Pour les sous-marins nucléaires d'attaque, qui inquiètent M. Daillet, nous planifions actuellement sur huit, le neuvième marquant l'arrivée de la deuxième génération qui incorporerait les améliorations des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins. C'est moins que les Britanniques, mais les conditions d'emploi seront nettement meilleures. Elles sont à peu près deux fois

plus importantes de sorte qu'avec huit sous-marins, nous effectuerons à peu près le même nombre de patrouilles que les Britanniques avec dix-sept.

La priorité suivante est la flotte de surface. Une partie de cette flotte de surface est suffisante, une autre ne l'est pas et cela a été souligné à juste titre par plusieurs orateurs. C'est un problème dont nous parlerons, je pense, à l'occasion de l'examen de la loi de programme.

Pourquoi avons-nous cette difficulté ? Parce qu'une bonne partie de notre flotte de surface a été financée par les fonds du plan Marshall et que de nombreux bateaux arrivent donc en fin de vie à peu près en même temps. Il y a là un problème spécifique que, en effet, le projet de budget pour 1987 ne règle pas et qui reste entier - je ne veux pas vous le laisser ignorer.

Pour ce qui est du patrouilleur basé à Rochefort, la remarque de M. Branger est tout à fait significative de l'importance que revêt l'implantation de notre défense sur le territoire, puisque même un patrouilleur de 150 tonnes et de treize hommes d'équipage pose un problème local.

J'avoue qu'aujourd'hui que j'ai appris le problème dû au déplacement du patrouilleur en question pour son entretien. L'idée de la marine était que les deux patrouilleurs de l'Atlantique soient entretenus au même endroit. Je vais revoir le problème, compte tenu de l'importance qu'il paraît revêtir pour Rochefort, et je peux garantir à M. Branger qu'il sera examiné avec le souci de donner, dans toute la mesure possible, satisfaction à ses préoccupations.

M. Jean-Guy Branger. Je vous remercie, monsieur le ministre.

M. le ministre de la défense. Encore une fois je n'ai appris l'existence de ce problème qu'aujourd'hui, et je ne suis pas en état de le traiter vraiment.

J'en viens aux problèmes de la gendarmerie qui ont déjà été traités en partie par M. Boyon. La véritable difficulté que nous rencontrons est que nous voudrions augmenter le nombre des gendarmes, mais tout en gardant leur qualité. Nous allons nous efforcer d'augmenter le nombre de pelotons de surveillance et d'intervention de la gendarmerie, les P.S.I.G. Il en existe actuellement 150. Il va falloir à peu près en tripler le nombre. A raison d'une vingtaine de gendarmes par peloton, il faut environ 6 000 gendarmes supplémentaires pour régler cette question. Cela prendra donc un certain temps.

MM. Bouvard, Baumel et Briant et d'autres orateurs ont parlé de l'espace. Nous y sommes très attentifs, car c'est un domaine qui peut devenir essentiel. Nous faisons d'ailleurs en sorte que les efforts européens continuent puisque, vous le savez, la France a pris l'initiative du projet Hermès.

Mais il est bien évident qu'au moment où nous avons un problème pour construire ce que nous appelons l'avion de combat futur, mais qui viendra largement avant l'avion Hermès, nous ne pouvons pas non plus donner une priorité trop grande à des échéances très lointaines, quand nous devons faire face à des échéances plus proches.

Le problème de l'espace doit donc être justement évalué. D'ailleurs, mesdames et messieurs les députés, vous avez tous évoqué une difficulté à la tribune, et si vous étiez à ma place...

M. Hector Rolland. Que Dieu nous en préserve ! (*Sourires.*)

M. le ministre de la défense. ...Vous savez très bien que vous pourriez régler tous les problèmes et que, par conséquent, vous seriez obligés de faire des choix.

Cela vous explique que nous ayons choisi un programme spatial tout à fait significatif avec le satellite Hélios, le programme Syracuse, qui sera mené de façon active, avec aussi la prise en compte de la pénétration de nos têtes, c'est-à-dire de la pénétration des radars adverses, ce qui est un problème spatial, et avec un programme de veille technologique active sur les nouvelles technologies de l'espace. Ce programme est actuellement étudié par une mission lourde qui doit rentrer des Etats-Unis dans quelques jours. Nous aurons sans doute ainsi les moyens de faire quelque chose de sérieux.

Nous serions naturellement très heureux d'avoir des programmes européens dans ce domaine mais, comme pour le mariage, il faut être deux. S'agissant du satellite d'observa-

tion, par exemple, des conversations ont eu lieu - M. Quilès vous le dirait mieux que moi - avec les Allemands. Mais il se trouve qu'il y a plus de nuages en Allemagne qu'en France et dans les régions qui nous intéressent. Les dispositifs d'observation qui intéressent l'Allemagne ne sont donc pas les mêmes que ceux qui intéressent la France. Le satellite commun aurait été hors de prix, et nous y avons renoncé. Cela a été fait avant mon arrivée au ministère, mais je n'en trouve pas moins que c'était une bonne solution.

En revanche, certains pays européens s'intéressent au programme Hélios, et nous ne manqueront pas de les accueillir si cet intérêt se confirme.

Je n'ai pas encore parlé explicitement du groupement des industries d'armement terrestre, le G.I.A.T. qui a été évoqué par M. Bechter et par M. Rimbault. J'ai cependant déjà indiqué que, s'agissant des armements terrestres, j'ai trouvé une situation préoccupante. Le plan de charge instantané - pour cette semaine, le mois prochain, ou l'année prochaine - n'est pas dramatique. Mais comme l'exportation s'est effondrée et comme il y a eu au cours des récentes années des ralentissements de commandes dans certaines spécialités, mais pas dans toutes - ce n'est pas le cas, par exemple, des usines de munitions - nous sommes confrontés à un problème de déficit de charge auquel nous devons apporter des solutions avant qu'il ne se pose de façon trop aiguë. Je compte m'entretenir de cette question avec les représentants des personnels concernés très prochainement.

Je note que l'on n'a pas beaucoup parlé du nucléaire. On a cependant évoqué l'intérêt que pourraient présenter les cruise-missiles et une composante pilotée. Je rappelle que les cruise-missiles partent d'une base de lancement terrestre. Il n'y a donc pas opposition entre une composante terrestre et les cruise-missiles. C'est rigoureusement le même problème. Pourquoi avons-nous choisi le missile balistique ? Parce que les cruise-missiles sont pour nous soit inutilisables, soit vulnérables en raison de la portée qui nous intéresse. Notre problème n'a rien à voir avec celui des Etats-Unis. Nous avons besoin d'une portée de 3 500 kilomètres, alors que les Etats-Unis ont besoin d'une portée infiniment supérieure, qui dépasse 11 000 kilomètres. Certaines solutions qui peuvent être les meilleures pour nous ne sont donc pas forcément viables pour eux. Il faut garder cette réalité en tête.

Quant à la composante pilotée, chacun sait qu'avec le système de détection aéroporté et les progrès des défenses anti-aériennes, la capacité de pénétration s'amenuise de jour en jour et qu'on ne pourrait absolument pas compter sur elle avant quelques années, sauf à mettre en chantier des avions monstrueux et horriblement coûteux que nous ne pouvons pas nous payer, ceux qui ont été développés, mais même pas encore déployés par les deux grands.

M. Mesmin, en particulier, a exprimé au sujet de l'Europe des préoccupations que je partage, ainsi que le montre, je pense, ce que j'ai dit à propos des suites de la rencontre de Reykjavik. Il est vrai que l'Europe éprouve des difficultés pour se construire. Je peux simplement témoigner, pour y avoir participé, que les dernières rencontres m'ont paru marquer un progrès assez considérable dans la volonté de rapprocher les pays européens sur des questions essentielles, notamment après la conférence de Reykjavik, qui pose effectivement des problèmes très sérieux, mais communs aux différents Européens. Il faudra naturellement tirer parti de toutes les possibilités qui s'ouvriront.

On a très justement évoqué l'importance du renseignement. J'avais moi-même souligné dans mon intervention ce que signifie la guerre actuelle. Nous sommes en guerre, a dit, je crois, M. Sergent. C'est vrai. Nous sommes actuellement en guerre subversive, et nous n'avons pas les moyens adéquats pour y faire face.

Avant de se procurer l'information clandestine, il faut exploiter l'information publiée. Or rien n'est prévu à cet effet.

Ce n'est pas du tout l'affaire du S.I.R.P.A sur lequel je reviendrai dans un instant, mais nous devons absolument arriver à comprendre les opérations de désinformation auxquelles nous sommes confrontés, à les « démonter », selon l'expression que j'ai employée. C'est capital.

Vous aurez noté que l'équipement technique de la D.G.S.E. est considérablement accru. C'est normal. Les technologies modernes du renseignement sont extrêmement évoluées et impliquent des matériels très sophistiqués.

Il n'y a pas, en revanche, d'augmentation des effectifs. Je pourrais vous dire que ce n'est pas un problème majeur dans la mesure où il est toujours possible d'augmenter les effectifs militaires de la D.G.S.E. si cela est nécessaire, mais ce ne serait pas la vraie réponse.

Le problème actuel des services de la D.G.S.E. ne tient pas aux effectifs, mais plutôt à l'organisation. Vous savez que ces services ont été très sérieusement secourus par différentes opérations et, encore tout récemment, par certaines publications. Ils comptent des professionnels confirmés. Il faut, je crois, laisser passer quelque temps. Vous qui avez commandé des hommes en différentes circonstances, vous savez que dans certains cas, la solution ne consiste pas à augmenter le nombre de ceux que l'on a en face de soi. C'est cela, la véritable explication de la non-augmentation des effectifs.

Pour les représentations à l'étranger, les crédits, en effet, sont en baisse. C'est normal. La gestion suppose que, de temps en temps, l'on diminue des crédits pour en augmenter d'autres. En l'occurrence, ce n'est pas très méritoire, car la baisse du dollar permet certaines économies. J'ajoute que si nous attachons la plus grande importance aux représentations à l'étranger, nous avons constaté d'énormes déséquilibres entre les différentes missions, parfois très nombreuses là où nous n'en avons pas besoin, et inexistantes en revanche là où elles seraient nécessaires. Plutôt que de crédits, c'est donc d'un problème de répartition qu'il s'agit.

J'en reviens au S.I.R.P.A. Il n'y a pas une véritable réduction de ses moyens. Ce n'est d'ailleurs pas le problème. Là aussi, on peut faire mieux avec les moyens actuels. Cela se traduit notamment par le transfert aux armées d'une partie des activités internes du S.I.R.P.A. Dans certains cas, en effet, l'éloignement du centre de décision n'est pas la condition la plus favorable à l'efficacité de l'opération !

J'évoquerai, en terminant, les interventions de M. Quilès et de M. Joxe et la position du groupe socialiste. Alors que l'on reconnaît que les orientations générales de la défense sont les mêmes, qu'il y a continuité, que le budget est excellent, qu'on en a jamais eu de meilleur, cette position montre tout simplement que s'il n'y avait pas eu changement de gouvernement, l'effort de défense serait resté stationnaire.

En présentant le budget, j'ai souligné combien le consensus avait de valeur pour notre défense. Or j'observe que les explications sur le vote du groupe socialiste ont été particulièrement sobres : la loi de programmation à venir, a-t-on indiqué, entre pour une large part dans la fixation de cette position.

Je ne veux pas laisser oublier que, à un moment où certains avaient inventé le diminutif de « bombinette », d'autres se sont fatigués, eux, à faire notre force de dissuasion nucléaire. Et ceux-là n'acceptent pas de leçon ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*) Aujourd'hui, alors que les spécialistes des diminutifs se remettent en marche, je rappellerai simplement que la défense n'est pas un problème de politique intérieure.

Je regrette qu'avec le vote d'abstention du groupe socialiste, pour des raisons qui ne me concernent pas et sur lesquelles je n'ai pas à faire de commentaires, mais qui me paraissent assez peu liées au budget que je présente, nous manquions une occasion de montrer à la face du monde qu'il y a, pour l'essentiel, rencontre entre nous.

M. Jean-Guy Branger. Très bien !

M. le ministre de la défense. C'est dommage. Je souhaite simplement que ce soit provisoire. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., et U.D.F.*)

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.
(*La séance, suspendue le jeudi 13 novembre 1986, à une heure quinze, est reprise à une heure vingt-cinq.*)

M. le président. La séance est reprise.
Nous en arrivons aux questions.
Pour le groupe Union pour la démocratie française, la parole est à M. Emile Koehl.

M. Emile Koehl. Monsieur le ministre, les puissances majeures du XXI^e siècle seront les puissances spatiales. L'Europe, qui a les moyens et les capacités d'être présente

dans l'espace, peut voir là une chance exceptionnelle de se fortifier. C'est, en effet, par les grandes choses faites ensemble que se crée la solidarité.

En matière de défense, il est clair que les Soviétiques cherchent à découpler les Etats-Unis et l'Europe. Ils veulent freiner les Américains et écarter les Européens de la course aux étoiles.

Ma question est la suivante : que fait le Gouvernement français pour convaincre ses partenaires européens de créer une Europe spatiale autonome ? La France et la République fédérale d'Allemagne doivent s'associer pour la construction du lanceur.

Dans les années soixante-dix, avec la sophistication de plus en plus grande des armes nucléaires, une éventuelle agression des Soviétiques contre l'Europe devenait plausible, puisqu'il n'était plus évident que les Américains se sentent engagés dans un conflit de moins de dix minutes entraînant des pertes limitées en hommes et en biens.

L'espace est une chance fantastique pour la défense de l'Europe. En effet, pour la première fois, la défense et l'indépendance européennes sont possibles, puisque l'interdiction nucléaire imposée à l'Allemagne ne joue pas pour l'espace. L'Europe doit être présente dans l'espace avant l'an 2000.

Trois éléments sont indispensables à l'autonomie spatiale européenne : la fusée Ariane 5, la station orbitale Columbus et l'avion spatial Hermès. Ces trois réalisations représentent un énorme investissement de plus de 50 milliards de francs.

Monsieur le ministre, la France est-elle prête à relever ce défi en se donnant les moyens nécessaires pour assurer l'autonomie spatiale de l'Europe ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, la question que vous posez concerne à la fois le ministre de l'industrie et celui de la défense. Je vous répondrai cependant sur l'ensemble.

Tout d'abord, s'agissant des lanceurs, la France est bien partie. Elle ne prend pas de retard pour le lanceur Ariane 5, qui permettra de mettre en orbite des satellites lourds, et même de lancer la navette Hermès. De ce point de vue l'Europe, sous la conduite de la France qui assume la plus grande part de ce programme et qui a la plus grande participation dans la société Arianespace, est en situation parfaitement compétitive.

S'agissant ensuite de la navette, un accord a été conclu récemment entre l'Allemagne et la France pour la première phase de ce programme, qui doit donc démarrer.

Pour la station Columbus, il y a également accord des deux pays, avec une participation plus modeste de la France, alors que pour Hermès, comme pour Ariane 5, c'est elle qui a la plus forte participation.

Cela me conduit à parler des activités propres à la défense. J'ai indiqué que nous allons mettre en route le programme Hélios, programme extrêmement performant et qui utilisera au mieux l'activité et les performances de Spot, ainsi que le programme Syracuse, un programme de recherche sur les technologies de base et un programme sur la défense anti-aérienne qui nous fera progresser dans la défense anti-missiles.

Nous avons des conversations avec certains pays européens afin qu'ils s'associent à ces programmes. Je ne crois pas qu'il y ait plus à faire. Si nous cherchions à mettre en place une institution supplémentaire, elle compliquerait plutôt le travail et ralentirait les programmes. Peut-être faudra-t-il un jour coiffer tout cela par une institution politique mais, ce qui compte pour l'instant, c'est qu'il y ait des progrès. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. Pour le groupe Front national, la parole est à M. Jacques Peyrat.

M. Jacques Peyrat. Monsieur le ministre, je retire deux questions que je voulais vous poser, car vous y avez partiellement répondu. Mais il y en a une à laquelle je tiens et qui concerne les économies drastiques dont je parlais en début de journée.

Ne craignez-vous pas que la rigueur contraignante, si elle se maintenait, ne vienne nuire au recrutement, surtout des cadres, officiers et sous-officiers, à un moment où, précisément, des matériels sophistiqués - avions performants, hélicoptères modernes, nouveaux chars de combat, nouveaux

modes de transmission, canons ou lance-roquettes multiples modernes - exigeront plus en plus de personnels de qualité eux-mêmes performants ?

Ils seront rebutés de s'engager dans une carrière militaire peu attirante par ses soldes, par ses perspectives de promotion, de retraite ou même de conditions de vie en temps de paix, trop inconfortables par rapport aux conditions d'existence de la vie civile.

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, votre observation mérite la plus grande attention. J'ai insisté sur la qualité des personnels. Mais ce qui compte avant tout, c'est évidemment la qualité de ceux qui entraînent les autres. Or nous avons des officiers dont l'esprit est magnifique. Ils le prouvent, d'ailleurs, puisque chaque fois que l'on en a besoin pour des missions rapides, difficiles, les volontaires se présentent et l'on a beaucoup de difficultés à choisir. J'ai eu l'occasion de constater à quel point l'esprit des jeunes était d'une qualité exceptionnelle.

Néanmoins, vous avez posé un problème grave dont il va falloir que nous nous préoccupions, celui de la carrière des militaires. Il y aurait intérêt, ainsi que l'a montré M. Louet, à assurer la continuité entre la carrière militaire proprement dite et d'autres débouchés. Aux Etats-Unis, cela se pratique beaucoup ; chez nous aussi d'ailleurs, mais nous pourrions faire mieux. Je compte m'en occuper personnellement dans les semaines à venir parce que c'est une question essentielle.

Les conditions faites aux jeunes retraités posent également un problème important. Il ne faut pas penser seulement aux officiers : il y a aussi les sous-officiers. Nous assistons à des embouteillages, en particulier, parmi les cadres officiers mariniers. Cette situation est très dommageable. La qualité de ces personnels est vraiment exceptionnelle. Si nous réussissions à en rendre une partie à la vie civile, nous débouquerions l'avancement et les entreprises profiteraient de personnels d'excellente qualité. Souvent, elles en ont bien besoin. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. le président. La parole est à M. François Porteu de La Morandière.

M. François Porteu de La Morandière. Monsieur le ministre, à l'évidence, l'esprit de défense, la volonté de défense est le fondement de toute politique de défense. Cette volonté qui est indispensable pour qu'un pays rassemble de fait toutes les chances nécessaires pour assurer sa sécurité.

Or cet « esprit de défense » devrait naître à l'école. Hélas, tel n'est pas le cas actuellement ! L'image que les manuels scolaires donnent de notre armée aux jeunes est remarquable par son injustice. La plupart des manuels traitent de notre armée sous les formes les plus malveillantes et les plus injustes, notamment lorsqu'il s'agit de la guerre d'Indochine et de la guerre d'Algérie.

Parmi les centaines d'exemples que je pourrais citer d'ouvrages en usage, je me contenterai de deux illustrations, pour aller plus vite et en raison de l'heure tardive. Dans un livre d'histoire pour la classe de seconde, on parle de « la puissance militaire » comme d'un « facteur de domination », d'« une source de rivalité » et d'« une source d'inquiétude » pour les Français ! Ce sont les intertitres que je vous cite. Le texte qui suit est évidemment à la hauteur. Dans un livre de troisième, publié chez Nathan, le chapitre consacré à la première guerre mondiale s'intitule « des tueries inutiles ». D'ailleurs, il s'agit à peu près uniquement des révoltes de soldats, en 1917, dans les tranchées.

En ce qui concerne la guerre d'Algérie, impossible de tout citer. Voici une phrase glanée au hasard : « Des bataillons français en Algérie pillaient, incendiaient, massacraient ». Le reste est de la même veine. Or ce livre, je le précise, n'est pas le pire. L'école dans laquelle il est utilisé - en tout cas il l'était encore il y a très peu de temps - n'est pas n'importe laquelle : il s'agit de l'école de la Légion d'honneur.

Monsieur le ministre, très simplement, comment un pays peut-il enseigner l'antimilitarisme dans les écoles puis demander aux jeunes de remplir leurs obligations militaires ? Ce phénomène ne date pas d'hier, et même pas du socialisme. Il est certainement antérieur. En tout état de cause, il a pris des proportions extravagantes au cours des cinq dernières années, à telle enseigne que même le Gouvernement

de 1981 s'en est aperçu. Rendons cette justice à M. Henu qu'il avait, devant l'évidence du scandale organisé à l'époque la rédaction d'un protocole d'accord, entre les ministères de la défense nationale et de l'éducation nationale, signé à Toulon le 23 septembre 1982. Dans ses principes, il était excellent, prévoyant une information mutuelle, au sommet et dans chaque département de France, entre l'armée et les enseignants. Il n'y a qu'un seul ennui : à ma connaissance, cet accord n'a jamais été appliqué d'aucune manière ! Pas le plus petit commencement de réalisation. Il est de ces choses qui dorment ensevelies dans le lindeul des archives ministérielles !

Monsieur le ministre, dans votre budget vous avez malheureusement réduit les crédits du S.I.R.P.A. Vous nous en avez expliqué les raisons. Au moins avez-vous prévu une ouverture de la défense vers l'éducation nationale ? Des moyens pour redonner la vie à cet accord interministériel qui avait le mérite d'exister ? Envisagez-vous d'autres moyens pour, dans les établissements d'enseignement, affermir la volonté de défense des jeunes, au moins pour limiter la diffusion de calomnies sur notre armée ?

De petits pays comme la Suisse y parviennent, ô combien ! De grands pays, comme les Etats-Unis ou l'Union soviétique en ont fait aussi un des fondements de leur enseignement. Qu'attend le Gouvernement français pour donner à sa jeunesse un enseignement cohérent, capable de la préparer à ses responsabilités face aux dangers du monde actuel ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.])*

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, naturellement, je ne vais pas sous-estimer l'intérêt d'un protocole passé entre deux ministères aussi efficaces que celui de l'éducation nationale et celui de la défense. Donc, tout ce qui pourra être fait dans le sens de ce protocole le sera.

Qu'il me suffise ce soir d'observer que l'enseignement dispensé dans les écoles n'est que le reflet d'un certain état d'esprit qu'il convient de changer. Toute une action d'information doit être entreprise. Une certaine modification de la conception du service national pourra, éventuellement, au bout de quelque temps, changer l'état d'esprit.

En 1914, les instituteurs ont été, je le crois, parmi les plus brillants officiers de la guerre, je ne vais pas pourquoi péserait sur eux une malédiction telle, qu'ils seraient devenus différents et en discordance avec l'esprit général de la nation. Si nous lançons une action continue, elle pénétrera nécessairement le milieu de l'enseignement. Il devrait donc y avoir une convergence entre les deux. Des circulaires ministérielles adressées à des professeurs ou à des instituteurs réticents ne serviraient à rien. Nous devons essayer de toucher les esprits en profondeur par une action d'information susceptible d'être bien accueillie.

Nous constatons actuellement de grands progrès. De plus en plus de journalistes s'intéressent à la défense et en parlent d'ailleurs avec compétence. Beaucoup sont passés par l'I.H.E.D.N. où ils ont laissé d'excellentes traces. A leur tour, ils informeront bien. Progressivement, nous devrions arriver à redresser la situation que vous avez dénoncée, car elle est vraiment désastreuse.

M. le président. Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Jean-Claude Dessenin.

M. Jean-Claude Dessenin. Monsieur le ministre, outre sa mission traditionnelle de police administrative et judiciaire, la gendarmerie assure désormais une mission militaire au sein de la défense opérationnelle du territoire, mission qui la rend responsable en temps de paix, comme en temps de crise, de la protection et de la défense des points sensibles civils et des services communs les plus importants.

En cas de besoin, les gendarmes ne connaissent aucune limite horaire à leur service. Des informations que j'ai pu récemment recueillir, auprès d'officiers supérieurs de la gendarmerie, il ressort que la charge de travail des gendarmes pose un problème grave. Il m'a été rapporté, de source incontestable, que l'horaire quotidien de service de nos gendarmes peut atteindre dix heures trente. Cela va au-delà des indications du rapport fort bien circonstancié, au demeurant, de M. Poujade.

M. Hector Rolland. Vous voulez faire des gendarmes des mollusques ? Ou des nourrices ?

M. Jean-Claude Dassault. Un phénomène de lassitude et d'épuisement des hommes est à craindre, sans parler du problème de maintenance des matériels qui se pose malgré la haute conscience qu'ont nos gendarmes de leurs devoirs. Je sais que vous partagez ce souci, monsieur le ministre.

M. Hector Rolland. Oui, eh bien pas moi !

M. Jean-Claude Dassault. Nous avons atteint, monsieur le ministre, la limite du recrutement des gendarmes auxiliaires, limite imposée par les possibilités d'encadrement.

En dépit de toute leur valeur, les gendarmes auxiliaires ne peuvent, de fait, participer au maintien de l'ordre. N'ayant pas de compétence judiciaire, ils doivent être obligatoirement encadrés. Ils ne peuvent être considérés que comme un appui, utile, certes, mais non suffisant.

Envisagez-vous un accroissement significatif des effectifs d'active de la gendarmerie ? Vous avez affirmé précédemment votre intention de tripler le nombre des P.S.I.G.. Cela se traduira-t-il par une création nette d'emplois ?

Ne serait-il pas possible d'avoir un contingent supplémentaire d'appelés, qui ne seraient pas affectés, comme les gendarmes auxiliaires, à des tâches spécifiques à la gendarmerie, mais qui pourraient apporter une qualification et des compétences immédiatement utilisables, par exemple, des administratifs, des mécaniciens-auto, des électroniciens, des informaticiens, ou d'autres, qui pourraient rendre de grands services et décharger les gendarmes de tâches annexes ?

M. Hector Rolland. On va les envoyer en vacances !

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, le problème dont vous avez parlé existe bel et bien. Inspectant des brigades de gendarmerie, je me suis fait communiquer les cahiers de service. Les charges de ces brigades étaient plus lourdes que celles de nombre d'autres Français. C'est la raison pour laquelle certains devraient de temps à autre être un peu plus silencieux. *(Sourires.)*

Cela étant, il est toujours facile d'annoncer une augmentation : c'est la méthode bien connue qui consiste à demander plus à l'impôt et moins au contribuable.

M. Hector Rolland. Très bien !

M. le ministre de la défense. Nous devons essayer de trouver des solutions opérationnelles, avec des limites supportables pour notre budget. Nous en avons trouvé plusieurs.

Par exemple, dans le budget de l'année prochaine, ont été prévus 1 000 gendarmes auxiliaires de plus. Le nombre n'est pas plus élevé par prudence, eu égard à l'encadrement nécessaire. Mais le nombre que j'ai cité ne constitue pas une limite. Il faut progresser lentement.

Récemment, je suis passé par l'aéroport d'Orly où j'ai constaté qu'on pourrait employer des gendarmes auxiliaires car ils donnent entière satisfaction pour certaines gardes de sécurité, actuellement assurées par des gendarmes plus spécialisés, plus expérimentés, qui pourraient être employés ailleurs.

En outre, il est possible de décharger les gendarmes de certaines tâches. Ils étaient chargés du contrôle des prix. Réjouissons-nous ! Nous supprimons le contrôle des prix. Voilà une activité que les gendarmes n'aimaient pas et qui va sortir de leurs préoccupations. Qu'ils n'aient pas aller contrôler les prix dans les villages où ils habitent, c'est tout à fait naturel. On a aussi tenté de confier à la gendarmerie d'autres activités annexes.

Mesdames, messieurs les députés, ne l'oubliez pas : quelquefois vous m'écrivez pour regretter qu'il n'y ait plus de gendarmerie, et que l'on ne sache plus où aller téléphoner dans tel ou tel village.

M. Hector Rolland. Il ne faut pas exagérer !

M. le ministre de la défense. A l'occasion, on pourrait peut-être installer une cabine téléphonique ? Les gendarmes ne seraient plus ainsi utilisés pour des tâches qui ne sont pas les leurs. Chacun peut y contribuer dans sa propre ville, dans son propre environnement.

Nous allons réduire, je l'espère, le papier dans notre ministère. Si nous diminuons le papier, nous devrions abaisser le nombre de personnes qui remplissent ce papier. Lorsqu'elles

quitteront leur poste, au lieu de les remplacer, pour remplir le papier qui n'existera plus, nous disposerons de postes que nous pourrions transférer à la gendarmerie pour dégager les gendarmes des tâches correspondantes.

Bref, il existe divers moyens d'aider la gendarmerie. Ils ne sont pas hors de notre portée et nous allons les employer. Nous irons plus loin si nécessaire, car il y a sans doute des personnels moins indispensables que la gendarmerie.

M. le président. La parole est à M. Michel Sainte-Marie.

M. Michel Sainte-Marie. Monsieur le ministre, l'avenir de la société des avions de Marcel-Dassault - Bréguet-Aviation, plus particulièrement la situation de l'emploi dans les divers établissements de cette société, ne saurait nous laisser indifférents.

Toutefois, vous me permettez de rappeler quelques données. L'industrie aéronautique française doit engager une profonde mutation de sa stratégie pour affronter la concurrence américaine ou européenne et, à bref délai, la concurrence de rivaux d'un type nouveau, comme les Israéliens, les Brésiliens, les Sud-Africains ou les Japonais, entre autres.

A cet accroissement de la compétition internationale s'ajoute une contraction des marchés due à une moindre solvabilité de nos clients traditionnels, à cause de la baisse du prix du pétrole et du dollar, alors que leur sont proposés précisément des appareils d'une sophistication sans cesse croissante, donc plus chers.

Cependant le marché des avions militaires est loin d'être sans avenir. Ainsi, selon des études récentes, il serait de plus de 700 milliards de francs pour la décennie 1985-1995.

Dans cette bataille présente et à venir, le Rafale, produit par la société des avions Marcel-Dassault, est incontestablement une pièce maîtresse. L'exportation constitue 75 p. 100 du chiffre d'affaires de cette société. Le Rafale, qui est pour le moment un démonstrateur, peut donner naissance, à l'instar du Mirage, à une famille d'avions dont la définition, les performances, les équipements varient selon le type de missions qui leur sont dévolues.

Or cet avion a fait, vous l'avez souligné vous-même, une démonstration remarquable, au mois de septembre dernier, lors du salon aéronautique du Farnborough. En fait, les innovations techniques du Rafale, fort nombreuses, illustrent le savoir-faire de l'industrie aéronautique française.

Pourtant 700 suppressions d'emplois ont été récemment annoncées chez Dassault : elles inspirent les plus vives inquiétudes.

Comment voyez-vous l'avenir de l'avion de combat futur ? Pouvez-vous, notamment, après tout ce qui s'est dit et écrit autour du changement de direction de la société Marcel-Dassault, dissiper les inquiétudes qui existent réellement au sujet du plan de charge de cette société ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, n'étant pas président de la société des avions Marcel-Dassault, j'éprouve quelques difficultés à vous donner des informations sur sa situation. J'aurais plutôt tendance à vous suggérer de poser la question à ses responsables.

En revanche, en ce qui concerne le programme d'avions, je répète la position du ministère de la défense : il fera tout son possible pour que réussisse ce projet dont l'importance est capitale pour l'armée de l'air. J'ai essayé, évidemment un peu brièvement, de vous exposer les paramètres qui doivent être conciliés dans cette affaire très difficile.

Quant à la situation du plan de charge des avions Marcel-Dassault, elle est évidemment le résultat, d'une part, des dispositions prises les années passées, d'autre part, de la situation à l'exportation. Or dans ces deux domaines je ne dispose, évidemment, d'aucun pouvoir.

M. le président. La parole est à M. Joseph Gourmelon.

M. Joseph Gourmelon. Monsieur le ministre, le titre V du projet de budget, et ce que nous pouvons connaître de la loi de programmation militaire, apportent au député du Finistère que je suis de réelles satisfactions.

Satisfaction pour l'avenir de l'arsenal de Brest : pour autant, cela ne peut effacer la gravité de la situation présente. En effet, l'arsenal utilise deux catégories de main-d'œuvre.

L'une est constituée de personnels civils de la défense. La protection que leur donne leur statut leur permettra, nous l'espérons, d'attendre des jours meilleurs. L'autre catégorie, dite de « sous-traitance », est constituée de personnels d'entreprises privées. Certains travaillent en permanence depuis vingt-cinq ou trente ans dans l'enceinte de l'établissement militaire. Il en est qui exercent des professions - je pense notamment aux caréniers - qui n'existent pas dans le personnel sous statut. Ils sont donc indispensables. Ils le sont aussi pour faire face à des pointes de charge.

Le drame réside dans le fait que les entreprises qui les emploient répartissent leur activité entre le port militaire et le port civil de réparation navale. Or celui-ci est touché par la crise. Actuellement un pays fixe les prix pour toute l'Europe du Nord, il fait du *dumping*, et nos entreprises, si elles veulent des marchés, sont tenues de s'aligner ; elles ne le peuvent que si l'Etat les aide. Or l'Etat a pris la décision de ne plus le faire et prend le risque de voir disparaître l'activité de réparation navale civile.

Je tiens solennellement à appeler votre attention sur cette perspective, car à Brest les entreprises civiles de réparation navale sont indispensables à la défense nationale, elles sont un complément indispensable à son potentiel industriel. Ce complément dont vous aurez un impérieux besoin lorsque montera en puissance l'activité programmée risque de vous faire défaut. En effet, un certain patronat, utilisant les facilités que lui donne la suppression de l'autorisation administrative de licenciement, fait à tout moment la preuve par neuf de son dynamisme ; d'autres s'approprient à la cessation d'activité, condamnant au chômage des centaines de professionnels dont sous peu, je l'espère, vous aurez le plus grand besoin.

Je voudrais savoir, monsieur le ministre, si vous êtes conscient de cette situation, des risques d'explosion sociale qu'elle comporte, des perturbations que cela entraînera inévitablement dans l'un des principaux établissements industriels relevant de votre ministère. Avez-vous la possibilité de peser sur la situation en avançant la date de certains travaux ? Pouvez-vous pour le moins intervenir au sein du Gouvernement et auprès du Premier ministre pour qu'il sache au-devant de quelles difficultés nous allons et que vous serez appelé, j'en suis sûr, à partager ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, la situation des chantiers navals militaires dans leur ensemble fait l'objet d'une grande attention de la part de la direction des constructions et armes navales. Nous avons la satisfaction de constater que, vraisemblablement, la charge globale de nos arsenaux, qui occupent 33 000 personnes - effectifs infiniment supérieurs à ceux de la construction navale civile -, sera globalement assurée. Le problème sera plutôt celui de l'organisation par site. Nous nous en occuperons, naturellement, avec la plus grande attention.

S'agissant des chantiers navals civils, ils ne sont évidemment pas de mon ressort. Nous faisons sûrement très attention à ce que les spécialités qui nous concernent soient préservées. De ce point de vue, je suis sûr que les directeurs d'arsenaux font de leur mieux pour qu'il en soit ainsi. Je ne peux pas leur demander plus, ce n'est pas un problème qui peut être réglé depuis Paris.

J'ose espérer qu'il ne prendra pas fantaisie aux personnels des chantiers militaires de pousser leurs protestations trop loin, alors qu'ils ont la chance d'être parmi ceux qui bénéficient de plans de charge garantis. Quand je vois les chantiers navals de Cherbourg, dans lequel il y aura place pour 1 000 ouvriers de plus, ce qui nous permettra, je l'espère, de régler le problème d'un certain nombre d'autres installations qui, elles, sont en sous-charge, quand je vois, disais-je, ces chantiers se mettre en grève le jour où est présenté un budget de la défense dans lequel les crédits d'équipement sont en hausse de plus de 11 p. 100, je suis scandalisé. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F., du R.P.R. et Front national [R.N.]*)

M. Hector Rolland. C'est la C.G.T. !

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

J'appelle les crédits du ministère de la défense inscrits à l'article 36.

Article 36

M. le président. « Art. 36. - I. - Il est ouvert au ministre de la défense pour 1987, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses ordinaires des services militaires, des autorisations de programme s'élevant à la somme de 5 885 700 000 F et applicables au titre III " Moyens des armes et services ".

« II. - Il est ouvert au ministre de la défense pour 1987, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses ordinaires des services militaires, des crédits s'élevant à la somme de 266 533 000 F et applicables au titre III " Moyens des armes et services " . »

M. Michel Peyret et les membres du groupe communiste ont présenté un amendement, n° 217, ainsi rédigé :

« Réduire de 7 227 000 F les crédits ouverts au paragraphe II de l'article 36. »

La parole est à M. Michel Peyret.

M. Michel Peyret. Monsieur le ministre, notre amendement a pour objet de souligner l'insuffisance des moyens consacrés au service militaire et, par conséquent, aux réserves, ainsi que le caractère très néfaste des projets que vous préparez dans ce domaine.

On assiste depuis des années au délabrement de la conscription. L'essentiel des moyens vont aux unités où dominent les professionnels. Les régiments d'appelés reçoivent une très mince formation militaire proprement dite.

L'instauration des volontaires « service long », qui accèdent seuls aux responsabilités et aux postes opérationnels et techniques, contribue au désintérêt de la part des autres appelés et diminue le caractère de formation militaire du service national.

Ce déplacement auquel le précédent gouvernement n'avait pas peu contribué, non seulement vous ne vous y attaquez pas, mais vous voulez l'accentuer. Et ce ne sont pas quelques propos sur la nécessité de rendre effective l'obligation du service national, dans le cadre de la solidarité nationale, qui pourront tromper ceux qui sont attachés à l'armée de conscription.

Votre service national « à la carte », expression déjà imaginée par vos prédécesseurs, composé d'un « stage de défense » de deux ou trois mois, suivi d'une affectation civile ou militaire et, pour certains volontaires, d'une affectation militaire dans les unités d'active traditionnelle, est, en fait, un pas de plus vers l'armée de métier, formée ainsi de professionnels et de semi-professionnels. C'est sanctionner et aggraver le recul de la formation militaire. C'est privilégier l'idée selon laquelle le caractère militaire du service national ne concerne qu'une partie des conscrits.

Ce recul, vous l'imposez au profit d'une utilisation des appelés comme T.U.C. à la disposition des différents corps de l'Etat.

Pour nous, tout cela est inacceptable. En effet, la défense de la France exige de maintenir et de renforcer la base de l'armée nationale qu'est la conscription. En effet, les forces nucléaires ne couvrent pas toutes les situations car la disproportion est considérable entre leur puissance et l'enjeu ou les risques limités de nombreux conflits.

Il faut une véritable armée conventionnelle pour défendre la France et la meilleure qui soit, quand il s'agit de défendre un pays et non d'agresser, c'est l'armée de conscription.

Cette dernière est la seule capable de développer, avec la participation des Français aux tâches de défense, l'esprit de responsabilité, de dévouement, un esprit de défense animant tout le peuple. Elle répond aussi à une profonde exigence démocratique. Tous les citoyens se sentent concernés et affirment ainsi la volonté de souveraineté de notre pays. Renoncer à cette conception de l'armée, c'est également renoncer de fait à cette souveraineté.

Une telle armée exige une valorisation effective et soutenue du service militaire par une formation de qualité permettant aux appelés du contingent l'accès aux responsabilités réelles dont ils sont capables. Enfin, le service militaire doit déboucher sur une politique d'entraînement des réserves. Telles sont les raisons qui motivent notre amendement.

M. le président. La parole est à M. Yves Guéna, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour le titre III.

M. Yves Guéno, rapporteur spécial. La commission des finances n'a pas été saisie de cet amendement mais je tiens à faire connaître mon sentiment à son égard.

Je ne crois pas qu'il soit l'heure (*Oh non ! sur les bancs du groupe du R.P.R.*) de relancer le débat de fond sur la conscription et l'armée professionnalisée.

M. Henri de Gastines et M. Hector Rolland. On passe au vote !

M. Yves Guéno, rapporteur spécial. Il est quand même normal que je réponde à notre collègue, M. Peyret.

M. Robert Montdargent. C'est une question de démocratie, monsieur Rolland.

M. Hector Rolland. Je n'aime pas être interpellé de la sorte ! J'ai le respect de la démocratie moi, et de mes collègues !

M. le président. Veuillez laisser M. le rapporteur s'exprimer.

M. Yves Guéno, rapporteur spécial. C'est d'autant moins l'heure que ce n'est pas l'objet de l'amendement. En réalité, l'amendement demande un abattement de 7 227 000 francs sur les crédits prévus pour l'entraînement des réserves. Je ne crois pas que ce soit la meilleure façon d'améliorer cet entraînement, d'autant, je le signale, que les crédits prévus à ce titre pour l'armée de terre répondent. Ainsi, le nombre de jours de convocation de réservistes passera en 1987 à 66 225 contre 66 020 en 1986. Pour ces raisons, je vous demande, mes chers collègues, de repousser l'amendement de M. Peyret.

M. le président. La parole est à M. François Fillon, président de la commission de la défense nationale et des forces armées.

M. François Fillon, président de la commission de la défense nationale. La commission de la défense n'a pas non plus été saisie de cet amendement et mon avis est le même que celui du rapporteur de la commission des finances. Il s'agit d'une suppression indicative de crédits et je suis persuadé que M. Peyret ne souhaite sûrement pas que son amendement soit adopté parce qu'il porterait alors la responsabilité d'une dégradation de la situation des appelés.

M. Hector Rolland. C'est ça, les communistes ! Ils dégradent tout !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la défense. Pour les mêmes raisons que le rapporteur spécial et le président de la commission de la défense, le Gouvernement demande le rejet de l'amendement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 217.
(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...
Je mets aux voix l'article 36.
(*L'article 36 est adopté.*)

M. le président. J'appelle les crédits inscrits à l'article 37.

Article 37

M. le président. « Art. 37. - I. - Il est ouvert au ministre de la défense pour 1987, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital des services militaires, des autorisations de programme ainsi réparties :

« Titre V : Equipement	101 722 500 000 F
« Titre VI : Subventions d'investissement accordées par l'Etat	277 500 000 F
« Total	102 000 000 000 F

« II. - Il est ouvert au ministre de la défense pour 1987, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital des services militaires, des crédits de paiement ainsi répartis :

« Titre V : Equipement	23 404 683 000 F
« Titre VI : Subventions d'investissement accordées par l'Etat	107 900 000 F
« Total	23 575 583 000 F

M. le président. La parole est à M. Arthur Paecht, rapporteur spécial.

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial. Monsieur le président, une discordance apparaît entre l'article 37 du projet de loi de finances relatif aux mesures nouvelles demandées au titre des dépenses en capital des services militaires, d'une part, et le fascicule budgétaire de la défense, d'autre part.

En effet, l'article 37 fixe les mesures nouvelles du titre V à 23 404 683 millions de francs. Le fascicule budgétaire qui, d'après mes informations, est le seul exact, indique un autre chiffre : 23 409 283 millions de francs. La rectification de l'article 37 du projet de loi entraînerait, par ailleurs, celle de l'article 33 relatif aux services votés.

En outre, les mesures nouvelles du titre VI sont fixées par l'article 37 du projet de loi à 107,9 millions de francs, au lieu de 170,9 millions de francs, comme l'indique l'exposé des motifs.

Le Gouvernement pourra sans doute corriger immédiatement cette dernière erreur matérielle.

M. le ministre de la défense. En effet, monsieur le rapporteur.

M. le président. Cette correction est donc apportée.

M. Montdargent et les membres du groupe communiste ont présenté un amendement, n° 224, ainsi rédigé :

« Réduire de 88 700 000 F les autorisations de programme ouvertes au paragraphe I et les crédits de paiement ouverts au paragraphe II - titre V - de l'article 37. »

La parole est à M. Robert Montdargent.

M. Robert Montdargent. Monsieur le ministre, si nous proposons de supprimer des crédits à titre indicatif, c'est aux fins de vous interroger sur l'utilisation de l'armement tactique sur le champ de bataille et non plus comme coup de semonce. Les crédits pourraient, à notre avis, être mieux utilisés pour le lancement de l'avion Rafale. Certes, un certain nombre de réponses ont déjà été apportées par le Gouvernement, mais nous ne voulons pas nous en contenter et nous aimerions aller un peu plus loin.

Depuis quelques mois, des événements convergents suscitent une grande inquiétude dans le monde de l'aéronautique et parmi tous ceux qui sont attachés à l'indépendance nationale et à une défense non-atlantique.

Des délégations encore nombreuses sont venues nous en parler cet après-midi dans ce Palais.

M. Serge Dassault, nouveau P.-D.G. de la société Dassault, a fait état de discussions avec un constructeur américain en vue de la coproduction de l'avion de combat futur. On annonce 700 suppressions d'emplois, 1 000 chez Thomson et également à l'Aérospatiale.

Par ailleurs, nous notons une certaine ambiguïté : les crédits budgétaires concernant le Rafale M 88 sont réservés dans l'attente d'une décision liée à la loi de programme. Ils ne sont pas identifiés dans votre projet de budget, monsieur le ministre. S'agit-il du chapitre 51-71 ?

D'un autre côté, il apparaît clairement que le programme de pré-développement du moteur M 88 adapté au Rafale B, lancé en février dernier en accord avec les pouvoirs publics est suspendu. Un décalage de cinq à dix ans est envisagé. Une motorisation américaine définitive n'est pas écartée.

En vérité, des enjeux politiques et industriels importants sont en cause.

Une coopération franco-américaine pour l'avion de combat aurait des implications politiques et industrielles. C'est la capacité nationale à maîtriser l'ensemble de la filière avions qui serait remise en question, ainsi que la liberté de décision nationale.

Même si le groupe Dassault, en fonction d'intérêts financiers immédiats, peut espérer à court terme une certaine pénétration sur le marché américain en américanisant l'appareil au maximum comme pour les avions d'affaires Falcon, cette stratégie serait contraire, à terme, à l'intérêt de l'industrie aéronautique française et à l'intérêt national.

L'aviation civile et l'aviation militaire ont des enjeux différents. De plus, en matière d'exportation et de coopération, il est notoire que certains pays n'achèteront pas d'avions français s'ils sont équipés de moteurs américains comme le F 404. La France, tous intérêts confondus, doit présenter un produit complet : cellule, moteurs, équipements. La spéciali-

sation qui découlerait d'une telle coopération se traduirait non seulement par des abandons dans certains secteurs - moteurs, équipements, radars, notamment - mais encore par une perte d'indépendance nationale et un affaiblissement du rôle que peut jouer la France sur la scène internationale pour faire avancer des solutions de paix. A la remorque du système d'armes américain, la France ne pourra plus affirmer ses propres positions.

Depuis 1978, les députés communistes se sont opposés à la réalisation de l'avion de combat européen. Le lancement du démonstrateur Rafale en 1983, puis l'abandon du projet européen ont été autant d'échecs de la politique d'intégration militaire euro-atlantique. Mais le texte de l'Acte unique européen remet en selle les vieux démons de la politique de défense commune. Aussi, la loi-programme prévoit un recul du lancement du Rafale M 88. Le ralentissement des essais et des fabrications, monsieur le ministre, aurait pour conséquences de diminuer les plans de charge et les effectifs dans l'industrie, de décaler le remplacement des Mirages III et des Jaguar de l'armée de l'air, ainsi que de favoriser l'achat d'avions américains en faveur de la marine française pour la succession des Crusader que vous avez évoquée.

Il y aurait une sorte de paradoxe à lancer le *Richelieu*, ce que vous avez confirmé, et à acheter des F 18 américains pour remplacer les Super Etendard.

En vérité, l'indépendance nationale repose sur la capacité industrielle et technologique de fabrication des avions correspondant aux besoins de la défense. Cette maîtrise nationale peut ensuite permettre la vente, ou la coopération diversifiée avec un certain nombre de pays qui souhaitent affirmer leur indépendance. La faculté d'acheter des avions à une autre source a permis aujourd'hui et hier à de nombreux pays d'affirmer leur autonomie vis-à-vis des deux grandes puissances.

L'industrie aéronautique représente donc un atout politique majeur pour la France.

Dans le cadre de la future loi-programme, le flou qui entoure les choix en matière aérospatiale fait craindre une série d'abandons qui amorçeraient le déclin du potentiel industriel et humain dans cette branche. Le recul de la décision pour le Rafale M 88 en est le premier signe. Nous le disons avec gravité, monsieur le ministre.

Pourtant, le premier vol du Rafale à Istres le 4 juillet a démontré les qualités technologiques d'un des matériels les plus performants à ce jour. On a évoqué Farnborough à plusieurs reprises cet après-midi. Cela a été un échec pour le Tornado. Notre pays dispose donc *a contrario* de tous les atouts, capacité et moyens, pour développer, construire, réparer et entretenir cette composante majeure de l'armée française des années quatre-vingt-dix que sont le Rafale de Dassault et le M 88 de la Snecma.

M. le président. Monsieur Montdargent, je vous prie de conclure.

M. Yves Guéna, rapporteur spécial. Surtout que cela n'a aucun rapport avec l'amendement !

M. Robert Montdargent. Je conclus, monsieur le président !

Dans cette situation, M. le Président de la République, M. le Premier ministre, vous-même, ainsi que les directions générales des entreprises avec une responsabilité particulière.

Le développement sans retard du programme doit être clairement défini dans la loi de programme et les crédits budgétaires de 1987 nécessaires au lancement de la phase de développement des pré-séries doivent lui être attribués.

Monsieur le ministre, la place de l'industrie nationale, y compris dans l'aéronautique civile, l'emploi et par conséquent l'arrêt des mesures visant à des réductions d'effectifs chez Dassault et dans le tissu des fournisseurs et sous-traitants, passent justement par l'affirmation immédiate du Rafale M 88 et le renforcement et l'amélioration progressive du Mirage 2000.

Nous attendons votre réponse avec impatience, et une réponse claire, car les éléments que vous nous avez donnés au cours de l'après-midi et ce soir sont insuffisants à notre gré.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial. Vous n'avez sans doute pas compris, mes chers collègues, pour quelle raison, à propos d'un amendement sur le nucléaire tactique, nous

avons eu droit à un exposé sur le Rafale. C'est tout simplement que l'amendement proposé par le groupe communiste sur le Rafale avait été jugé irrecevable.

Je rappelle néanmoins que, pour le Rafale, on passe de 170 millions à 2,3 milliards de francs en autorisations de programme et de 110 millions à 608 millions de francs en crédits de paiement. Ces chiffres devraient calmer les inquiétudes de M. Montdargent.

M. Robert Montdargent. Je préférerais que M. le ministre me réponde !

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial. C'est d'abord la commission qui donne son avis comme le veut l'usage !

Quant à votre amendement n° 224, il est certes recevable, mais il n'est ni sérieux ni responsable.

Cet après-midi, M. Peyret nous a expliqué qu'il était pour la dissuasion nucléaire, mais limitée à l'hexagone, et avec des réductions de crédits ! Or la dissuasion est globale et l'arme tactique en fait partie. En diminuant les crédits qui lui sont affectés, c'est la crédibilité de l'ensemble de la dissuasion que l'on diminue. Cette argumentation n'est donc pas sérieuse.

M. Jacques Beumel. On ne va pas rouvrir le débat maintenant !

M. Marcel Bigeard. Au vote !

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial. Quelle que soit l'heure, on ne peut pas laisser dire n'importe quoi !

Votre argumentation, monsieur Montdargent, n'est pas responsable non plus. L'amendement du groupe communiste a pour objet de réduire d'environ 12 p. 100 les dotations affectées à la production et au développement des charges nucléaires tactiques. S'il était adopté, les programmes tactiques, en particulier le programme Hadès, seraient fortement ralentis. Comment garantir alors que la 1^{re} armée serait en mesure de répondre à une offensive menée avec des moyens conventionnels très supérieurs et appuyée par des tirs nucléaires ou même chimiques ? Il est évident que le tir stratégique, dont la nature est de garantir l'intégrité du territoire national, ne saurait constituer une riposte adaptée, et donc crédible, à l'offensive à laquelle nos forces devraient faire face sur la ligne du Rhin-Neckar.

M. Hector Rolland. Il a la pêche, Paecht ! Mais passons au vote ! (*Sourires.*)

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial. Les auteurs de l'amendement souhaitent-ils le repli des forces françaises en Allemagne sur le territoire national ou veulent-ils exposer la 1^{re} armée aux coups de l'adversaire sans lui donner les moyens de la riposte ?

Voilà le fond du problème et la raison pour laquelle je demande le rejet de l'amendement.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission de la défense nationale.

M. François Fillon, président de la commission de la défense nationale. Je demande à M. Montdargent de retirer son amendement. Il a posé une question. Il vient d'avoir une réponse. Il va en obtenir une autre du ministre. Il devrait donc être satisfait.

Mais je suis stupéfait de la radicalisation des positions du parti communiste.

M. Hector Rolland. Pas nous !

M. François Fillon, président de la commission de la défense nationale. Le discours de M. Peyret ou de M. Montdargent nous ramène trente ans en arrière, à une époque qu'on ne souhaitait plus revoir.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la défense. Le Gouvernement se range à l'avis du rapporteur et demande le rejet de cet amendement.

M. Robert Montdargent. Je demande la parole. (*Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. Robert Montdargent, pour répondre brièvement au Gouvernement.

M. Robert Montdargent. Rassurez-vous, mes chers collègues, je ne ferai pas de discours, encore que les déclarations du rapporteur spécial sur notre conception de la défense, et en particulier du nucléaire tactique, mériteraient assurément qu'on s'y arrête.

Mais vous savez bien que les deux amendements que nous avons présentés sont indicatifs. Ce que nous voulons, c'est obtenir des réponses très claires, qu'il s'agisse du service national ou du Rafale. M. le ministre partage-t-il les conceptions du rapporteur de la commission des finances, oui ou non ?

M. Hector Rolland. Il a dit non à l'amendement : c'est clair !

M. Robert Montdargent. Des crédits sont-ils prévus dans le budget de 1987 pour le développement du Rafale et du moteur M 88 qui doit équiper cet avion ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. le ministre de la défense. M. le rapporteur de la commission des finances a indiqué le montant des crédits inscrits. Je partage son opinion et, comme lui, je demande le rejet de l'amendement.

M. Hector Rolland et M. Henri Louet. Très bien !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 224.
(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. M. Paecht a présenté un amendement, n° 220, ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme ouvertes au paragraphe I - titre V - de l'article 37 de 4 000 000 000 francs et les crédits de paiement ouverts au paragraphe II - titre V - de cet article de 525 000 000 francs. »

La parole est à M. Arthur Paecht.

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial. Me permettez-vous, monsieur le président, de défendre en même temps mon deuxième amendement ?

M. le président. Certainement.

M. Paecht a également présenté un amendement, n° 221, ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme ouvertes au paragraphe I - titre V - de l'article 37 de 1 528 000 000 francs et les crédits de paiement ouverts au paragraphe II - titre V - de cet article de 234 000 000 francs. »

Poursuivez, monsieur Paecht.

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial. Monsieur le ministre, vous aviez placé « entre parenthèses » un certain nombre de programmes. La loi de programmation que vous avez déposée sur le bureau de l'Assemblée a ouvert ces fameuses parenthèses. L'une concernait la construction du porte-avions à propulsion nucléaire et l'autre l'acquisition d'un système aéroporté de détection lointaine. Les crédits destinés à ces programmes ont été inscrits en réserve au chapitre 53-73, spécialement créé à cet effet. Comme il n'y a plus de parenthèses, l'inscription en réserve n'a plus de raison d'être.

Mais les parlementaires étant en quelque sorte des manchots, ils ne peuvent que vous proposer de supprimer les crédits et non pas de les redéployer. Je demande donc d'annuler les autorisations de programme pour 1 528 millions de francs et les crédits de paiement pour 234 millions de francs en ce qui concerne la section marine. Je vous demande également d'annuler les autorisations de programme pour 4 milliards de francs et les crédits de paiement pour 525 millions de francs en ce qui concerne la section air. Pour votre part, il serait convenable, dès lors que les décisions sont prises, de procéder à l'affectation de ces crédits qui sont encore placés en réserve.

M. le président. La commission des finances s'est-elle prononcée sur vos amendements, monsieur Paecht ?

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial. Elle n'a pas pu les discuter, pour la bonne raison que la loi de programmation n'était pas connue au moment où elle a examiné le budget.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission de la défense nationale.

M. Françoise Fillon, président de la commission de la défense nationale. La commission de la défense nationale n'a pas non plus examiné ces amendements, mais je suis persuadé qu'elle aurait émis un avis favorable, car il s'agit d'une proposition de bon sens. Les réserves qui existaient sur ces deux programmes ont été levées par l'adoption en conseil des ministres du projet de loi de programmation. J'en profite pour indiquer à nos collègues qui s'interrogeaient sur ce point que ce projet devrait venir en discussion devant le Parlement sans doute le 17 ou le 18 décembre. A titre personnel, je suis bien entendu favorable aux deux amendements.

M. le président. La parole est à M. Gérard Fuchs, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la section air.

M. Gérard Fuchs, rapporteur pour avis. Comme M. Paecht et M. Fillon, je trouve que les deux amendements qui viennent d'être présentés sont d'excellente qualité. Je m'étonne même que le Gouvernement n'en ait pas pris lui-même l'initiative puisque la loi de programmation rendra caduque la notion de crédits réservés.

Par ailleurs, j'ai demandé ce matin à M. Giraud s'il avait ou non l'intention de commencer à consommer les crédits destinés au système de détection aéroporté. Il m'a indiqué que le choix serait fait dans les prochaines semaines. Pour intéressante qu'elle soit, cette information ne répondait malheureusement pas à ma question. Je pense qu'en acceptant l'amendement correspondant de M. Paecht, il choisirait la façon la plus élégante de me donner satisfaction.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement sur les deux amendements ?

M. le ministre de la défense. Tout d'abord, je tiens à donner à M. Fuchs la réponse satisfaisante qu'il attendait de moi. Si le Gouvernement n'a pas déposé lui-même ces amendements, c'est que la loi de programmation montre clairement notre intention de poursuivre la construction du porte-avions et de procéder à l'acquisition d'un système de détection aérienne avancée. Je ne croyais pas nécessaire de procéder à une modification législative pour lever la réserve en question ; après tout, c'est un chapitre comme un autre et c'est nous qui avons dit qu'il était réservé.

Les amendements de M. Paecht m'embarrassent car ils ne peuvent proposer qu'une réduction de crédits. Pour que l'opération soit menée à son terme, il faudrait la compléter par un amendement symétrique d'augmentation. Or, à cette heure tardive, il ne m'est pas possible de le déposer. Si M. le rapporteur spécial n'y voyait pas d'objection, je suggérerais que la question soit renvoyée à la seconde délibération, ne serait-ce d'ailleurs que pour réfléchir à l'utilité de sa proposition.

M. le président. Maintenez-vous vos amendements, monsieur Paecht ?

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial. Je vous ai bien entendu, monsieur le ministre, mais si le Gouvernement et le Parlement, le Parlement est le Parlement. Or les députés ont estimé logique, dès lors que la décision est prise, que les crédits réservés soient transférés à l'initiative du Gouvernement sur la ligne où ils doivent normalement figurer.

Comprenant néanmoins qu'il vous est difficile de vous prononcer immédiatement, je vais vous soumettre une proposition. Je suis disposé à retirer mes amendements si vous me donnez l'assurance que, d'ici à la seconde délibération, vous étudierez dans un sens favorable le transfert de crédits que nous proposons. Cela me paraîtrait honnête vis-à-vis du Parlement.

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. le ministre de la défense. Je vous donne bien volontiers l'assurance, monsieur le rapporteur, que l'opportunité de cette procédure sera étudiée pour la seconde délibération.

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial. Dans ces conditions, je retire mes amendements.

M. le président. Les amendements n°s 220 et 221 sont retirés.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

Je suis saisi par le groupe Front national (R.N.) d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	574
Nombre de suffrages exprimés	360
Majorité absolue	181

Pour l'adoption	325
Contre	35

L'Assemblée nationale a adopté.

Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI, compte tenu, pour ces derniers, de la correction acceptée par le Gouvernement.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix l'article 37.

(L'article 37 est adopté.)

M. le président. J'appelle les crédits du ministère de la défense inscrits à l'état D.

ÉTAT D

Autorisations d'engagement accordées par anticipation sur les crédits à ouvrir en 1988

TITRE III

Section air

« Chapitre 34-12. - Activités. - Entretien et exploitation des bases et services : 15 millions de francs.

Section forces terrestres

« Chapitre 34-22. - Activités. - Entretien et exploitation des forces et services : 66 millions de francs.

Section marine

« Chapitre 34-32. - Activités. - Entretien et exploitation des forces et services : 110 millions de francs.

Section gendarmerie

« Chapitre 34-42. - Fonctionnement des corps : 35 millions de francs. »

Total pour la défense : 226 millions de francs.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre III de l'état D.

(Le titre III de l'état D est adopté.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de la défense.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

RETRAIT D'UNE PROPOSITION DE LOI

M. le président. J'ai reçu une lettre par laquelle M. Henry Jean-Baptiste déclare retirer sa proposition de loi n° 189 tendant à modifier certaines dispositions de l'article 2 de la loi n° 79-1113 du 22 décembre 1979 relative à Mayotte afin de prévoir la consultation de la population de cette collectivité sur le choix de son statut, déposée le 5 juin 1986.

Acte est donné de ce retrait.

3

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi autorisant l'approbation d'une convention relative à la coopération en matière de recherche scientifique et technique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Burkina Faso.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 439, distribué et renvoyé à la commission des affaires étrangères, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi autorisant l'approbation d'un accord de coopération en matière économique et financière entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Burkina Faso.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 440, distribué et renvoyé à la commission des affaires étrangères, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi autorisant l'approbation d'une convention sur la représentation en matière de vente internationale de marchandises.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 441, distribué et renvoyé à la commission des affaires étrangères, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi autorisant l'approbation d'un accord de coopération culturelle et technique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Zimbabwe.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 442, distribué et renvoyé à la commission des affaires étrangères, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi sur l'épargne.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 443, distribué et renvoyé à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi portant réforme du code de la nationalité française.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 444, distribué et renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

4

DÉPÔT D'UN RAPPORT

M. le président. J'ai reçu de M. Bernard Debré un rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur le projet de loi relatif à la famille.

Le rapport sera imprimé sous le numéro 438 et distribué.

5

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à dix heures trente, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1987, n° 363 (rapport n° 395 de M. Robert-André Vivien, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Economie, finances et privatisation (suite) : charges communes et article 68 ; comptes spéciaux du Trésor (articles 41, 42 et 44 à 50) ; taxes parafiscales (lignes 1 à 53 et 55 à 59 de l'état E annexé à l'article 51) ; rapatriés :

Annexe n° 14 (charges communes). - M. Edmond Alphan-déry, rapporteur spécial ;

Annexe n° 17 (privatisation). - M. Alain Griotteray, rapporteur spécial ;

Annexe n° 45 (comptes spéciaux du Trésor). - M. Georges Tranchant, rapporteur spécial ;

Annexe n° 46 (taxes parafiscales). - M. Raymond Douyère, rapporteur spécial ;

Economie, finances et privatisation : services financiers ; commerce extérieur ; budget annexe des monnaies et médailles ; budget annexe de l'Imprimerie nationale ;

Annexe n° 18 (services financiers). - M. Philippe Auberger, rapporteur spécial ;

Annexe n° 16 (commerce extérieur). - M. Claude Germon, rapporteur spécial ; avis n° 397, tome IX, de M. Aymeri de Montesquiou, au nom de la commission des affaires étrangères ; avis n° 400, tome V, de M. Jean-Pierre Destrade, au nom de la commission de la production et des échanges.

Annexe n° 42 (monnaies et médailles). - M. Jean Jarosz, rapporteur spécial ;

Annexe n° 40 (Imprimerie nationale). - M. Alain Vivien, rapporteur spécial.

Culture et communication : communication, ligne 54 de l'état E et articles 51 et 56 ;

Annexe n° 10. - M. Jean de Préaumont, rapporteur spécial ; avis n° 396, tome VI, de M. Michel Pelchat, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

A quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée le jeudi 13 novembre 1986, à deux heures vingt-cinq.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,*

LOUIS JEAN

ORDRE DU JOUR ÉTABLI A LA SUITE DE LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

RÉUNION DU MERCREDI 12 NOVEMBRE 1986

ET DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU MÊME JOUR

L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au **mercredi 26 novembre 1986** a été ainsi fixé :

Mercredi 12 novembre 1986, l'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et le soir, à vingt et une heures trente :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1987 (nos 363, 395, 396 à 400) :

Défense (suite).

Jeudi 13 novembre 1986, le matin, à dix heures, l'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Economie, finances et privatisation (suite) :

- charges communes ;
- comptes spéciaux du Trésor ;
- taxes parafiscales ;

- rapatriés ;
- services financiers ;
- commerce extérieur ;

Monnaies et médailles ;

Imprimerie nationale ;

Culture et communication : communication.

Vendredi 14 novembre 1986, le matin, à neuf heures trente, éventuellement l'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Articles non rattachés ;

Seconde délibération ;

Vote sur l'ensemble.

Mardi 18 novembre 1986, l'après-midi, à seize heures, et le soir, à vingt et une heures trente, et **mercredi 19 novembre 1986**, l'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et le soir, à vingt et une heures trente :

Suite de la discussion du projet de loi relatif à la famille (n° 427).

Jeudi 20 novembre 1986, l'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Discussion du projet de loi autorisant la ratification de l'Acte unique européen (n° 364).

Vendredi 21 novembre 1986 :

Le matin, à neuf heures trente :

Questions orales sans débat.

L'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Discussion de la proposition de loi, adoptée par le Sénat, portant adaptation du régime administratif et financier de la ville de Paris (n° 428).

Mardi 25 novembre 1986, l'après-midi, à seize heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Discussion d'un projet de loi de programme, déposé sur le bureau du Sénat, sur les départements d'outre-mer, Saint-Pierre-et-Miquelon et Mayotte.

Mercredi 26 novembre 1986 :

Le matin, à neuf heures trente :

Discussion de trois projets de loi, adoptés par le Sénat :

- modifiant la loi n° 67-5 du 3 janvier 1967 portant statut des navires et autres bâtiments, modifiée par la loi n° 84-1151 du 21 décembre 1984 (n° 405) ;

- modifiant la loi du 17 décembre 1926 modifiée portant code disciplinaire et pénal de la marine marchande (n° 406) ;

- modifiant la loi n° 66-420 du 18 juin 1966 sur les contrats d'affrètement et de transports maritimes, modifiée par la loi n° 79-1103 du 21 décembre 1979 (n° 407).

Discussion des conclusions du rapport sur la proposition de résolution de M. Godfrain tendant à la création d'une commission d'enquête sur les conséquences de l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la Communauté économique européenne (nos 152 - 263) (ordre du jour complémentaire).

L'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et le soir, à vingt et une heures trente :

Suite de la discussion d'un projet de loi de programme, déposé sur le bureau du Sénat, sur les départements d'outre-mer, Saint-Pierre-et-Miquelon et Mayotte, la discussion devant être poursuivie jusqu'à son terme.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

de la 3^e séance

du mercredi 12 novembre 1986

SCRUTIN (N^o 443)

sur les crédits du titre V inscrits à l'article 37 du projet de loi de finances pour 1987 (dépenses en capital des services militaires - équipement).

Nombre de votants	574
Nombre des suffrages exprimés	360
Majorité absolue	181
Pour l'adoption	325
Contre	35

L'Assemblée nationale a adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupes socialistes (211) :

Abstentions volontaires : 210.

Non-votant : 1. - M. Louis Mermaz.

Groupes R.P.R. (158) :

Pour : 157.

Non-votant : 1. - M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale.

Groupes U.D.F. (128) :

Pour : 128.

Groupes Front national (R.N.) (33) :

Pour : 33.

Groupes communistes (35) :

Contre : 35.

Non-inscrits (11) :

Pour : 7. - MM. Pierre Baudis, Daniel Bernardet, Yvon Briant, Bruno Chauvierre, Jean Diebold, Jean Royer et André Thien Ah Kouer.

Abstentions volontaires : 4. - MM. Robert Borrel, Hubert Gouze, Michel Lambert et André Pinçon.

Ont voté pour

MM.

Abelin (Jean-Pierre)
Allard (Jean)
Alphandéry (Edmond)
André (René)
Ansqer (Vincent)
Arrighi (Pascal)
Auberger (Philippe)
Aubert (Emmanuel)
Aubert (François d')
Audinot (Gautier)
Bachelet (Pierre)
Bachelot (François)
Baeckeroot (Christian)
Barate (Claude)
Barbier (Gilbert)
Bardet (Jean)
Barnier (Michel)
Barre (Raymond)
Barrot (Jacques)
Baudis (Pierre)
Baumel (Jacques)
Bayard (Henri)
Bayrou (François)
Beaujean (Henri)
Beaumont (René)

Bécam (Mauric)
Bechter (Jean-Pierre)
Bégault (Jean)
Béguet (René)
Benoit (René)
Benouville (Pierre de)
Bernard (Michel)
Bernardet (Daniel)
Bernard-Keymond
(Pierre)
Besson (Jean)
Bichet (Jacques)
Bigéard (Marcel)
Birraux (Claude)
Blanc (Jacques)
Bleuler (Pierre)
Blot (Yvan)
Blum (Roland)
Mme Boisseau
(Marie-Thérèse)
Bollengier-Stragier
(Georges)
Bompard (Jacques)
Bonhomme (Jean)
Borotra (Franck)

Bourg-Broc (Bruno)
Bousquet (Jean)
Mme Boutin
(Christine)
Bouvard (Loïc)
Bouvet (Henri)
Branger (Jean-Guy)
Brial (Benjamin)
Briane (Jean)
Briant (Yvon)
Brocard (Jean)
Brochard (Albert)
Bruné (Paulin)
Bussereau (Dominique)
Cabal (Christian)
Caro (Jean-Marie)
Carré (Antoine)
Cassabel (Jean-Pierre)
Cavallé (Jean-Charles)
Cazalet (Robert)
César (Gérard)
Ceyrac (Pierre)
Chaboche (Dominique)
Chambrun (Charles de)

Chammougon
(Edouard)
Chantelat (Pierre)
Charbonnel (Jean)
Charit (Jean-Paul)
Charles (Serge)
Charroppin (Jean)
Chartron (Jacques)
Chasseguet (Gérard)
Chastagnol (Alain)
Chauvierre (Bruno)
Chollet (Paul)
Chometon (Georges)
Claisse (Pierre)
Clément (Pascal)
Coingt (Michel)
Colin (Daniel)
Colombier (Georges)
Corrèze (Roger)
Couanau (René)
Couepl (Sébastien)
Cousin (Bertrand)
Couturier (Roger)
Couve (Jean-Michel)
Couveinhes (René)
Cozan (Jean-Yves)
Cuq (Henri)
Daillat (Jean-Marie)
Dalbos (Jean-Claude)
Debré (Bernard)
Debré (Jean-Louis)
Debré (Michel)
Dehaine (Arthur)
Delalande
(Jean-Pierre)
Delatre (Georges)
Delatre (Francis)
Delevoye (Jean-Paul)
Delfosse (Georges)
Delmar (Pierre)
Demange (Jean-Marie)
Demuyck (Christian)
Deniau (Jean-François)
Deniau (Xavier)
Depez (Charles)
Depez (Léonce)
Dermaux (Stéphane)
Desanlis (Jean)
Descaves (Pierre)
Devedjian (Patrick)
Dhinnin (Claude)
Diebold (Jean)
Diméglio (Willy)
Domenech (Gabriel)
Dominati (Jacques)
Dousse (Maurice)
Drut (Guy)
Dubernard
(Jean-Michel)
Dugoin (Xavier)
Durand (Adrien)
Durieux (Bruno)
Durr (André)
Ehrmann (Charles)
Falala (Jean)
Fanton (André)
Farran (Jacques)
Féron (Jacques)
Ferrand (Jean-Michel)
Ferrari (Gration)
Fèvre (Charles)
Fillon (François)
Fossé (Roger)
Foyer (Jean)

Frédéric-Dupont
(Edouard)
Freulet (Gérard)
Fréville (Yves)
Fritch (Edouard)
Fuchs (Jean-Paul)
Galley (Robert)
Gantier (Gilbert)
Gastines (Henri de)
Gaudin (Jean-Claude)
Gaulle (Jean de)
Geng (Francis)
Gengenwin (Germain)
Ghyss (Michel)
Giscard d'Estaing
(Valéry)
Goasduff (Jean-Louis)
Godefroy (Pierre)
Godfrain (Jacques)
Gollnisch (Bruno)
Gonelle (Michel)
Gorse (Georges)
Gougy (Jean)
Goulet (Daniel)
Griotteray (Alain)
Grussenmeyer
(François)
Guéna (Yves)
Guichard (Olivier)
Guichon (Lucien)
Haby (René)
Hamaide (Michel)
Hannoun (Michel)
Mme d'Harcourt
(Florence)
Hardy (Francis)
Hart (Joël)
Herlory (Guy)
Hersant (Jacques)
Hersant (Robert)
Holeindre (Roger)
Houssin (Pierre-Rémy)
Mme Hubert
(Elisabeth)
Hunault (Xavier)
Hyst (Jean-Jacques)
Jacob (Lucien)
Jacquet (Denis)
Jacquemin (Michel)
Jacquot (Alain)
Jalkh (Jean-François)
Jean-Baptiste (Henry)
Jéandon (Maurice)
Jégou (Jean-Jacques)
Julia (Didier)
Kasperreit (Gabriel)
Kerguéris (Aimé)
Kiffer (Jean)
Klifa (Joseph)
Koehl (Emile)
Kuster (Gérard)
Labbé (Claude)
Lacarin (Jacques)
Lachenaud (Jean-Philippe)
Lafleur (Jacques)
Lamant (Jean-Claude)
Lamassoure (Alain)
Lauga (Louis)
Legendre (Jacques)
Legras (Philippe)
Le Jaouen (Guy)
Léonard (Gérard)
Léontieff (Alexandre)

Le Pen (Jean-Marie)
Lepercq (Arnaud)
Ligot (Maurice)
Limouzy (Jacques)
Lipkowski (Jean de)
Lorenzini (Claude)
Lory (Raymond)
Louet (Henri)
Mamy (Albert)
Mancel (Jean-François)
Maran (Jean)
Marcellin (Raymond)
Marcus (Claude-
Gérard)
Marlière (Olivier)
Martinez (Jean-Claude)
Marty (Élie)
Masson (Jean-Louis)
Mathieu (Gilbert)
Mauger (Pierre)
Maujouan du Gasset
(Joseph-Henri)
Mayou (Alain)
Mazeaud (Pierre)
Médecin (Jacques)
Mégret (Bruno)
Mesmin (Georges)
Messmer (Pierre)
Mestre (Philippe)
Micaux (Pierre)
Michel (Jean-François)
Millon (Charles)
Miossec (Charles)
Montastruc (Pierre)
Montesquieu
(Aymeri de)
Mme Moreau (Louise)
Mouton (Jean)
Moyné-Bressand
(Alain)
Narquin (Jean)
Nenou-Pwataho
(Maurice)
Nungesser (Roland)
Ormano (Michel d')
Oudot (Jacques)
Paccou (Charles)
Paecht (Arthur)
Mme de Panafieu
(Françoise)
Mme Papon (Christiane)
Mme Papon (Monique)
Parent (Régis)
Pascallon (Pierre)
Pasquini (Pierre)
Pelchat (Michel)
Perben (Dominique)
Perbet (Régis)
Perdomo (Ronald)
Peretti Della Rocca
(Jean-Pierre de)
Péticard (Michel)
Peyrat (Jacques)
Peyrefitte (Alain)
Peyron (Albert)
Mme Piat (Yann)
Pinte (Etienne)
Poniatoski
(Ladislas)
Porteu de La Moran-
dière (François)
Poujade (Robert)
Préaumont (Jean de)
Priolot (Jean)

Raoult (Eric)
Raynal (Pierre)
Renard (Michel)
Reveau (Jean-Pierre)
Revet (Charles)
Reymann (Marc)
Richard (Lucien)
Rigaud (Jean)
Roaita (Jean)
Robien (Gilles de)
Rocca Serra
(Jean-Paul de)
Rolland (Hector)
Rossi (André)
Rostolan (Michel de)
Roussel (Jean)
Roux (Jean-Pierre)
Royer (Jean)

Rufenacht (Antoine)
Saint-Ellier (Francis)
Salles (Jean-Jack)
Savy (Bernard)
Schenardi
(Jean-Pierre)
Séguela (Jean-Paul)
Seitlinger (Jean)
Sergent (Pierre)
Sirgue (Pierre)
Soisson (Jean-Pierre)
Sourdille (Jacques)
Spieler (Robert)
Stasi (Bernard)
Stirboia (Jean-Pierre)
Taugourdeau (Martial)
Teaillon (Paul-Louis)
Terrot (Michel)

Thien Ah Koon
(André)
Tiberi (Jean)
Toga (Maurice)
Toubon (Jacques)
Tranchant (Georges)
Trémège (Gérard)
Ueberschlag (Jean)
Valleix (Jean)
Vasseur (Philippe)
Virapoullé (Jean-Paul)
Vivien (Robert-André)
Vuibert (Michel)
Vuillaume (Roland)
Wagner (Georges-Paul)
Wagner (Robert)
Weisenhorn (Pierre)
Wiltzer (Pierre-André)

Fleury (Jacques)
Florian (Roland)
Forgues (Pierre)
Fourné (Jean-Pierre)
Mme Frachon
(Martine)
Franceschi (Joseph)
Frêche (Georges)
Fuchs (Gérard)
Garmendia (Pierre)
Mme Gaspard
(Françoise)
Germon (Claude)
Giovannelli (Jean)
Gourmelon (Joseph)
Goux (Christian)
Gouze (Hubert)
Grimont (Jean)
Guyard (Jacques)
Hernu (Charles)
Hervé (Edmond)
Hervé (Michel)
Huguet (Roland)
Mme Jacq (Marie)
Jalton (Frédéric)
Janetti (Maurice)
Jospin (Lionel)
Josselin (Charles)
Journé (Alain)
Joze (Pierre)
Kucheida (Jean-Pierre)
Labarrère (André)
Laborde (Jean)
Lacombe (Jean)
Laignel (André)
Mme Lalumière
(Catherine)
Lambert (Jérôme)
Lambert (Michel)
Lang (Jack)
Laurain (Jean)
Laurissergues
(Christian)
Lavedrine (Jacques)
Le Baill (Georges)
Mme Lecuir (Marie-
France)
Le Déaut (Jean-Yves)
Ledran (André)
Le Drian (Jean-Yves)
Le Foll (Robert)
Lefranc (Bernard)

Le Garrec (Jean)
Lejeune (André)
Lemoine (Georges)
Lengagne (Guy)
Leonetti (Jean-
Jacques)
Le Pensec (Louis)
Mme Leroux (Ginette)
Loncle (François)
Louis-Joseph-Dogué
(Maurice)
Mahéas (Jacques)
Malandain (Guy)
Malvy (Martin)
Marchand (Philippe)
Margnes (Michel)
Mas (Roger)
Mauroy (Pierre)
Mellick (Jacques)
Menga (Joseph)
Métais (Pierre)
Metzinger (Charles)
Mezandeau (Louis)
Michel (Claude)
Michel (Henri)
Michel (Jean-Pierre)
Mitterand (Gilbert)
Mme Mora
(Christiane)
Moulinet (Louis)
Nallet (Henri)
Natiez (Jean)
Mme Neiertz
(Véronique)
Mme Neveux
(Paulette)
Notebart (Arthur)
Nucci (Christian)
Oehler (Jean)
Ortet (Pierre)
Mme Osselin
(Jacqueline)
Patriat (François)
Pénicaud
(Jean-Pierre)
Pesce (Rodolphe)
Peuziat (Jean)
Pezet (Michel)
Pierret (Christian)
Pinçon (André)
Pistre (Charles)
Poperen (Jean)

Porteau
(Jean-Claude)
Pourchon (Maurice)
Prat (Henri)
Proveux (Jean)
Puaut (Philippe)
Queyranne (Jean-Jack)
Quilès (Paul)
Ravassard (Noël)
Richard (Alain)
Rigal (Jean)
Rocard (Michel)
Rodet (Alain)
Roger-Machart
(Jacques)
Mme Roudy (Yvette)
Saint-Pierre
(Dominique)
Sainte-Marie (Michel)
Sanmarco (Philippe)
Sanrot (Jacques)
Sapio (Michel)
Sarre (Georges)
Schreiner (Bernard)
Schwartzberg
(Roger-Gérard)
Mme Sicard (Odile)
Siffre (Jacques)
Souchon (René)
Mme Soum (Renée)
Mme Stévenard
(Gisèle)
Stim (Olivier)
Strauss-Kahn
(Dominique)
Mme Sublet
(Marie-Joséphe)
Sueur (Jean-Pierre)
Tavernier (Yves)
Théaudin (Clément)
Mme Toutain
(Ghislaine)
Mme Trautmann
(Catherine)
Vadepied (Guy)
Vauzelle (Michel)
Vivien (Alain)
Wacheux (Marcel)
Welzer (Gérard)
Worms (Jean-Pierre)
Zuccarelli (Émile)

Ont voté contre

MM.

Anart (Gustave)
Asensi (François)
Auchède (Rémy)
Barthe (Jean-Jacques)
Bocquet (Alain)
Bordu (Gérard)
Chomat (Paul)
Combrison (Roger)
Deschamps (Bernard)
Ducoloné (Guy)
Fiterman (Charles)
Gayssot (Jean-Claude)
Giard (Jean)

Mme Goeuriot
(Colette)
Gremetz (Maxime)
Hage (Georges)
Hermier (Guy)
Hoarau (Elie)
Mme Hoffmann
(Jacqueline)
Mme Jacquaint
(Muguette)
Jarosz (Jean)
Lajoinie (André)
Le Meur (Daniel)

Leroy (Roland)
Marchais (Georges)
Mercieca (Paul)
Montdargent (Robert)
Moutoussamy (Ernest)
Peyret (Michel)
Porelli (Vincent)
Reyssier (Jean)
Rigout (Marcel)
Rimbault (Jacques)
Roux (Jacques)
Vergés (Paul)

Se sont abstenus volontairement

MM.

Adevah-Peuf
(Maurice)
Alfonsi (Nicolas)
Anciant (Jean)
Auroux (Jean)
Mme Avicé (Edwige)
Ayrault (Jean-Marc)
Badet (Jacques)
Balligand
(Jean-Pierre)
Bapt (Gérard)
Barailla (Régis)
Bardin (Bernard)
Barrau (Alain)
Bartolone (Claude)
Bassinnet (Philippe)
Beaufils (Jean)
Bèche (Guy)
Bellon (André)
Belorgey (Jean-Michel)
Bérégovoy (Pierre)
Bernard (Pierre)
Berson (Michel)
Besson (Louis)
Billardon (André)
Billon (Alain)
Bockel (Jean-Marie)
Bonnemaison (Gilbert)
Bonnet (Alain)
Bonrepaux (Augustin)

Borel (André)
Borrel (Robert)
Mme Bouchar-jeau
(Huguette)
Boucheron (Jean-
Michel) (Charente)
Boucheron (Jean-
Michel)
(Ille-et-Vilaine)
Bourguignon (Pierre)
Brune (Alain)
Calmat (Alain)
Cambolive (Jacques)
Carraz (Roland)
Cartelet (Michel)
Cassaing (Jean-Claude)
Castor (Elie)
Cathala (Laurent)
Césaire (Aimé)
Chanfrault (Guy)
Chapuis (Robert)
Charzat (Michel)
Chauveau
(Guy-Michel)
Chénard (Alain)
Chevallier (Daniel)
Chevénement (Jean-
Pierre)
Chouat (Didie)
Chupin (Jean-Claude)

Clerf (André)
Coffineau (Michel)
Colin (Georges)
Collomb (Gérard)
Colonna (Jean-Hugues)
Crépeau (Michel)
Mme Cresson (Edith)
Darinot (Louis)
Dehoux (Marcel)
Delebarre (Michel)
Delehedde (André)
Desrosier (Bernard)
Deschaux-Beaume
(Freddy)
Destein (Jean-Claude)
Destrade (Jean-Pierre)
Dhaille (Paul)
Doyère (Raymond)
Drouin (René)
Mme Dufoux
(Georgina)
Dumas (Roland)
Dumont (Jean-Louis)
Durieux (Jean-Paul)
Durrupt (Job)
Emmanuelli (Henri)
Évin (Claude)
Fabius (Laurent)
Faugaret (Alain)
Fiszbin (Henri)

N'ont pas pris part au vote

D'une part :

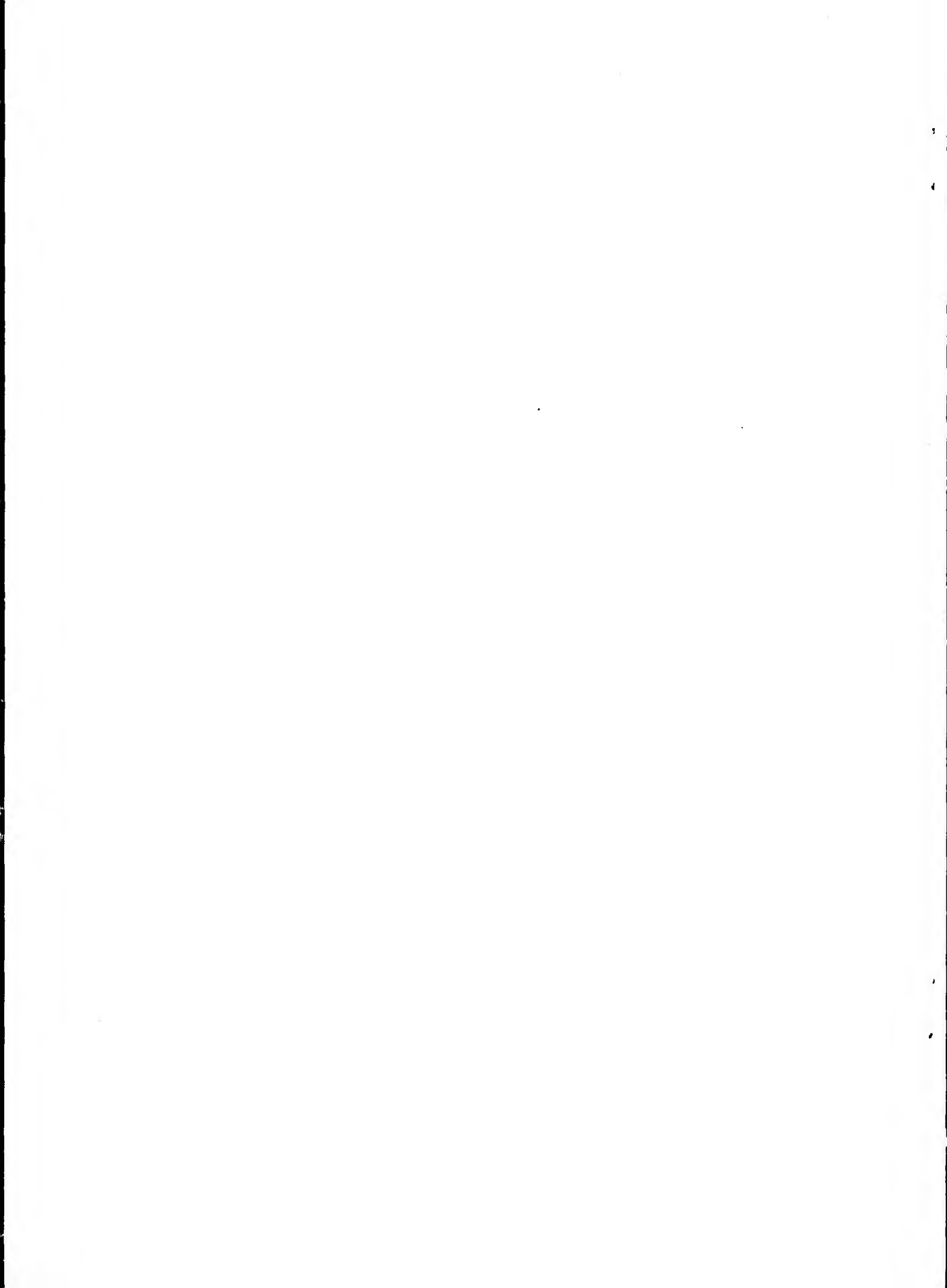
M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale.

D'autre part :

M. Louis Mermaz.

Mise au point au sujet du présent scrutin

M. Louis Mermaz, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », a fait savoir qu'il avait voulu « s'abstenir volontairement ».



ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre mer	ETRANGER	
Codes	Titres	Francs	Francs	
DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
03	Compte rendu..... 1 an	107	851	Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres
33	Questions..... 1 an	107	553	
63	Table compte rendu.....	51	85	
93	Table questions.....	51	94	
DEBATS DU SENAT :				
06	Compte rendu..... 1 an	98	534	Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes : - 06 : compte rendu intégral des séances ; - 36 : questions écrites et réponses des ministres
36	Questions..... 1 an	98	348	
66	Table compte rendu.....	51	80	
96	Table questions.....	31	51	
DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
07	Série ordinaire..... 1 an	664	1 566	Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions ; - 27 : projets de lois de finances
27	Série budgétaire..... 1 an	201	302	
DOCUMENTS DU SENAT :				
08	Un an.....	664	1 530	Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions
DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION 28, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15 Téléphone : Renseignements : (1) 45 76 62-31 Administration : (1) 45 78 61-39 TELEX : 201175 F DIRJO PARIS				
En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.				
Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination				

Prix du numéro : 3 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances)

